



- Le bruit n'est pas encore fini
- **Walliser Parlament in Energiefragen stumm wie ein Fisch!**
- Le Bas vu par des collégiens du Haut
- **Ein Land, zwei Sprachen**
- L'Oasis de l'éternité n'aura eu qu'un temps
- **Das Hoffen auf den Geldsegen**
- Les millions de la BCVs "gelés"
- **Reformen: Luft ist draussen**
- Il faut "bouger" les apprentis...
- **Parlaments-Splitter**
- Nous combattons cet impôt inique
- En 2007, la FMEF sera des plus discrètes

NEAT und Tourismusgesetz

Pflicht erfüllt – Aufgabenheft erfordert Grosseinsatz und Bündelung aller Kräfte

Jérémie Robyr, Präsident von Wallis Tourismus, ging in seiner Analyse auf die Schwerpunkte kommender Tätigkeit mit dem Tourismusgesetz als Aufhänger ein. Es sind dies: Abbau von 121 Verkehrsvereinen auf maximal neun Destinationen, Sicherung der Finanzen und Kampf den «kalten Betten». Positives verkauft sich immer besser als Negatives, das den Medien nicht auf die Nase gebunden wird. Direktor Zenhäusern blendete in seinem Votum nochmals auf die Höhepunkte zurück. So meinte er: «Während des vergangenen Geschäftsjahres hat Wallis Tourismus seine Tätigkeiten im Bereich Koordination und Promotion für den Walliser Touris-

mus vervielfältigt. Über 100 Plattformen wurden auf den verschiedenen Haupt- und Nebenmärkten angeboten.» Zu den wichtigsten Zielen und Schwerpunkten für das Jahr 2006 zählt er:
– Torino 2006: Präsenz des Wallis an den Olympischen Spielen und Medienkontakte
– NEAT: Ausarbeiten eines Kommunikationskonzeptes für die Walliser Wirtschaft
– Verstärkte Promotion des Bergsommers
– Angebotspromotion: Entwicklung von Produkten fördern und Integration in unsere Kommunikation
– Empfang von zahlreichen Medien im Wallis (565 Journalisten) und Organisation von

Pressekonferenzen im Ausland (23 Events)
– Marke Wallis: Unterstützung bei der Entwicklung einer einzigartigen Dachmarke und des Managementsystems Valais Excellence

NEAT in aller Munde

Auch das Jahr 2007 zeichnet sich durch zahlreiche Projekte und Aktivitäten aus. Schwerpunkt bildet die NEAT, die gegenwärtig in aller Munde ist. Nach Zenhäusern hat die Umsetzung und Kommunikation im Hinblick auf die Eröffnung des Basis-Lötschbergtunnels Priorität. Der Zeitgewinn, der beispielsweise mit dem NEAT-Basistunnel von Zürich aus ins Wallis gewonnen wird, be-

zeichnen die Tourismuspromotoren als eine neue Zeitepoche und warten mit entsprechenden Minutenrechnungen auf. «Die NEAT ist wie vor 100 Jahren und mehr die Eröffnung der Pässe und Eisenbahntunnels», meinte Zenhäusern und gab zu Protokoll, dass das Wallis von der Deutschschweiz aus nur mehr einen Steinwurf entfernt und somit für einen Tagesausflug geeignet sei.

Walliser Tourismustag

Der Walliser Tourismustag und die GV finden am 20. Juni 2007 in Saas-Fee statt. Nebst dem Pflichtprogramm wird den Teilnehmern ein Tag voller Überlegungen, Nachforschungen und Lösungen für die Zukunft ange-

boten. Die Themen sind von grösster Aktualität (Zukunftsaussichten, Klima, strukturelle Veränderungen etc.) und sprechen alle Tourismusakteure in unserem Kanton an.

Das Tourismusgesetz: 2008 bereits in Kraft?

Die Revision des Tourismusgesetzes komme gut voran, präzisierte Präsident Jérémie Robyr vor den Medien und skizzierte dessen Notwendigkeit in Sachen Infrastruktur, Finanzierung und Umweltmanagement. Das seit 1996 bestehende Gesetz wurde von einer ausserparlamentarischen Kommission überarbeitet und in eine breite Vernehmlassung geschickt. «Stein des Anstosses

ist nicht die Strukturbereinigung, sondern die Finanzierung», meinte Robyr. Die Ergebnisse der Vernehmlassung wurden von einer Arbeitsgruppe unter dem Präsidium von Staatsrat Jean-Michel Cina bereinigt. Der Entwurf soll Ende März vorliegen und vom Departementschef dem Gesamtstaatsrat zur Genehmigung vorgelegt und mit Gesetzesentwurf und Botschaft dem Grosse Rat unterbreitet werden. Die erste Lesung im Parlament könnte in der Juni-Session erfolgen. Sofern kein Referendum ergriffen wird, rechnet Präsident Robyr damit, dass das neue Tourismusgesetz 2008 in Kraft gesetzt werden kann.

pr

Quels lits pour Morgins?

TOURISME ► Alors que les gros projets traînent la patte (Aquacenter) ou boivent la tasse (l'hôtel 4 étoiles), l'hôtellerie à taille humaine fait son nid.

GILLES BERREAU

Où loger les touristes à Morgins? Comme partout, la question des lits froids est d'actualité. Avec en prime le souci hôtelier. Des projets existent, mais soit ils capotent, comme celui du groupe Chagall, soit ils tardent à devenir réalité, comme l'Aquacenter prévu à l'entrée de la station (voir ci-contre).

Actuellement, la station compte seulement deux hôtels, La Reine des Alpes, un 3-étoiles du groupe Chagall, et le Beausite, tenu par la députée Brigitte Diserens. Selon la Morginoise, «il existe bien des clubs accueillant des Hollandais et des Anglais à la semaine. Même s'ils ne sortent pas beaucoup, ce n'est pas négligeable. Cela apporte au moins des nuitées pour la station, des abonnements pour les remontées mécaniques et du travail pour les profs de ski et les magasins de sport, même si ces clubs vivent assez en vase clos.»

Quatre-étoiles à la trappe

«Il n'en demeure pas moins que les besoins en lits sont énormes en hiver. En ce sens, le projet de bed & breakfast de Martial Donnet est une excellente idée.» (voir ci-dessous).

Le groupe hollandais Chagall, qui possède déjà la Reine des Alpes, entendait construire un nouvel hôtel quatre étoiles à Morgins. Or, on vient d'apprendre que le groupe renonce. Un raté qui fait du bruit: budgétisé à environ 30 millions de francs, le complexe devait s'implanter sur la gauche du télésiège de la Foilleuse. Quelque 200 lits et plusieurs appartements

étaient prévus, de même qu'une piscine, un bowling et des salles de séminaire. Un autre groupe serait intéressé à reprendre le projet, mais pour l'instant, il n'en est qu'au stade d'un seul contact préliminaire avec la commune.

Des chambres s.v.p.

Quel genre d'établissement manque-t-il à Morgins? Un 4-étoiles? «Pas forcément, il faut avant tout des lits supplémentaires», estime Brigitte Diserens. «Mon établissement, un hôtel historique comparable à un 2-étoiles, refuse à tour de bras du monde en hiver. Le problème, c'est hors saison et la rentabilité sur l'année. J'ai la chance d'avoir un établissement familial qui peut fermer quand il n'y a pas de groupes. De plus, je n'ai pas de personnel à l'année. Cela limite les frais fixes.» Que penser d'une station comme Avoriaz qui rechigne à suivre la restructuration de l'Association des Portes du Soleil en vue de doper la saison d'été? Faut-il ainsi tout miser sur l'hiver? «Pas du tout», selon la Morginoise. «Ceux qui pensent cela ont tort. Même l'hiver, nos stations n'attirent pas que des skieurs. Dans mon hôtel, près de 30% de la clientèle hivernale ne skient pas! Ce sont des gens qui viennent effectuer des balades, ou avec des enfants en bas âge, sans oublier les personnes âgées.

Et chaque été est meilleur: J'arrive alors à un taux d'occupation de 50%. Il faut continuer à accroître la promotion sur cette période de l'année. Ce dernier mois d'août, plus il faisait mauvais, plus il y avait du monde!»



À la tête d'un des rares hôtels de la station, Brigitte Diserens dit refuser du monde «à tour de bras» en hiver.

LE NOUVELLISTE

MORATOIRE EN VUE?

La Municipalité de Troistorrents dit être consciente du manque de lits chauds et de lits hôteliers à Morgins. «Un plan de quartier est en préparation dans le secteur où était prévu le 4-étoiles du groupe Chagall. Il devrait être prêt dans une an-

née environ. Cela nous permettra d'avoir une zone bien définie pour une occupation hôtelière», souligne la présidente Marianne Maret.

Question para-hôtellerie, les constructions ne manquent pas, mais il s'agit généralement de lits froids, de logements sou-

vent vendus à des étrangers et pas mis en location.

Le moratoire Cina sur la vente de logements aux étrangers pourrait influencer sur le marché local. En effet, à fin novembre dernier, la station comptait en attente treize dossiers de vente à des étrangers, soit l'équivalent d'un délai de trois ans selon

les quotas cantonaux. C'est déjà juste par rapport à la loi. Or, cette année, quantité d'immeubles vont se construire à Morgins. Ce qui va encore rallonger les délais. Aussi, à Troistorrents, on pense que la station de Morgins sera concernée prochainement par le moratoire.

La solution des chambres d'hôtes

BED & BREAKFAST ► L'ancien champion de ski Martial Donnet et son épouse veulent offrir dès début 2008 quarante-six lits à prix modiques.

Morgins compte aussi quelques chambres d'hôtes. Et bientôt un important projet va se concrétiser dans ce secteur précis. «En tant que directeur de l'école suisse de ski de Morgins, je le constate d'autant plus facilement par mes contacts avec la clientèle: nous manquons de lits à Morgins. D'où l'idée de proposer quelque chose, à mon échelle, bien entendu.»

Ces propos sont ceux de Martial Donnet. Le skieur morginois, qui s'est illustré sur les pistes du cirque blanc à la fin des années septante, notamment avec une victoire en slalom en 1978 à Madonna di Campiglio, est le propriétaire du chalet Helvétia situé à l'entrée de la station. Connue pour son bar le Patchai, l'édifice sera remplacé par deux chalets adjacents de quatre niveaux. «L'une de ces constructions verra ses appartements destinés à la vente. L'autre abritera 46 lits répartis dans quatorze chambres d'hôtes pouvant accueillir

jusqu'à cinq personnes. Elles seront exploitées sur le mode bed & breakfast. La partie promotion immobilière du projet permet de financer la tranche hôtelière.»

Martial et son épouse Jane vivent une clientèle familiale venant en station pour la semaine. Après deux ans de préparation, le projet est fin prêt et prévoit des tarifs modérés. Soit une centaine de francs pour une chambre double et cent cinquante pour une triple. Sans le petit-déjeuner. Et c'est le propriétaire qui va gérer ce nouvel atout de l'accueil morginois. Que pense Martial Donnet des lits froids, si souvent critiqués? «Cela pose un problème, mais il faut aussi souligner qu'ils jouent tout de même un rôle non négligeable dans l'économie locale d'une station. Ne serait-ce que par leur entretien. D'autre part, une portion des propriétaires d'appartements sont des fidèles de Morgins. Ils



Jane et Martia Donnet devant le chalet qui sera remplacé par des chambres d'hôtes. LE NOUVELLISTE

assurent une présence bénéfique notamment entre saison. Qui plus est, ils achètent des abonnements de ski. Sans eux nous aurions souffert encore plus financièrement lors de cet hiver en demi-teinte.»

Bernard Dubosson, président des commerçants morginois, estime pour sa part: «Je suis très heureux de voir un tel projet. Il en faudrait simplement un peu plus pour Morgins.» GB

L'Aquacenter, un jour réalité?

MORGINS ► Malgré un permis de construire accordé en 2003, le projet, bien que remanié, ne sort toujours pas de terre.



Située au bord de la route cantonale menant à Morgins, l'Aquacenter occuperait toute la surface libre sur cette photo. LE NOUVELLISTE - ARCHIVES

GILLES BERREAU

Verra-t-on un jour de l'eau dans les futurs bassins de l'Aquacenter de Morgins, à l'entrée de la station? Depuis l'obtention du permis de construire accordé en juillet 2003, soit il y a bientôt quatre ans, le chantier n'a toujours pas démarré. Sans parler de l'inauguration prévue initialement... l'an dernier.

Alors qu'un investissement de vingt millions de francs était articulé à l'époque, le promoteur chablaisien Amédée Berrut parle aujourd'hui d'un complexe coûtant entre 30 et 35 millions de francs, avec toujours un centre aquatique de 1800 m². A la différence près, que les deux immeubles d'habitation envisagés n'abriteraient plus vingt-six appartements, mais cinquante chambres.

50 chambres. A en croire Amédée Berrut, le retard ne tient pas à des motifs financiers et le dossier est cette fois bien avancé. Reste que le canton doit encore donner son feu vert, la société «Hameau des Alpes SA», qui doit acquérir les bâtiments prévus, étant financée à 30% par des capitaux étrangers.

«Les travaux de construction de l'Aquacenter vont démarrer très prochainement» déclarait Amédée Berrut l'an dernier. Aujourd'hui, il annonce que les vingt-six appartements prévus dans deux immeubles sont devenus sur les plans des architectes cinquante chambres de haut standing de type «juniors», d'une surface de 40 à 50 m². «Ce sera officiellement de l'hôtellerie trois étoiles, mais en fait le niveau sera du quatre étoiles. Le complexe comprendra aussi les 28 appartements de deux chalets déjà existants un peu plus loin. Et une importante partie aquatique.»

Avec des Français. Cette dernière comprendrait un aquacenter de 1800 mètres devant proposer une grande piscine couverte, différents bassins de relaxation, des espaces de mise en forme. Le complexe est prévu avec des boutiques, des magasins, un restaurant et un fast-food.

C'est la société «Hameau des Alpes» qui devrait gérer l'Aquacenter et les logements. Outre de la thalassothérapie, le centre offrirait un service de remise en forme. Ce dernier serait exploité à la société française Aquatonic, déjà active dans une cinquantaine de sites dont Tignes, indique Amédée Berrut. «Nous pourrions aussi utiliser l'eau de source de l'Eau Rouge et ses vertus réputées.» Cette dernière information est confirmée par la commune de Troistorrents.

La prudence est de mise. Reste qu'à Morgins la prudence est de mise sur ce dossier. À l'office du tourisme, qui mettait en avant volontiers ce projet à ses débuts, on a tout bonnement arrêté de communiquer sur ce sujet. En attendant de voir arriver les pelles mécaniques.

70 emplois?

A Morgins, ce projet traîne tellement en longueur que le permis de construire est arrivé à échéance l'an dernier. La commune a alors accepté de le prolonger pour deux ans, même si à Troistorrents, nombreux sont ceux qui se posent des questions quant à la viabilité du projet, même au sein de l'administration locale. Selon nos informations, les promoteurs ne se sont plus manifestés auprès de la commune depuis l'été dernier.

«Ils ont intérêt à se dépêcher s'ils veulent vendre à des étrangers, Troistorrents risquant fort d'être dans le prochain wagon des communes visées par le moratoire Cina», estime un observateur du marché. Reste que si l'Aquacenter parvient à devenir une réalité, ce sont pas moins de septante emplois qui sont promis par le promoteur Amédée Berrut. GB

Oui au National, non au gouvernement!

ÉLECTIONS FÉDÉRALES ► L'ancien président du Parlement, Patrice Clivaz, est candidat d.c. pour le Conseil national. Mais ce ne sera en aucun cas un tremplin pour une candidature au Conseil d'Etat.



Patrice Clivaz sera candidat d.c. au conseil national, mais ne rejoindra pas Jacques Melly et Marie-Françoise Perruchoud-Massy dans une «primaire» interne au district de Sierre pour désigner le candidat ou la candidate à la succession de Jean-René Fournier. BITTEL

VINCENT FRAGNIÈRE

Désigné il y a une semaine par la section de Sierre, Jean-Daniel Zufferey ne sera finalement pas le candidat d.c. du district. Comme annoncé (voir «Le Nouvelliste» du 17 mars), il laisse sa place à Patrice Clivaz, candidat depuis hier soir de la Noble et Louable Contrée. «*J'exprime ma gratitude à Jean-Daniel Zufferey pour sa disponibilité*», témoigne l'ancien président du Grand Conseil dans un communiqué de presse.

Avec l'accord du Conseil d'Etat

Directeur actuel de la Haute Ecole Pédagogique (HEP), Patrice Clivaz a également obtenu le feu vert de Claude Roch et du Conseil d'Etat pour se porter candidat aux élections nationales. «*J'entre dans le même paradigme que l'actuel conseiller national Oskar Freysinger, enseignant au collège de la Planta.*» Après Christophe Darbellay et Maurice Chevrier, et avant la candidature officielle du député Paul-André Roux pour le district de Sion, Patrice Clivaz est donc le troisième candidat connu sur la liste du PDCv. «*Je sais que, face aux deux sortants, le défi pour les autres membres de la liste est de taille, tant ces deux conseillers*

nationaux ont fait de l'excellent travail.» Mais, comme souvent, dans ce type d'élection, une troisième place peut ouvrir à moyen terme certaines portes politiques.

Voie libre pour le face-à-face Melly-Perruchoud

Toutefois, contrairement à l'analyse de plusieurs spécialistes, Patrice Clivaz ne cherche pas, à travers cette campagne au national, à se profiler pour une candidature au Conseil d'Etat en 2009 afin de succéder à Jean-René Fournier. «*A moins d'un renversement total des candidatures déjà annoncées dans le district, je renonce à une candidature au Conseil d'Etat.*» Cette volonté de jouer cartes sur table dès le début de la campagne a évidemment une explication électorale. En affirmant ne pas être, pour 2009, un concurrent potentiel de la Chalaisarde Marie-Françoise Perruchoud-Massy et du député sierrois Jacques Melly, Patrice Clivaz s'approprie leur soutien et devrait, normalement, faire le plein des voix d.c. dans le district le plus peuplé du canton. A Sierre, les prochaines «joutes» fédérales et cantonales sont donc étroitement liées. La non-candidature officielle

de Patrice Clivaz à la course à la succession de Jean-René Fournier ouvre une voie royale à une primaire entre Jacques Melly et Marie-Françoise Perruchoud-Massy. «*Je confirme effectivement être intéressé par cette élection*», répond l'actuel chef du groupe d.c. du Centre au Grand Conseil, tandis que Marie-Françoise Perruchoud-Massy est plus candidate que jamais. «*Je vais aller au bout de la démarche, c'est certain.*»

Primaires en 2008 ou 2009?

Reste donc une seule inconnue en cas d'élection de Jean-René Fournier au Conseil des Etats en octobre 2007: la démission de ce dernier du Conseil d'Etat et la mise sur pied d'une élection complémentaire au printemps 2008 ou alors un double mandat du «gouverneur» jusqu'aux élections de 2009. «*Il faudra surtout évaluer les meilleures chances pour le PDCv de faire élire un nouveau conseiller ou une nouvelle conseillère d'Etat. Le scénario préféré par le parti cantonal sera aussi celui de sa section sierroise*», analyse le président du PDC du district Patrice Epiney qui se prépare à une fin de mandat chargée...

Un «carré musulman» au cimetière? L'UDC au front...

MONTHEY

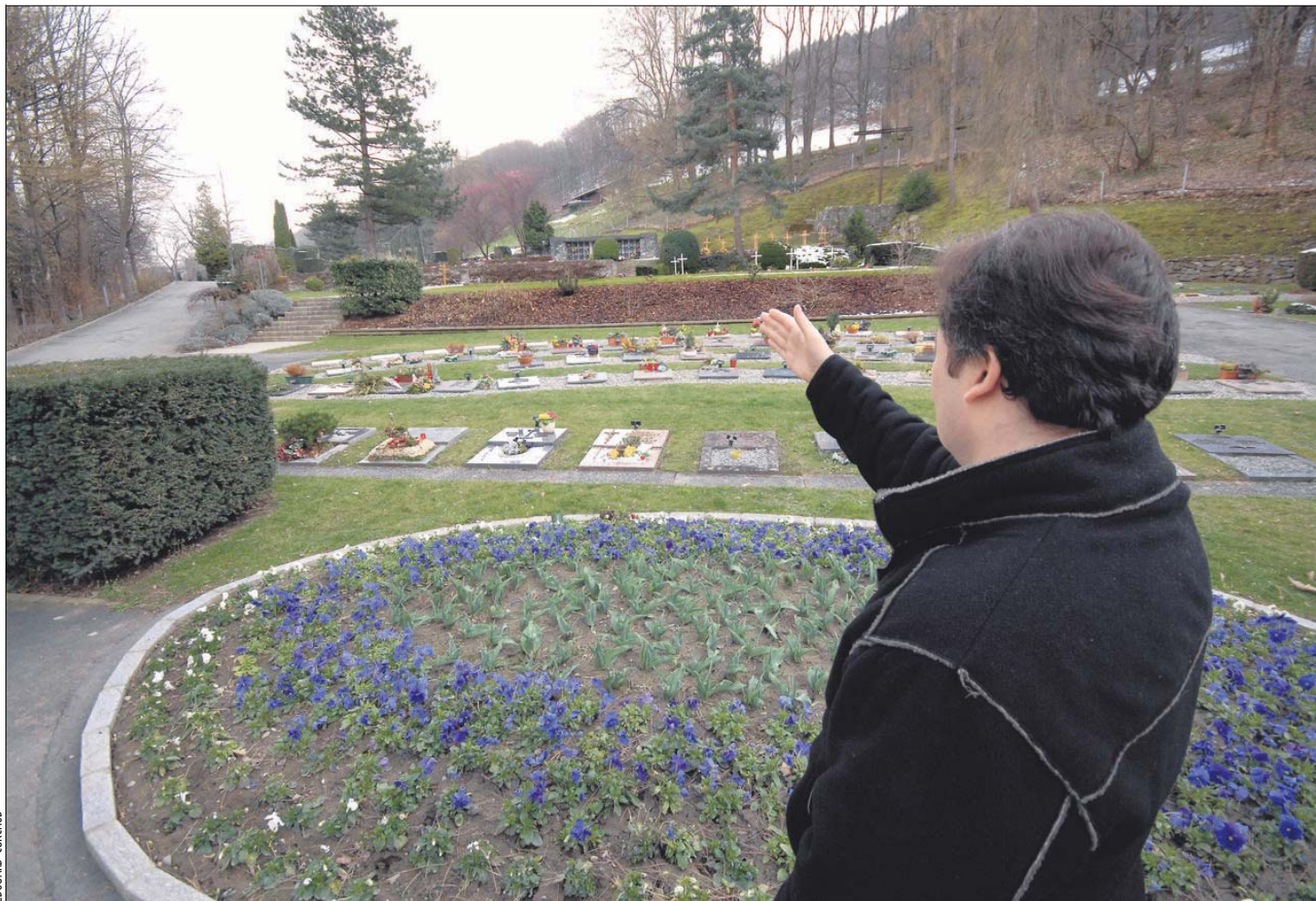
La communauté turque souhaite aménager un espace réservé dans le cimetière de Choëx. Une première valaisanne qui provoque l'ire de l'UDC du canton.

SÉBASTIEN JORDAN

La communauté turque de Monthey sollicite l'aménagement d'un «petit carré musulman» dans le cimetière communal de la Berclaz, à Choëx. Une demande en bonne et due forme sera en effet déposée auprès des autorités compétentes «dans le courant de la semaine prochaine», assure Seyfettin Karagulle, un membre influent de la communauté.

Cette requête témoigne de la bonne intégration sur les bords de la Vièze d'une population forte de quelque 300 individus. Jusqu'à présent, les corps des défunts étaient rapatriés dans leur pays d'origine via l'ambassade de Turquie ou une agence spécialisée de la place de Lausanne. Or, la première génération de migrants, qui s'est installée à Monthey dans les années soixante, souhaite désormais pouvoir reposer dans sa ville d'adoption. L'aménagement d'un espace réservé aux musulmans de Monthey – «quelle que soit leur nationalité» – répondrait uniquement de la tradition religieuse: «La tête du défunt doit en effet être orientée en direction de La Mecque», précise Seyfettin Karagulle.

Seule fausse note à ce stade des opérations? Dévoilé dans une récente édition du *Nouveliste*, le projet n'est pas du goût des ténors de l'UDC du Valais romand... Dans un communiqué de presse,



EDOUARD CURCHOD

EN DIRECTION DE LA MECQUE Forte de plus de 300 membres, la communauté turque rapatrie jusqu'à présent le corps des défunts au pays. Très bien intégrée sur les bords de la Vièze, elle souhaite désormais que ses ressortissants décédés puissent reposer dans le cimetière de Monthey, près de leurs enfants.

le parti agrarien s'insurge en effet contre ce qu'il considère comme «une avancée de l'islam sur nos terres chrétiennes»: «Réagirons-nous avant d'être bientôt réveillés par le muezzin? C'est la tactique du salami. On commence par demander un carré dans un cimetière, puis une mosquée, puis un minaret», s'emportent Raphaël Filliez et Jean-Luc Addor, respec-

tivement président et secrétaire général de l'UDC valaisanne.

Fernand Mariétan fâché

Cette prise de position agace un tantinet Fernand Mariétan: «Je trouve prématuré, déplacé, voire indécent qu'un parti politique se permette de commenter une démarche tant que les autorités n'ont pas été saisies du dos-

sier», peste le président de la ville. Du côté de la communauté turque, qui «ne veut surtout pas faire de vagues», on est aussi dans l'expectative: «La réaction de l'UDC n'est pas très sympa. Notre seul désir est de pouvoir reposer près de nos enfants. D'ailleurs, nous avons déjà une petite mosquée depuis de nombreuses années (*au sous-sol d'une*

école primaire, *n.d.l.r.*), sans que cela ne dérange personne», poursuit Seyfettin Karagulle.

Le Conseil municipal de Monthey se prononcera sur le bien-fondé de cette requête en temps voulu. Sur le fond, Fernand Mariétan ne souhaite en effet pas s'exprimer sans avoir au préalable consulté ses collègues de l'Exécutif. ■

Le bruit n'est pas encore fini

AÉRODROME MILITAIRE DE SION ► Samuel Schmid rencontrera le 27 avril les autorités cantonales, communales et l'ARAS, qui, elles, attendent impatiemment la consultation du plan sectoriel militaire.

LAURENT SAVARY

Le bruit des avions militaires de l'aéroport de Sion est au cœur de nombreux débats. C'est surtout le plan sectoriel militaire et l'un de ses annexes, le cadastre du bruit, qui pose problème. Annoncés depuis plusieurs années, ils n'ont pas encore été établis.

Samuel Schmid, conseiller fédéral en charge du Département de la défense, de la population et des sports (DDPS), a levé une partie du voile. Pas plus tard que le 19 mars dernier, à l'heure des questions sous la Coupole fédérale, le conseiller national Jean-Noël Rey a demandé si le Conseil fédéral «est en mesure d'informer l'opinion publique valaisanne sur la date exacte de la mise à l'enquête publique du cadastre du bruit de l'aéroport militaire de Sion». La réponse de Samuel Schmid précise que la consultation préliminaire a déjà eu lieu et que la procédure de consultation officielle devrait débiter au mois de mai. Le conseiller fédéral viendra d'ailleurs prendre le pouls des autorités cantonales et communales sur ce sujet le 27 avril prochain. Une date confirmée par les forces aériennes à Berne.

L'association des riverains, l'ARAS, fera également partie des invités. «Nous allons lui demander pourquoi on nous avait dit à l'arrivée des F/A-18 à Sion que la postcombustion ne serait pas utilisée, alors qu'aujourd'hui près de 80% des décollages se font avec», argumente Yves Balet, le président de l'association. Mais ce ne seront pas ces seules doléances. «L'argument des places de travail est souvent avancé. Mais est-ce qu'on tient compte de l'ensemble des emplois militaires dans le canton qui ont été perdus dans les arsenaux, le PAA, etc.? Et surtout nous voulons savoir ce qu'il compte faire pour les terrains qui seront inconstructibles après l'élaboration du cadastre du bruit. Exproprier? Indemniser?»

Pendant longtemps, l'ARAS – et dans une moindre mesure le groupe Ras-le-bol – a été la seule à soulever le problème que va susciter l'élaboration du cadastre du bruit. En effet, des terrains aujourd'hui en zone à construire se verraient rétrograder en zone inconstructible ou avec des restrictions importantes. Or il y a quelques mois plusieurs communes, dont Conthey, Vétroz, Ardon, se sont penchées sur ce problème. En décembre, c'est la Fédération des communes valaisannes qui faisait part de ses inquiétudes à la base aérienne de Sion. Les différents responsables communaux, y compris à Sion, sont fébriles, tant ce cadastre du bruit peut avoir des conséquences sur leur développement futur. Certains d'ailleurs font part de leur mécontentement de ne pas trouver de soutien du côté du canton (voir à droite). Où on se renvoie allégrement la patate chaude d'un service à l'autre.



Samuel Schmid reviendra à l'aéroport de Sion (ici en janvier 2006) pour rencontrer les autorités du canton et des communes voisines. Cela risque de faire du bruit. MAMIN

Le canton attend aussi

Tant les responsables communaux que l'ARAS désignent le service de l'aménagement du territoire comme interlocuteur cantonal dans ce dossier. «Le cadastre du bruit concerne le service de la protection de l'environnement», coupe aussitôt René Schwery. «Nous interviendrons surtout lors de la phase finale pour traiter les recours, puisque l'aménagement est de compétence communale, et pour vérifier la légalité des nouveaux plans d'affectation des zones établis par les communes.»

Au service de la protection de l'environnement,

le chef de service Cédric Arnold est un peu plus loquace. «La procédure d'approbation du plan sectoriel militaire est une procédure fédérale. Les autorités cantonales et communales seront consultées, mais la décision finale sera prise à Berne.» Mais il relève quand même que le dossier traîne. «Fin 2005, une mise en consultation rapide du plan sectoriel militaire avait été promise. Nous attendons toujours, alors même que le DDPS a déjà planifié les vols pour 2010.» Une constatation qui laisse à penser que l'armée ne met pas beaucoup d'empressement dans cette affaire. «Lors de la dernière session du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a souhaité que la mise en consultation

soit faite très rapidement et que le plan sectoriel soit accompagné de tous les éléments permettant d'en évaluer les conséquences en matière de bruit, de pollution de l'air et d'aménagement du territoire.» Avant de préciser que «le cadastre du bruit sera la conséquence technique des décisions politiques prises en amont. La forme et la taille des courbes de bruit, les assainissements nécessaires pour les bâtiments existants, tout comme les restrictions pour les nouvelles constructions dépendront du nombre de vols, du type d'appareils, de l'utilisation ou non de la postcombustion, etc.» Beaucoup d'avions militaires auront décollé avant que tout cela ne soit réglé en somme.

Walliser Parlament in Energiefragen stumm wie ein Fisch!

Fraktionsbericht der SPO zur März-Session

Die ganze Schweiz spricht von Energie- und Klimapolitik. In der politischen Auseinandersetzung müsste jetzt die Wasserkraft ihre Trümpfe als erneuer-

PARTEIENFORUM

bare Energie voll ausspielen. Eine Resolution zu dieser Frage lag auf den Tischen des Grossen Rates. Eine Mehrheit der Volksvertreter des Wasserschlosskantons Wallis weigerte sich, eine Debatte über die Energiepolitik zu führen. In der Energiefrage blieb das Parlament stumm wie ein Fisch.

Wasserkraft und Gaskraftwerke

Nach dem grünen Licht des Bundesrats spüren die alten AKW-Turbos Aufwind. Allfällige Stromlücken sollen mit Atomstrom gefüllt werden. Die Linke in Bern setzt richtigerweise auf erneuerbare Energien und Energieeffizienz. Ein Steilpass für die Wasserschlosskantone wie das Wallis. Eine im Grossen Rat hinterlegte Resolution verlangte die Förderung der Wasserkraft mit einer gleichzeitigen Realisierung von Gaskraftwerken. Die Fraktion der SPO/Linke Allianz verlangte im Parlament eine Diskussion über die Resolution. Eine Mehrheit des Parlaments wollte davon nichts wissen. Ohne Debatte und ohne Diskussion wurde über die Resolution abgestimmt. Eine satte Mehrheit stimmte der Resoluti-

on und damit unter anderem der Förderung von Gaskraftwerken zu. Im Gegensatz zur CVP im Nationalrat hat die CVP im Walliser Grossrat offenbar keine Mühe mit Gaskraftwerken. Fairerweise muss gesagt werden, dass die SPO-Fraktion die Resolution ablehnte. Im Gegensatz zu den meisten ihrer Genossinnen und Genossen im Nationalrat.

Minergie-P gehört die Zukunft

Das Wallis spielte und spielt eine Vorreiterrolle bei Minergiebauten. In der Zwischenzeit holen andere Kantone auf. Die SPO-Fraktion verlangte mit einem Vorstoss, dass der Kanton in der Energieeffizienz einen Zacken zulegt und den Standard Minergie-P fördert. Erste Wohnüberbauungen im Null-Energie-Standard funktionieren ohne Komforteinbussen. Im Gegenteil. Minergie-P ist ein CO₂-Killer und sorgt für gesunde und frische Luft. Die SPO-Fraktion verlangt vom Staatsrat, bei Privaten und sich selbst mit Beiträgen für die notwendigen Anreize für Minergie-P-Bauten zu sorgen.

Naturnahe Gewässer

Mit dem Gesetz über den Wasserbau verlangte die SPO banalisierte und kanalisierte Gewässersläufe naturnah zu sanieren. Davon profitiert neben Fauna und Flora auch der Gewässerschutz. Eine knappe Mehrheit

in der Kommission stimmte diesem Grundsatz zu. Im Parlament wurde der Vorstoss nicht bekämpft. Damit ist der Weg frei den Motionsweg zu bestreiten.

Lohnungleichheit

Die SPO-Fraktion schlug vor, im Gesetz zur Bekämpfung der Schwarzarbeit und des Lohndumpings gleichzeitig auch die Lohnungleichheit zwischen Männer- und Frauenlöhnen ins Visier zu nehmen. Rund ein Viertel des Grossen Rats stimmte dem Vorschlag in Richtung Lohngleichheit zwischen Mann und Frau zu, drei Viertel lehnten ab. Damit folgten einmal mehr den vielen Worten keine Taten.

Umfahrungsstrasse Visp weiterhin auf Eis

In der Fragestunde wollte die SPO-Fraktion vom Staatsrat wissen, ob er davon ausgehe, dass Baudirektor Rey-Bellet noch in seiner Amtszeit das Band zur Eröffnung der Umfahrungsstrasse von Visp durchschneiden werde. Staatsrat Rey-Bellet verwies in seiner Antwort auf noch ausstehende Stellungnahmen von allerlei Ämtern und Dienststellen und liess die Frage offen. Damit bewegt sich einmal mehr in diesem für die Region Visp äusserst wichtigen Dossier relativ wenig bis gar nichts.

German Eyer
Fraktionschef SPO

Le Bas vu par des collégiens du Haut

UNITÉ CANTONALE ▶ Le collège des Creusets a décidé de consacrer sa journée de vendredi aux rapports entre les deux parties du canton. Deux de ses étudiants haut-valaisans donnent déjà leur avis.

VINCENT FRAGNIÈRE

Raphaël Anthamatten de Saas-Almagell et Valentin Zimmermann d' Eggerberg font partie de la vingtaine de jeunes Haut-Valaisans qui ont choisi de faire leur collège en français aux Creusets. «Parce que c'est une langue internationale parlée sur plusieurs continents», argumente Raphaël Anthamatten qui a déjà vécu, à 19 ans, une année aux Etats-Unis, tandis que Valentin Zimmermann, même s'il rentre tous les soirs chez lui, aura passé à la fin de son collège six ans à Sion. «Je suis venu en 3e du CO pour qu'elle ne serve pas à rien. A l'époque, je ne pensais même pas faire une maturité et aujourd'hui je compte bien la terminer aux Creusets.»

Si l'étude du français a donc motivé leur choix, la découverte de l'autre partie du canton aura permis de mettre un terme à certains préjugés. «Je ne pensais pas que les Bas-Valaisans seraient aussi disciplinés. Ici l'école est beaucoup plus stricte que dans le Haut-Valais», s'exclame Valentin. Raphaël, qui vit toute la semaine au foyer des Creusets, confirme: «Tout est fait au foyer de Sion pour que vous travailliez. A celui de Brigue, c'est plus le...»

Wicky est du FC Sion, pas du Haut-Valais

Par contre, ils estiment tous les deux que les Bas-Valaisans connaissent bien moins l'autre partie du canton que l'inverse. «Lorsque l'on parle de Gampel, personne n'y a été ou presque. C'est fou lorsque l'on sait qu'il s'agit du deuxième plus grand festival de Suisse...» Raphaël choisit, lui, un exemple sportif. «Raphaël Wicky, tout le monde dit qu'il a joué au FC Sion, mais très peu de mes amis bas-valaisans savent qu'il vient de Steg.» Ni Valentin ni Raphaël ne nient toutefois les différences de mentalité qui existent entre les deux parties du canton. «Au niveau de la mode, de la musique, nous sommes très différents. Nous nous habillons plus «comme des paysans» que les Bas-Valaisans», sourit Valentin, tandis que Raphaël est surpris



Raphaël Anthamatten (à gauche) et Valentin Zimmermann, deux étudiants haut-valaisans du collège des Creusets, ont un avis très tranché sur l'unité cantonale. BITTEL



«C'est fou le peu de Bas-Valaisans qui ont assisté au Gampel Festival»

VALENTIN ZIMMERMANN

COLLÉGIEN DE 3^e ANNÉE



«Ça me choque de savoir que des politiciens parlent de deux demi-cantons»

RAPHAËL ANTHAMATTEN

COLLÉGIEN DE 3^e ANNÉE

par le multiculturalité du Valais romand. «Dans le Haut-Valais, vous n'êtes presque pas en contact avec des cultures étrangères. Ici cet échange est quasi quotidien.»

Des événements à créer

Tous les deux reconnaissent aussi que le plus important, voire même le seul vecteur qui les réunit vraiment, reste le FC Sion «en dehors de notre expérience au collège des Creusets». Raphaël est même un habitué

des matchs à Tourbillon. «C'est le seul endroit du canton où les Bas et les Haut-Valaisans conversent très facilement.»

Le test du Lötschberg

«Malheureusement», regrettent-ils en espérant qu'au moins un événement culturel, sportif ou social puisse se créer autour de ce thème de l'unité cantonale. «Ça me choque en tout cas que des politiciens bas-valaisans puissent évoquer l'idée de la création de deux

demi-cantons», réagit Raphaël Anthamatten. Valentin Zimmermann, lui, ne croit pas du tout que le Lötschberg va encore plus séparer les deux parties du canton en aspirant les Haut-Valaisans vers la Suisse alémanique. «Tous les Valaisans doivent considérer l'arrivée du Lötschberg comme un bienfait pour l'ensemble du canton, notamment du point de vue touristique. Toute autre attitude serait inquiétante...» La sienne, en tout cas, doit être suivie!

L'UNITÉ CANTONALE AUX CREUSETS

Un débat public en soirée

Le collège des Creusets a décidé de participer lui aussi au thème devenu récurrent depuis deux ans de l'unité cantonale. Ce vendredi, une journée complète est consacrée aux liens ou aux antagonismes entre Haut et Bas-Valaisans. Elle débutera dès 9h30 avec une présentation des conséquences de l'ouverture du Lötschberg destinée à des élèves de 3e année. Durant l'après-midi, un premier débat animé par les journalistes François Dayer et Luzius Theler réunira sur le

thème «Haut-Bas Fragile» de nombreuses personnalités bilingues du canton dont le conseiller national Christophe Darbellay et le skieur Silvan Zurbriggen.

En soirée, le collège ouvre ses portes à toute la population valaisanne en organisant un débat public autour de trois personnalités politiques Fernand Mariétan, Jean-René Fournier et Peter Jossen. Cette fois-ci, on évoquera le sujet du «Valais uni - Valais déchiré» également en compagnie d'autres personnalités comme Urs Zenhäusern de Valais Tourisme, Brigitte Hauser du Bureau fédéral des migrations, Philippe Bender, historien, Bernard Crettaz, sociologue, ou encore Jacques Cordonier, Monsieur Culture de l'Etat du Valais. VF/C

PUBLICITÉ

Voyages intérieurs

Votre référence

parquets et rideaux

www.solideco.ch



Sie zeichnen für den Tag zur kantonalen Einheit und Identität im Wallis am Kollegium Creusets in Sitten verantwortlich: Rektor Benjamin Roduit und die beiden deutschsprachigen Mittelschullehrkräfte Patrick Willisch und Annerose Augsburg. Foto wb

Wallis: Einheit und Identität

Das Kollegium Creusets führt am kommenden Freitag einen Tag zur kantonalen Identität durch

Sitten. – Seit im Walliser Kantonsparlament ein Postulat für die Schaffung von zwei Halbkantonen hinterlegt worden war, ist die Diskussion um die kantonale Einheit nicht mehr abgeflaut. Das Kollegium Creusets in Sitten führt am kommenden Freitag, dem 30. März 2007, einen Tag zum Thema Einheit und Identität im Wallis durch.

Zwar zogen die beiden Parlamentarier Narcisse Crettenand (freisinnig-liberal) und Gabriel Bender (SP Linksallianz) ihren Vorstoss, noch bevor er im Parlament behandelt werden konnte, sang- und klanglos zurück. Doch das Thema der kantonalen Einheit ist trotzdem – oder vielleicht gerade deswegen – seither auf der Traktandenliste der öffentlichen Diskussionen. Dies ist auch darauf zurückzuführen, dass Staatsrat Claude Roch die Frage der kantonalen Einheit in seinem Präsidentschaftsjahr 2006/2007 in den Vordergrund gestellt und immer wieder angeschnitten hat. Die Publikation einer Arbeitsgruppe zu den Spannungsfeldern und den verdrängten Fragestellungen im Zusammenleben der beiden Sprachregionen des Kantons stellte die kantonale Einheit in den geschichtlichen, in den politischen und in den gesellschaftlichen Zusammenhang unserer Zeit.

Fragen von grosser Aktualität

Wie steht es um die kantonale Einheit? Was trennt die Kantonsteile – den deutsch- und den französischsprachigen oder auch das Ober-, das Mittel- und das Unterwallis? Wie steht es mit dem Beziehungsgeflecht im Alltag, wie mit dem Schüleraustausch? Diesen Fragen soll am kommenden Freitag, dem 30. März 2007, am Kollegium Creusets in Sitten nachgegangen werden. Dies vor allem auch aus einem aktuellen Anlass heraus: In wenigen Monaten wird der Lötschberg-Basistunnel in Betrieb gehen. Damit rückt das Oberwallis in S-Bahndistanz zu Bern. Aber auch das Mittelwallis mit seinem Tourismus wird näher zum Mittelland rücken, woher ein beträchtlicher Teil seiner Gäste stammt. Was bedeutet zudem die «neue Nähe» zum Mittelland gerade für die studierende Jugend? Werden dank des Lötschberg-Basistunnels bald schon mehr Jugendliche mit Universitäts- und Fachhochschulabschluss den Weg zurück ins Wallis finden oder wandern auch in den kommenden Jahren wie bis zum heutigen Tag rund zwei Drittel unserer Bestausgebildeten ab?

Musik, Sport- und Podiumsdiskussionen

Rektor Benjamin Roduit und die beiden Mittelschullehrkräfte Annerose Augsburg und Patrick Willisch haben für den

Was ist los mit dem Kanton Wallis?

Öffentliche Podiumsdiskussion in Sitten

Sitten. – Was ist los mit dem Kanton Wallis? Wie ist es um die kantonale Einheit und damit um den Kitt bestellt, der den Kanton zusammenhalten soll? Eine öffentliche Podiumsdiskussion vom Freitagabend, dem 30. März 2007, soll auf diese zentralen Fragen eingehen.

Im Rahmen des Tages der «Einheit und Identität im Wallis» vom kommenden Freitag, dem 30. März 2007, findet im Kollegium Creusets in Sitten

eine öffentliche Podiumsdiskussion statt. Der öffentliche Anlass beginnt um 20.00 Uhr. Die Diskussion dürfte rund zwei Stunden dauern. Daran nehmen einmal drei bekannte Persönlichkeiten teil, die seit Jahren im Rampenlicht der politischen Aktualität des Kantons Wallis stehen: Staatsrat und Ständeratskandidat Jean-René Fournier, alt Nationalrat Fernand Mariétan (Monthey) und alt Nationalrat und Ständeratskandidat Peter Jossen (Leuk).

Eine Diskussion in der Art der Arena

Die Diskussion soll im Stil der bekannten Politiksendung «Arena» des Schweizer Fernsehens DRS aufgebaut werden. Neben den «Hauptakteuren» sind auch bekannte Mitspielerinnen und Mitspieler eingeladen, die an vorderster Front ihren Standpunkt einbringen und Fragen aufwerfen: Brigitte Hauser vom Bundesamt für Migration, Katja Ginetetta, Vizedirektorin von Avenir Suisse, Urs Zenhäusern von Wallis Tourismus, der Historiker Philippe Bender, der Soziologe Bernard Cretzaz und der kantonale Kulturverantwortliche Jacques Cordonier bilden diese zweite Ebene. lth

Thementag «Einheit und Identität im Wallis» darauf geachtet, dass diese Veranstaltung nicht steif und förmlich daherkommt. Der Anlass beginnt mit einer Informationsveranstaltung zum Lötschberg-Basistunnel, zweifelsfrei einem Jahrhundertbauwerk für den Kanton Wallis. Diesem Thema ist auch eine Ausstellung gewidmet. Collagen von Schülerinnen und Schülern aus dem Unter- und Oberwallis befassen sich mit der jeweils andern Sprachregion. Dann gibt die Spiritband des Kollegiums Brig ein Konzert und dazwischen gibt es sportliche Aktivitäten. Am Nachmit-

tag ist ein Podiumsgespräch vorgesehen zum Thema der Einheit und Identität im Wallis.

Schülerfahrten und Prominenz

Dabei werden auch Schüler über ihre Erfahrungen berichten, die einen Teil ihres Studiums in der jeweils anderen Sprachregion absolvieren. Persönlichkeiten aus Politik, Wirtschaft, Wissenschaft und Sport berichten anschliessend im Rahmen einer Podiumsdiskussion über ihre Erfahrungen in einem zweisprachigen Kanton wie dem Wallis und einem mehrsprachigen Land wie der Schweiz. Es sind dies Sté-

phane Albelda, der als Mittelschullehrer fünf Jahre im Oberwallis unterrichtet hat, Yves Fournier, der Verantwortliche für den Schüleraustausch, Christophe Darbellay, Nationalrat und Präsident der CVP Schweiz (und ehemaliger Creusets-Schüler), Jean-Pierre Bringham, ein in beiden Kantonsteilen aktiver Unternehmer, die Historikerin Elisabeth Joris (Zürich/Visp) und der Direktor von Swiss Olympics, Werner Augsburg. Eingeleitet wird das Podiumsgespräch von einem originellen Videofilm, den Schüler des Kollegiums Creusets zum Thema der kantonalen Einheit und Identität gedreht haben. lth

Ein Land, zwei Sprachen I

Es ist einige Jahre her. Doch war folgende Misere nicht mit einer Tagesaktualität verbunden und darf nach wie vor als aktuell gelten. Meine Eltern waren umgezogen und wollten die Sache mit der neuen Telefonnummer regeln. Nichts Aussergewöhnliches, Anruf genügt. Doch damit begann es.

Aus dem deutschsprachigen Teil des Wallis rief also jemand auf die offizielle Nummer an, um als Abonnent eines ebenso offiziellen Betriebes eine wiederum so offizielle Sache wie seine Telefonnummer zu aktualisieren. Wie es landesweit täglich und tausendfach problemlos geschieht – sofern es klappt. Hat es aber nicht.

Die Stimme am anderen Ende war eine französische. Deutschkenntnisse: präzise Null. So war es schlichtweg unmöglich, eine einfache Telefonnummer unter Dach und Fach zu bringen. Meine Eltern versuchten es wiederholt, endeten aber jedes Mal wie im Kabarett César Keisers, der in einer seiner Glanznummern von einem Büro ins nächste weiterverbunden und vertröstet wird, bis ihn die schiere Verzweiflung packt. Mit einem kleinen Unterschied: Unser Ereignis geschah weder freiwillig noch war es lustig, sondern realer Alltag. Und nicht etwa bei irgendeinem Privatpiraten auf dem global hochschäumen-

den Telekommunikationsmeer, sondern in den «heimischen» (!) Gewässern der Swisscom.

«Deine Eltern konnten ja auch nicht Französisch», wird nun jemandem einzuwenden in den Sinn kommen. Ja, das



Werner
Bellwald

stimmt zwar, doch kontaktierten sie aus einem deutschsprachigen Landesteil eine offizielle Nummer, und dies in einem Kanton, der zwei offizielle Amtssprachen besitzt (Artikel 12 der Kantonsverfassung) und wo man/frau gerade an einer öffentlichen Stelle ein Mindestmass an Zweisprachigkeit erwarten darf. Übrigens sind solche Sprachkenntnisse oft von Gesetzes wegen vorgeschrieben oder im Pflichtenheft aufgeführt. Offensichtlich hätten einige bei näherem Hinsehen ihren Posten zu räumen, würden wir sie am Stellenprofil messen.

Oder müssen sich meine Eltern dafür entschuldigen, dass sie in einer Zeit aufwuchsen, als es noch keinen Fremdsprachenunterricht gab? Oder sollen sie dafür gestraft werden,

dass sie (im Falle des Wallis) einer sprachlichen Minderheit von etwa 30 Prozent angehören?

Doch Vorsicht; innehalten und nachdenken, bevor es unverhältnismässig ausufert: Wie wir von Freiburg/Fribourg, Biel/Bienne und weiteren Orten und Regionen wissen, brennt das Thema auf der Zunge... und wird oft missbraucht, um Stimmung gegeneinander zu machen. Bald ist es die Sprache, bald die Religion, bald die Kleidung (Kopftuch), bald die Hautfarbe, bald eine (angebliche) «völkische» Zugehörigkeit und dann wieder ein anderes, letztlich nebensächliches Detail. Die Krisen- und Kriegsherde führen uns vor, wie unbedeutende Unterschiede zu unüberbrückbaren Gegensätzen hochstilisiert werden, um das zu verbergen, was den Konflikten zugrunde liegt: Kampf um Macht, Kampf um Ressourcen, menschliche Gier und Dummheit im unheilvollen Multipack.

Als brave Demokraten und anständige Leute spürten dies auch meine Eltern. So legten sie, nach einigen kräftigen Ausdrücken («Was ditz fer Blegler sind!») über die Swisscom und die Welschen, das zwar ärgerliche wie unkorrekte Erlebnis mit der Telefongesellschaft friedfertig ad acta, nachdem ihr Junior die Sache für sie erledigt hatte.

Der Vorfall jedoch bleibt geradezu beispielhaft für die Lage im Land und legt deutsch und deutlich offen, woran es im Wallis krankt...

Ein Land, zwei Sprachen (II)

Wir blieben dabei stehen, woran ein Land (unter anderem) krankt. Den Patienten lassen wir nun, um an das Bild einer einschlägigen Veröffentlichung zu erinnern, nicht teilnahmslos ohne Vorschläge für eine medizinische Abhilfe vor sich hin siechen. Doch vorerst ein Blick zurück.

Vor über 1000 Jahren, im 9. und 10. Jahrhundert, überschritten deutschsprachige Alemannen die nördlichen Alpenpässe des Wallis. Sie trieben einen deutschen Keil in die bisher romanische Spracheinheit des Landes – im grösseren Rahmen betrachtet sind also wir Deutschsprachigen hierzulande die «fremden Huürufetzla». Die Sprache der Eindringlinge wanderte immer weiter talabwärts und befand sich laut Ansicht einiger Wissenschaftler in der Zeit um 1200 an der Lonzamündung. Bis ins 15. Jahrhundert sprach man/frau in der Gegend um Leuk französisch beziehungsweise einen frankoprovenzalischen Dialekt, dem heutigen von Evolène ähnlich. Uns seltsam anmutende Flurnamen wie Tschüdanga (Salgesch) oder Pfsarchong (Varen) sind Überbleibsel der vor gut fünf Jahrhunderten zurückgedrängten französischen Sprache.

In ihrem Drang westwärts überrumpelte die deutsche Sprache sogar die anderswo wirksamen natürlichen Hin-

dernisse wie den Pfywald. Zusammen mit der politischen Herrschaft der Oberen über die Unteren drang die deutsche Sprache bis Sitten vor. Hier dominierte sie jahrhundertlang Verwaltung und Alltag, und es ist für uns wenig schmeichelhaft, dass in Sitten



Werner
Bellwald

Schüler bestraft wurden, wenn sie sich in ihrer französischen Muttersprache unterhielten. Als 1798 die Franzosen kamen, wandte sich das Blatt allerdings gründlich.

Die längst verflossene politische Unterjochung und sprachliche Dominanz holen die Unterwalliser so gerne aus der Mottenkiste der Geschichte wie die Oberwalliser jene französischen Truppen (unter denen sich übrigens auch Waadtländer und weitere Westschweizer befanden), die das Oberwallis 1799 streckenweise in Schutt und Asche legten. Mit den gegenseitigen Schuldzuweisungen aus dem Repertoire der Vergangenheit verhält es sich oft wie mit der Kleidung (Kopftuch), der Re-

ligion, der Hautfarbe – wir wissen ja: Vorsicht! Oft sind Leute am Werk, welche andere schlecht machen und dadurch selbst profitieren wollen. Ihrer Propaganda sollten wir nicht auf den Leim gehen. Ohne Zweifel ist es für beide Seiten gewinnbringender, die Gegenwart zu analysieren und die Zukunft anzupacken.

Einige Tatsachen und Vorstellungen stehen dem im Wege: Sowohl die Deutsch- wie die Französischsprachigen fühlen sich in der Kantonsverwaltung untervertreten. 36 Prozent der 2004 befragten Unterwalliser Politiker/innen «erachten gute Kenntnisse der anderen Kantonsprache für die Amtsausübung nicht als notwendig». Und auf Oberwalliser Seite wird der in wenigen Wochen in Betrieb gehende Basistunnel die «zarten» Bande nach Westen nicht gerade mit frühlingshafter Minne stärken.

Die Zukunft muss auch nicht zwingend eine gemeinsame sein, wie man das, vielleicht aus lauter Gewohnheit, immer wieder meint. Ist aber eine Trennung für das heutige Wallis ein Thema? Für die-ses Wallis, eingeklemmt zwischen Metropolen, mit Aufgabenteilung zwischen Transit und Feriendylle, das mit seinen modernen Dienstleistungssektoren und nach Innovation lechzenden neuen Industrien seinen Platz unter internationaler Konkurrenz zu behaupten hat? Sind dem Patienten angesichts dieser Herausforderungen wirklich zwei Halbkantone zu verschreiben?

Ein Land, zwei Sprachen III

Auf der Suche nach medikamentöser Behandlung des Landes gelangten wir zur Amputation, über die nachzudenken uns zwei Parlamentarier unlängst anhalten wollten. Angesichts stein-beinalter Formen aus der Zeit unserer Ururgrossväter und -mütter mag die Frage erlaubt sein, ob nach 150, ja nach 200 Jahren nicht Grundlegendes zu diskutieren und der Alltagsrealität anzupassen wäre. Schliesslich änderte sich das Leben auch in anderen Bereichen fundamental und wir fahren nicht mehr in der Postkutsche über den Simplon wie damals, als Kantone, Präfekten und weitere geopolitische und institutionelle Formen geboren wurden – die erstaunlicherweise immer noch leben. Ungeachtet eines etwaigen Reformstaus sind gebündelte Kräfte sicher erfolgreicher als Zersplitterung. Nur zwei Beispiele: Der Gast geht nicht unbedingt nach Torgon oder ins Binntal, sondern entscheidet sich dank eines gemeinsamen Auftritts überhaupt für das Wallis, wird hier mehrere Orte besuchen und überall etwas Geld ausgeben. Zahlreiche Vereine, Einrichtungen und Institutionen brauchen nicht zweigeteilt und doppelt verwaltet (und bezahlt!) zu werden, sondern gleichartige Geschäfte können von einer Stelle effizient erledigt und in zweisprachigen Versammlungen erörtert werden, die erst noch Kontaktmöglichkeiten

zwischen Regionen und Sprachen bieten.

Für einen gemeinsamen Weg bedarf es des Verständnisses und des Willens. Doch weisen einige Erfahrungen eher auf das Gegenteil: Machtdemonstrationen und/oder inszenierte Verächtlichkeiten wie jene der welschen Mehrheit im Grossen Rat, die Ausserbinn in die



Werner
Bellwald

Zwangsfusion verbannte, zeugen weder von demokratischem Verständnis noch von politischer Klugheit. Konsequente Zweisprachigkeit in der Verwaltung und an den sensiblen Punkten des öffentlichen Lebens ist ein noch nicht erreichter Minimalstandard, ohne den die viel beschworene Einheit zu einem stinkenden Kadaver aus der Mottenkiste der Geschichte verkommt. Im Alltag ist das Aneinandervorbeileben der beiden Landesteile faktisch vollzogen, wie wir mit Leichtigkeit beobachten: Klein ist die Zahl derer, die den Pfynwald mühelos in beide Richtungen durchreisen. Gross ist die Schar jener, die nicht so genau wissen, was für Leute

und Siedlungen sich auf der anderen Seite dieses Waldes befinden. Es erinnert geradezu an jenen Witz, der auf die Berner Stündeler gemünzt ist: «Du Vatti, hets dört hinger em Wald o Möntsche?» (Du Papa, leben hinter jenem Wald auch Menschen?) «Los Bue, mr wei nid grüble.» (Hör zu, Junge, wir wollen uns darüber nicht den Kopf zerbrechen.)

Diskutable Soforttherapien z.B. im Alltagsbereich könnten den intensivierten Schüleraustausch beinhalten, der die Erschwernisse der Zweisprachigkeit in einen Segen verwandelt, indem eine mehrsprachige Jugend mehr Chancen verbucht. Weiter anstelle regionaler Zersplitterung die Förderung von kantonalen Verbänden mit regelmässigen Gesamttreffen. In den Medien stete Berichterstattung in der anderen Landessprache über den anderen Kantonsteil. Jährliche Ferien- und Sportlager für die Jugend im anderen Sprachgebiet. Verbilligte Sprachkurse für alle Alters- und Bevölkerungsschichten, verbunden mit soziokultureller Animation (Ausflüge in den benachbarten Kantonsteil).

Luzius Theler, Mitglied der vom Staatsrat eingesetzten Vierergruppe zur Analyse der Lage, diagnostizierte kürzlich in einem kompetenten Referat vor dem Rottenbund «ein zerrüttetes Verhältnis, aus Gleichgültigkeit». Was der Zerrüttung im Privatleben folgt, ist bekannt. Fragt sich, wie lange auf gesellschaftlicher Ebene halten kann, was privat längst vor dem Scheidungsrichter stünde.

La belle santé du «Nouveliste»

MÉDIAS ▶ Votre journal a gagné 5000 lecteurs ces douze derniers mois. A 113 000, le nombre de fidèles n'a jamais été aussi élevé.

MICHEL GRATZL

Avec 4,6% d'augmentation de son capital... lecteurs, «Le Nouvelliste» est l'un des trois seuls quotidiens romands qui enregistrent une progression du lectorat entre mars 2006 et mars 2007, en compagnie du «Journal du Jura» et de «La Liberté». Rendu public hier par la REMP (Recherche et études des médias publicitaires), ce baromètre médiatique montre que la majorité des titres ont plutôt marqué le pas ces douze derniers mois. L'érosion est surtout significative pour les principales publications du groupe Edipresse, puisque tant «Le Matin» semaine que «24 Heures» enregistrent un recul supérieur à 11%. Cela représente une «perte» de 42 000 lecteurs pour le premier et de 31 000 pour le second.

La presse périodique, elle, enregistre des fortunes diverses. «L'Hebdo» et «L'Illustré» sont dans les chiffres noirs, alors que «Le Matin Dimanche» et «Bilan» voient leurs fidèles l'être sensiblement moins. La preuve? 62 000 «lâchent» le seul titre de la presse dominicale romande et 15 000 le bimensuel économique.

Un nouveau sommet

Plus significatif encore, le coup de rétroprojecteur sur la période 2000-2007. En termes de capital de sympathie, deux quotidiens romands sortent véritablement du lot: d'abord «Le Matin» semaine (+17,1% à 321 000 lecteurs) qui a connu

une progression régulière jusqu'à l'arrêt révélé à l'occasion de cette dernière étude REMP Mach Basic. Conséquence de l'arrivée des gratuits? Probablement.

Ensuite, il y a «Le Nouvelliste» (+14,1% à 113 000 lecteurs) qui atteint un nouveau sommet, après 2004 (111 000), résultat lui permettant de consolider sa place de cinquième quotidien romand en termes d'audience.

A l'autre «bout» de la chaîne, «L'Impartial» chaud-fonnier accuse, lui, de 2000 à 2007, une chute de 26%, soit deux fois plus que «La Tribune de Genève», autre titre dont le lectorat (-26 000) s'est notablement érodé depuis le début de la décennie.

Le phénomène «20 Minuten»

Et la presse germanophone, nous direz-vous? «Notre» «Walliser Bote» fait coup nul sur le dernier exercice (49 000 lecteurs), mais en perd deux mille depuis 2000.

Le «Blick» demeure le principal tirage quotidien payant du pays (694 000 fidèles), devant le «Tages Anzeiger» (534 000). Mais l'un comme l'autre sont en perte de vitesse, à l'image de l'ensemble de la presse écrite alémanique. Constat que vient juste contredire «20 Minuten» qui réunit sous ses couleurs la bagatelle de 1 168 000 lecteurs. C'est un gratuit, d'accord, mais cela n'explique pas tout.

La REMP, «késako»?

«Recherche et études des médias publicitaires», autrement dit la REMP est la référence dans l'économie publicitaire. Elle fait autorité en ce qui concerne le tirage des journaux et autres périodiques. Cet organisme qui réunit les principaux acteurs de la presse nationale et des publicitaires a pour tâche principale de recueillir de façon systématique, continue et neutre les données concernant le comportement de lecture des personnes résidant en Suisse. L'instrument le plus important de recherche sur le lectorat est l'analyse Média Suisse Mach Basic qui est publiée deux fois l'an, en mars et septembre. Cette étude repose sur un sondage mené auprès de 24 133 personnes sélectionnées de manière aléatoire dans les trois régions linguistiques du pays. Elle fournit des infos sur la pénétration des journaux et publications et leur public cible en Suisse.

COMMENTAIRE

Fidèles lecteurs, merci!

PAR JEAN BONNARD

Face à la concurrence, «Le Nouvelliste» fait mieux que résister. Il se bat chaque jour pour refléter l'actualité valaisanne et du reste du monde. Il fait preuve d'imagination pour offrir de nouvelles rubriques. L'autre atout du «Nouveliste» est sa distribution dès l'aube à près de 80% de nos abonnés.

Les sessions du Grand Conseil sont devenues des sources d'informations qui intéressent les lecteurs, pour autant qu'on accorde le traitement et la place méritée aux travaux de nos députés qui font le Valais de demain. La présence des jeunes dans «Le Nouvelliste» a aussi augmenté de façon sensible. Les collègues du Valais romand ont été associés à cette ouverture et, à raison d'une double page chaque mois, ces collégiens ont prouvé qu'ils se passionnent pour la politique. Leur rencontre récente avec le patron du Département fédéral de l'intérieur, M. Pascal Couchepin, a démontré que ces jeunes avaient des bonnes questions à poser et des idées à proposer.

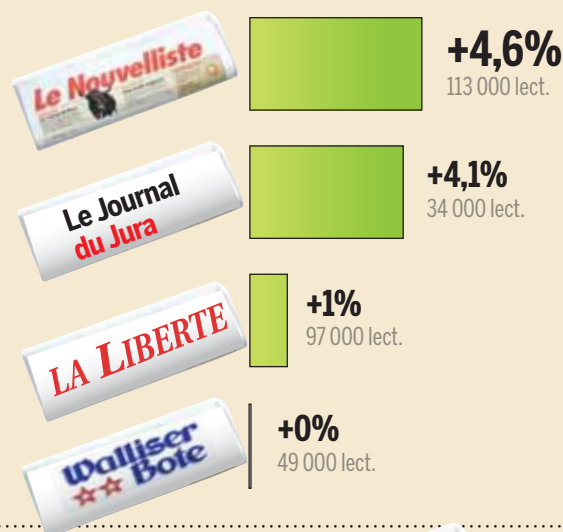
La réponse des lecteurs est un encouragement fort à poursuivre nos efforts pour encore mieux les servir.

CANARDS ROMANDS: LE NOUVELLISTE DÉCOLLE

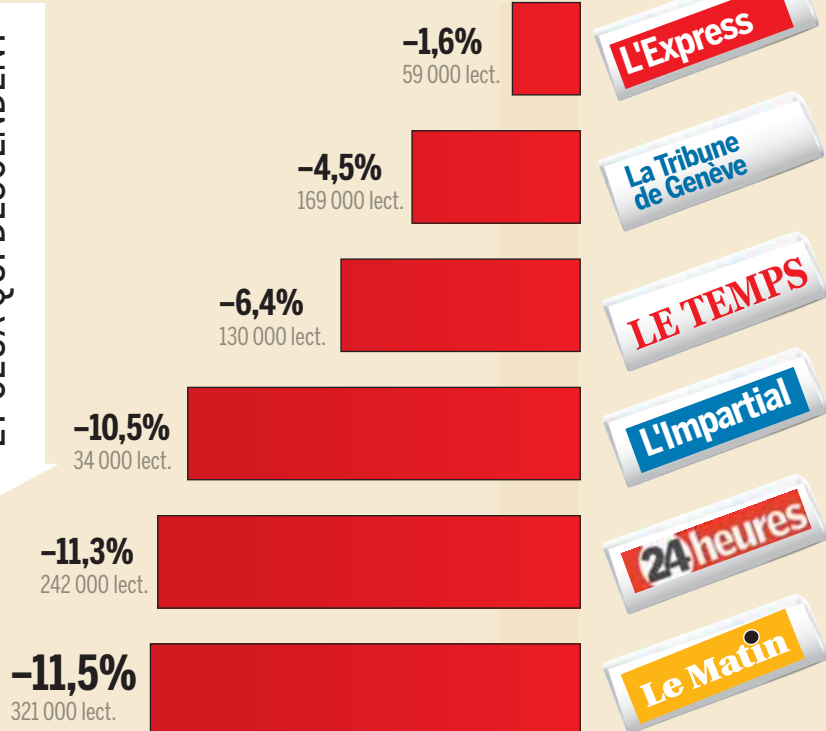
Progression du nombre de lecteurs de mars 2006 à mars 2007

+ Nombre total de lecteurs

CEUX QUI MONTENT



ET CEUX QUI DESCENDENT



SOURCE REMP

AUTRES CHIFFRES

LA PRESSE PÉRIODIQUE

- ▶ **L'Hebdo** +3,8%
218 000 lecteurs
- ▶ **L'Illustré** +1,6%
359 000 lecteurs
- ▶ **Matin Dimanche** -10,2%
544 000 lecteurs
- ▶ **Bilan** -12%
109 000 lecteurs

LA PRESSE ALÉMANIQUE

- ▶ **Blick** -6,4%
694 000 lecteurs
- ▶ **Tages Anzeiger** -13,3%
534 000 lecteurs

Chiffres REMP de mars 2006 à mars 2007
Nouveau total des lecteurs

TROIS QUESTIONS À...



JEAN-YVES BONVIN

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE RHÔNE MÉDIA, ÉDITEUR DU «NOUVELLISTE»

1. Quelle appréciation portez-vous sur ce résultat REMP?

Celle analyse nous apporte davantage de notoriété sur le marché valaisan. Nous obtenons un meilleur résultat que nos concurrents régionaux en particulier. Cela démontre l'attachement croissant de notre lectorat à l'égard de son quotidien. C'est très important en même temps qu'une source de motivation.

2. Quel crédit accordez-vous à cette analyse REMP?

Neutre par vocation, la REMP dispose d'une très grande connaissance du marché des médias, sous l'angle technique essentiellement. Il y a certes une marge d'erreur statistique inévitable, liée au système de comptage, mais c'est la même pour tous et en ce sens l'organisme a fait ses preuves.

3. Les gratuits font de l'ombre à nos homologues de la presse quotidienne payante. «Le Nouvelliste» doit-il craindre à son tour la concurrence de ce genre de tabloïd?

«Le Nouvelliste» redoute moins cette concurrence sur le marché des lecteurs que sur celui de la publicité, volontiers volatil, où les gratuits peuvent faire valoir l'importance de leur tirage. Sur le front du lectorat, nous avons l'avantage de développer l'actualité régionale qui leur fait défaut.

Nos abonnés sont également plus vite servis, donc plus vite informés, que par les tabloïds, grâce à l'efficacité de nos messageries.

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Paul-André Roux candidat



LE NOUVELLISTE

Après Christophe Darbellay, Maurice Chevrier et Patrice Clivaz, c'est autour du député de Grimisuat **Paul-André Roux** de se porter candidat pour la liste du PDCvr au Conseil national. Pas encore «intéressé» en janvier lors de l'assemblée du PDC de sa section de Grimisuat, l'actuel deuxième vice-président du Grand Conseil a pris sa décision ces dernières semaines.

«On m'a fait comprendre qu'il fallait une candidature forte pour le PDC du district de Sion notamment en prévision de futures élections. Comme le district m'a toujours très bien élu, je me sens redevable et je veux aussi donner de ma personne au parti», a expliqué Paul-André Roux, candidat officiel depuis hier soir.

Député suppléant depuis 1997, puis député depuis 2001, il n'estime n'avoir rien à perdre dans cette élection. *«Avec deux sortants qui se représentent, ça va être très difficile. Mais, à partir du moment où j'ai dit oui, je vais mettre toutes mes forces dans cette campagne, l'objectif minimum étant de terminer troisième de liste.»* En effet, Paul-André Roux a suffisamment d'expérience pour savoir qu'une troisième place lors d'une élection au PDC peut ouvrir certaines portes à l'avenir. *«On ne sait pas ce qui va se passer en 2009 pour les élections cantonales. Si Christophe Darbellay ou Maurice Chevrier s'intéressent à un siège au gouvernement...»* En attendant, Paul-André Roux va devoir aussi gérer le coût financier de sa campagne. *«J'ai été le trésorier de celle réalisée par Fabienne Luyet il y a quatre ans, je connais donc parfaitement l'engagement financier à consentir.»* VF

Le centre grillagé MC de Granges où sont détenus les étrangers soumis à une décision de renvoi se trouve à l'intérieur de la prison ouverte de Crêtelongue. MAMIN

Des conditions de détention qui divisent

MESURES DE CONTRAINTE ► En Valais, les étrangers qui doivent quitter le territoire national sont placés au centre MC de Granges, critiqué par la socialiste Véronique Barras. La radicale Fabienne Bernard lui répond.

VINCENT FRAGNIÈRE

Jean-René Fournier l'a affirmé devant tout le Parlement lors de la session de février. «Non, le centre MC de Granges n'est pas Guantanamo.» Pourtant, la députée socialiste Véronique Barras n'en démord pas. Pour elle, les personnes détenues au centre de Granges suite à une décision de renvoi bénéficient «de conditions difficiles qu'il faut améliorer». La députée a voulu profiter du

Granges situé sur le site de pénitencier ouvert de Crêtelongue (voir photo). «Il est choquant d'y voir un bâtiment grillagé dans lequel sont emprisonnés des détenus administratifs alors qu'à l'extérieur des détenus qui relèvent du droit pénal participent aux travaux agricoles.»

Ce premier constat est renforcé par le témoignage du diacre protestant Robert Bär qui est l'une des seules personnes exté-

notamment les conditions de détention. «Contrairement à la loi cantonale, les détenus n'ont pas la possibilité d'effectuer un travail, une activité. A part une promenade d'une à deux heures, ils passent leur temps en cellules fermées, ce qui engendre plus d'agressivité.»

Si la députée reconnaît une amélioration de la conception du bâtiment, elle estime que celui-ci «ne permet toujours pas un fonctionnement qui soit conforme aux exigences de la loi». Selon elle, les détenus devraient pouvoir, durant la journée, se mouvoir librement à l'intérieur de l'espace pénitencier comme c'est le cas d'ailleurs à Frambois dans le canton de Genève qui regroupe les détenus sous mesures de contrainte de plusieurs cantons.

Commission critiquée

Enfin, Véronique Barras dénonce le manque de contrôle de la société civile et notamment de la commission consultative de 9 membres présidée par Fabienne Bernard. «Elle a certes joué un rôle positif à ses débuts, mais elle ne s'est plus réunie et ne mène aucune réflexion quant à l'adéquation entre les moyens mis en place par le canton du Valais et la nouvelle législation.»

RÉACTION

«De grandes améliorations»



Présidente de la commission consultative, la radicale **Fabienne Bernard** n'est pas affectée par les critiques de Véronique Barras. «Déjà, elle n'a jamais cherché à me rencontrer pour en discuter. Ensuite, je ne crois

pas qu'une commission consultative ait obtenu autant de choses que la nôtre entre 2000 et 2005. De nombreuses améliorations ont pu être apportées à une situation que j'ai qualifiée de très pénible en 2000. Aujourd'hui, seule notre demande d'aménager du travail pour ces détenus doit encore être réalisée. Si je partage le constat négatif de la députée sur le lieu choisi pour le centre MC, la loi interdit formellement qu'il se situe dans une prison préventive comme celle des Iles. Ça laisse donc peu de choix. A travers sa proposition de laisser durant la journée ces détenus en stabulation libre comme à Genève, on voit bien que Véronique Barras ne connaît pas la réalité du terrain. Malheureusement, ça fait un certain temps qu'on n'y trouve plus des pères de famille. Après un gros travail entre 2000 et 2006, notre commission, en 2006, s'est tenue au courant de la gestion du centre et reprend ses rencontres dès mai 2007.» VF



«Contrairement à la loi, ces détenus administratifs ne peuvent pas travailler au centre de Granges»

VÉRONIQUE BARRAS
DÉPUTÉE SOCIALISTE

changement législatif soumis au Grand Conseil (voir encadré ci-dessous) pour soulever plusieurs problèmes, «qui deviendront rapidement plus aigus puisque la nouvelle loi acceptée par le peuple augmente la durée possible de détention de neuf à dix-huit mois».

Véronique Barras dénonce déjà le cadre du centre MC de

rieures à la prison à rencontrer directement ces détenus. «C'est vrai qu'ils ne comprennent pas pourquoi eux doivent rester derrière ces barreaux alors qu'ils voient à l'extérieur d'autres prisonniers travailler. Ça renforce énormément leur mal-être.» Véronique Barras critique encore trois autres aspects du dossier,

en place, la durée de détention maximale au centre MC de Granges a été prolongée pour les personnes étrangères qui doivent quitter le pays. La détention pour insoumission passe ainsi des neuf mois actuels à dix-huit mois. La députée socialiste sierroise Véronique Barras a

profité de ce débat en plénum pour attirer l'attention des députés et du conseiller d'Etat Jean-René Fournier sur les conditions de vie de ces personnes. «Jean-René Fournier s'est engagé fortement en faveur des lois sur l'asile et sur les étrangers. Le peuple valaisan, dans sa majorité,

les a approuvées. Il faut en assumer les conséquences. On ne peut pas emprisonner davantage de personnes pendant des périodes plus longues et prétendre que cela n'aura pas d'incidences financières, à moins de laisser se dégrader les conditions...» VF

MESURES DE CONTRAINTE LIÉES À LA NOUVELLE LOI FÉDÉRALE SUR L'ASILE

La détention pour insoumission passe de neuf à dix-huit mois

Lors de sa session de février, le Grand Conseil valaisan a accepté le décret d'application des mesures de contrainte sur le séjour et l'établissement des étrangers suite aux votations fédérales au sujet de la loi sur les étrangers et sur l'asile. Parmi les nouvelles mesures mises

René Constantin candidat



Après le conseiller national sortant Jean-René Germanier et le président de Martigny Olivier Dumas, le Parti radical lance dans la course au National un troisième candidat de poids, l'actuel chef de groupe du Grand Conseil René Constantin, désigné hier soir par sa section, puis par le district de Sierre. *«Je m'engage pour que notre parti gagne des parts de marché et pour qu'une droite raisonnable l'emporte. Mon score personnel passe au second plan.»* Au Grand Conseil depuis 1997, chef de groupe depuis 2005, cet enseignant de Saint-Léonard de 45 ans veut également que son parti s'approprie le thème de la sécurité durant cette campagne. *«Nous devons prouver que nous pouvons parfaitement gérer ce dossier à travers une politique plus stricte. Le centre droit doit être plus sévère avec celles et ceux qui ne respectent pas les règles en vigueur. L'exclusion des délinquants étrangers majeurs coupables de graves sévices est, à mon avis, une mesure justifiée.»* Quant aux chances de la liste radicale, René Constantin est catégorique: *«Je désire vraiment que Jean-René Germanier soit réélu. Au vu de son travail à Berne, il le mérite amplement. Quant au deuxième siège radical, la plupart des spécialistes n'y croient pas. Ce n'est pas pour me déplaire. Tous les membres de notre parti, et les candidats en premier lieu, savent qu'ils doivent «aller au charbon» pour récupérer 2,5% de voix minimum si l'on tient compte de possibles apparentements...»* Pour René Constantin, en tout cas, «la bataille» a déjà commencé... VF/C

DISTRICT D'ENTREMONT

Pas de candidat pour le PDC

Le PDC du district d'Entremont n'a pas trouvé la perle rare permettant d'étoffer la liste du PDCvr pour les élections fédérales – Conseil national – de cet automne (21 octobre 2007). Les explications de la présidente Véronique Thétaz: *«Comme la volonté du PDCvr est de présenter une liste comportant au moins six candidats pour l'élection au Conseil national, nous espérons bien en trouver un dans le district d'Entremont. Mais personne n'a souhaité franchir le pas, y compris au niveau de la liste des jeunes. Le comité va toutefois poursuivre ses recherches et espère bien pouvoir présenter un candidat au congrès du PDCvr qui aura lieu à Orsières, le lundi 7 mai prochain. Si ce n'est pas le cas, nous serons solidaires de la section du district de Martigny et de sa locomotive Christophe Darbellay et nous commencerons déjà, au niveau du district, à préparer les élections cantonales de 2009.»*

Pour l'heure, le PDCvr a donc trouvé officiellement quatre candidats. Trois d'entre eux, le conseiller national sortant Maurice Chevrier, Patrice Clivaz et Paul-André Roux proviennent du Centre. Dans le Bas-Valais, seul le conseiller national sortant Christophe Darbellay a annoncé qu'il brigait un nouveau mandat. D'autres candidatures, dont une féminine (?), sont encore attendues dans les districts de Monthey et de Saint-Maurice. OR

German Eyer vise le perchoir

GRAND CONSEIL ► Les socialistes lancent le secrétaire syndical dans la course à la 2^e vice-présidence. Le duel rose-jaune perdu d'avance pour la gauche?



BITTEL

PASCAL GUEX

La gauche valaisanne rêve de placer l'un des siens à la présidence du Parlement dans deux ans! Hier, socialistes du Haut et du Bas se sont en effet unis pour annoncer la candidature de German Eyer à la 2^e vice-présidence du Grand Conseil. Créant ainsi un certain effet de surprise, quelques semaines seulement après que la cheffe du groupe socialiste-alliance de gauche du Valais romand ait annoncé que sa faction revendiquerait cette 2^e vice-présidence en... 2008.

Drôle de tournus! Or c'est cette même Marcelle Monnet qui défend aujourd'hui aux côtés de Suzanne Hugo Lötscher la candidature de German Eyer. Au nom de l'alternance! *«Il est clair qu'après une présidence radicale au Grand Conseil et deux députés d.c. du Valais romand aux vice-présidences, c'est le tour désormais du Haut-Valais.»* La gauche rappelle également que le dernier candidat du PS à avoir accédé à cette 2^e vice-présidence n'est autre que la Sierroise Marie-Paule Zufferey. *«C'était il y a dix ans!»* Or le PS-Alliance de gauche estime qu'en disposant de 21 sièges sur 130 au Parlement, le titre de grand baillif devrait lui revenir *«tous les six à sept ans»*. Et Marcelle Monnet et Suzanne Hugo Lötscher d'invoquer la fameux tournus – *«non écrit mais admis»* – pour légitimer la candidature de German Eyer dont l'élection au mois de mai prochain permettrait de combler une lacune. *«Dans l'histoire du Grand Conseil, le groupe SPO n'a encore jamais été représenté à la présidence.»* Le hic, c'est que ce fameux tournus voudrait que ce soit un jaune qui succède à Paul-André Roux (PDC du Centre) à la 2^e vice-présidence. *«En année électorale, on peut malmener le tournus comme on veut. Selon les règles du jeu démocratique, la revendication du PS et plus que justifiée»*, rétorquent sans se démonter les têtes pensantes de la gauche valaisanne. Qui, décidément, n'ont peur de rien..

Une fronde antirose

«Le tournus veut que ce poste de 2^e vice-président du Grand Conseil revienne aux chrétiens-sociaux du Haut. Et il est clair que notre groupe va présenter un candidat.» Porte-drapeau des jaunes et favori à cette investiture, Gilbert Loretan ne cache pas les ambitions de son groupe. Qui devrait bénéficier d'un large soutien du Parlement dans le duel rose-jaune qui se profile. Et pas seulement parmi les cousins des Noirs du Haut. *«Pas question de soutenir une candidature German Eyer. Il est clair que le PDC du Centre respectera le tournus souhaité et accepté par les principaux groupes.»* Chef du groupe PDCC, Jacques Melly affiche clairement la couleur. Tout comme son vis-à-vis du PDC du bas, Nicolas Voide. *«Il est évident que ce siège doit revenir au CSPO. Notamment parce que les socialistes du Haut n'ont pas, à nos yeux, la légitimité d'un vrai groupe au sein du Parlement. Nous sommes d'ailleurs très surpris de constater que le PS du Bas appuie la candidature de German Eyer tout en espérant placer l'un des siens l'an prochain.»*

La surprise est tout aussi vive chez le radical René Constantin. *«J'aurais à la limite compris une candidature de Suzanne Hugo Lötscher. Mais German Eyer! Je l'ai toujours vu dans l'opposition, comme un homme de combat. Loin de l'image d'homme de consensus que l'on est en droit d'attendre d'un Grand Baillif. Notre groupe soutiendra donc le candidat jaune.»* PG

SPO untermauert Anspruch

SP-Fraktionen nominieren Grossrat German Eyer für das Amt des 2. Vizepräsidenten

Wallis. – Die Fraktionen der SPO und der PS/Alliance Gauche haben Grossrat German Eyer aus Naters für die Wahl zum 2. Vizepräsidenten des Walliser Grossen Rates nominiert. Mit dieser Kandidatur untermauert die SPO ihren Anspruch auf das Grossratspräsidium im Jahr 2009. An stichfesten und einleuchtenden Gründen auf diesen Anspruch fehlt es den SP-Fraktionen des Kantons kaum. Damit beginnt auch das voraussehbare Gezänk zwischen der SPO und der CSPO um das Amt des höchsten Wallisers in zwei Jahren.

Bereits am 15. Februar dieses Jahres hatte der «Walliser Bote» gemeldet, dass der Kampf um das Amt des Landeshauptmannes zwischen der SPO und der CSPO lanciert ist. Ergänzend dazu wurden auch die bisherigen Walliser Grossratspräsidenten übersichtlich in Tabellenform nach Parteien und Regionen seit 1962 und die bisherigen Oberwalliser Landeshauptmänner seit 1840 aufgeführt. Mit dem Anspruch der SPO auf das Amt des 2. Vizepräsidenten, der im Mai gewählt werden wird, wurde der Kampf um das Amt des Grossratspräsidenten für das Jahr 2009 lanciert. Die CSPO ist es nämlich, welche ihrerseits den Anspruch auf dieses Amt erhebt.

Turnus und Wahl bleiben umstritten

Die Wahl des 2. Vizepräsidenten gilt immer wieder als Tumultfeld für politische Vorgeplänkel und artet auch schon in Querelen aus. Teils wurde gar der Turnus um Versprechungen abgetauscht, die schliesslich nicht eingelöst wurden. Während die erwähnte Wahl stets umstritten war, wurde phasenweise der Turnus je nach Wohlwollen, oder eben nicht, ausgelegt. Aufgrund von mündlichen Erklärungen der Oberwalliser Fraktionschefs und der bestehenden Turnusliste haben die SP-Fraktionen in einem Schreiben an das Büro des Grossen Rates den Anspruch auf das zweite Vizepräsidium angemeldet. Damals wurde aber der Anspruch der SPO von den Fraktionschefs der CSPO und der CVPO in Frage gestellt, der Turnus als unverbindlich und Auslegungssache erklärt. In diesem Sinn gilt er je nach Belieben als geeignetes Instrument oder als Wunschkonzert.

Anspruch der SP mehr als berechtigt

«Bislang galten für die Wahlen ins Grossratspräsidium zwei ungeschriebene und eingehaltene Gesetze: Alle Fraktionen sollen gemessen an ihrer Parteistärke in diesem Amt vertreten sein. Und es soll gemessen am Bevölkerungsanteil ein Wechsel zwischen dem deutschen und dem deutschsprachen-

chigen Kantonsteil stattfinden. Aufgrund dieses ungeschriebenen und eingehaltenen Turnus ist der Anspruch der SP auf einen Sitz im Grossratspräsidium überfällig», schreiben die SP-Fraktionen, die SPO und die PS/Alliance Gauche in ihrer Mitteilung zur Nominierung ihres Kandidaten. German Eyer ist Fraktionschef der SPO und Mitglied der Geschäftsprüfungskommission. In seiner zweiten Legislatur als Grossrat gilt er im Parlament

als Kämpfer und einer, der die Sachen auf den Punkt bringt. «Man kann den Turnus in einem Wahljahr biegen und drehen, wie man will. Nach allen demokratischen Spielregeln ist die Ausgangslage für die Wahl des 2. Vizepräsidenten glasklar und der Anspruch der SP mehr als berechtigt. Die SP-Fraktionen werden diesen mit der Kandidatur von German Eyer verteidigen», gibt man sich in der Mitteilung kämpferisch.

SPO im Präsidium noch nie vertreten

Der Anspruch auf das Amt des Landeshauptmannes wird von den SP-Fraktionen in vier Punkten begründet. Mit 21 Sitzen von 130 im Grossen Rat gehöre ihnen rund alle sechs bis sieben Jahre das Amt des Grossratspräsidenten. Letztmals wurde dieses Amt von der SP-Grossrätin Marie-Paule Zufferey 1997, also vor zehn Jahren, bekleidet. Als zweiter

Punkt wird die Parteienstärke, gemessen anhand der Nationalratswahlen, aufgeführt. Bei den letzten Wahlen schnitt die SP mit knapp 20 Prozent als zweitstärkste politische Kraft im Wallis ab. Hinter der CVP, aber vor den Radikalen und weit vor des CSPO, welche es auf gut neun Prozent Stimmenanteil brachte. Derzeit wird das Walliser Parlament von Präsident Albert Bétrisey und den beiden Vizepräsidenten Georges Mariétan und Paul-André Roux präsiert. Es sei klar, dass nach dem radikalen Grossratspräsidenten und den beiden C-Grossräten aus dem Unterwallis jetzt das Oberwallis an der Reihe sei, wird weiter begründet.

Als vierter Grund wird aufgeführt, dass die SPO im Grossen Rat eine eigene Fraktion sei und diese in ihrer mehr als zwanzigjährigen Geschichte im Präsidium noch nie vertreten gewesen sei. Wer die Debatten im Grossen Rat verfolge, wisse zudem, dass die Vertreterinnen und Vertreter der SPO-Fraktion zu den aktivsten Parlamentsmitgliedern gehören, heisst es weiter. Die SP beruft sich schliesslich auf das demokratische Verständnis, in dem eben auch die Minderheiten berücksichtigt werden. Ob dem so ist, wie man sich von dieser Seite vorstellt, oder ob der Turnus nach anderem Geschmack gebogen oder interpretiert wird, zeigt sich spätestens im kommenden Mai anlässlich der Wahlen. **mav**



Grossrat German Eyer von der SPO wurde von den SP-Fraktionen des Kantons Wallis für das Amt des 2. Vizepräsidenten im Walliser Grossen Rat nominiert.

Foto wb

Das Hoffen auf den Geldsegen

Die Vermögens- und Anlagestrategie für die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals ist erarbeitet

Wallis. – Ende Februar hat der Kanton Wallis insgesamt 560 Millionen Franken in die beiden Pensionskassen der Staatsangestellten und der Lehrer eingeschossen. 341 Millionen davon gingen an die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals. Jetzt steht auch die neue Vermögens- und Anlagestrategie fest, mit der diese Kasse langfristig auf finanziell gesunde Füsse gestellt werden soll. Der vom Kanton geforderte Deckungsgrad von 80 Prozent bis ins Jahr 2009 ist indessen kaum zu erreichen.

Rückblick: Für die Vorsorge der Lehrer und der Staatsangestellten gibt es zwei Kassen. Die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals (RVKL) sichert die Renten für die Kindergärtnerinnen, Primar- und Orientierungsschullehrpersonen sowie die Angestellten der kantonalen Institutionen für behinderte Menschen wie Insieme, Notre Dame oder das Leuker Kinderdorf. Die Vorsorgekasse für das Personal des Staates Wallis (VPSW) ist für alle anderen Staatsangestellten zuständig. Beide Kassen waren in arge finanzielle Schieflage geraten und sind zum Sanierungsfall geworden (der WB berichtete ausführlich).

341 Millionen Franken sind überwiesen

Der Grosse Rat hat deshalb ein Gesetz erarbeitet, das die Sanierung beider Kassen in die Wege leiten soll. Das Gesetz ist rückwirkend auf den 1. Januar 2007 in Kraft getreten. Ende Februar hat der Staat nun insgesamt 560

Millionen Franken an die beiden Kassen überwiesen. 341 Millionen Franken davon gingen an die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals. Dank dieser Finanzspritze ist der Deckungsgrad der RVKL schlagartig von 43,6 Prozent auf 73,9 Prozent emporgeschnellt. Was aber immer noch einer ungenügenden Deckung entspricht. Der Kanton hat als Vorgabe einen Deckungsgrad von 80 Prozent bis ins Jahr 2009 und von 100 Prozent bis ins Jahr 2020 als Ziel ausgegeben. Um diesen Deckungsgrad zu erreichen hat eine neunköpfige Kommission eine Strategie für die RVKL ausgearbeitet. Diese Kommission besteht aus vier Vertretern des Kantons, vier Vertretern der Lehrerschaft sowie dem Direktor der RVKL, dem ausgewiesenen Finanzexperten Patrice Vernier. Der studierte Jurist hat in verschiedenen Banken als Vermögensverwalter gearbeitet, zuletzt auch als Anlageberater für institutionelle Kunden. Anhand der Expertisen von drei unabhängigen Finanzinstituten hat die Kommission nun ihre Strategie zur Vermögenvermehrung der RVKL umgesetzt.

Ein mittelmässiger Aktienanteil

Das Vermögen der Kasse, es handelt sich um insgesamt 831 Millionen Franken, ist nun zu zwei Prozent in flüssigen Mitteln, zu 29 Prozent in Obligationen, zu 25 Prozent in Immobilien, zu 35 Prozent in Aktien, zu 6 Prozent in Hedge Funds und zu 3 Prozent in Rohstoffen investiert.

«Langfristig bin ich total davon überzeugt, dass wir mit dieser Strategie richtig liegen», teilt Patrice Vernier mit. Wie

für jede andere Pensionskasse auch gilt es die richtige Balance der Risiken abzuwägen. Salopp gesagt, soll die Kasse möglichst hohe Renditen abwerfen bei einem möglichst geringen Risiko. Das momentan grösste Problem der RVKL sind rückläufige Prämieinnahmen. Derzeit sind 4020 aktive Lehrerinnen und Lehrer versichert, und 1500 beziehen als Rentner ihre Leistungen. Macht pro Rentner rund 2,68 arbeitende Lehrer. In den letzten beiden Jahren wurden mehr Leistungen bezahlt als an Prämien eingenommen wurden. Dieser Trend wird sich in Zukunft noch verschärfen. Schätzungen zufolge kommen in zehn Jahren auf einen Rentner weniger als zwei Arbeitende. «Es gibt künftig immer mehr Rentner, die dazu immer jünger sind und folglich länger ihre Leistungen beanspruchen. Gleichzeitig stagniert die Anzahl der arbeitenden Lehrer. Und weil diese tendenziell immer jünger werden, erhalten sie auch weniger Lohn. Was sich wiederum in geringeren Prämien niederschlägt», erklärt der Direktor der RVKL das Problem.

Risiko soll minimiert bleiben

Höhere Ausgaben als Einnahmen – man braucht kein Prophet zu sein, um sich auszumalen, was mit der eben frisch sanierten Pensionskasse geschieht, wenn dieser Trend nicht gebrochen wird – ein weiteres finanzielles Fiasko droht. Damit dies nicht traurige Wirklichkeit wird, muss die gewählte Vermögens- und Anlagestrategie greifen. Und dies möglichst rasch. Doch die Strategie ist langfristig ausgelegt. «Den



Damit die Ruhegehalts- und Vorsorgekasse des Lehrpersonals endgültig gesundet, muss die nun gewählte Anlagestrategie greifen. Möglichst hohe Renditen bei möglichst geringem Risiko lautet der Drahtseilakt, den es zu meistern gilt.

Foto keystone

geforderten Deckungsgrad von 80 Prozent bis 2009 werden wir aller Wahrscheinlichkeit nicht erreichen. Wir haben aber gute Chancen, dass wir bis 2020 einen Deckungsgrad von 100 Prozent haben», prognostiziert Patrice Vernier. Um den geforder-

ten 80-prozentigen Deckungsgrad zu erreichen, hätte man das Risiko erhöhen müssen. «Doch das wollten wir nicht. Wir haben bewusst einen nur durchschnittlich hohen Aktienanteil von 35 Prozent gewählt», so der Direktor.

Das Hoffen auf eine positive Entwicklung

Wie sind die 831 Millionen Franken konkret angelegt? Die RVKL besitzt insgesamt acht Miet-Blöcke, fünf in Sitten, zwei in Monthey und einen in Brig (den Appollo-Block). Hinzu kommen weitere fünf Blöcke, an denen die RVKL als Miteigentümer beteiligt ist. Netto nimmt die Kasse jährlich rund 4,6 Millionen Franken an Mieteinnahmen ein. Bei den Aktien hat die Kasse in verschiedene Fonds investiert, wodurch das Risiko infolge der Diversifizierung weit gestreut ist. «In den letzten drei Jahren ist unser Aktienvermögen durchschnittlich um zwanzig Prozent gestiegen», freut sich Patrice Vernier. Wobei es sich im Gegensatz zu den Mieteinnahmen nicht um Bargeld, sondern um reine Buchgewinne handelt.

Bei Bedarf an flüssigen Mitteln verkauft die Kasse Anteilscheine. «Bis jetzt mussten wir aber noch nichts verkaufen». Wäre es angesichts der doch hohen Aktienkurse nicht klüger jetzt aus den Fonds auszustiegen? Dazu Patrice Vernier: «Studien belegen, dass es für eine Pensionskasse besser ist, investiert zu bleiben. Unser Zeithorizont beträgt rund vierzig Jahre, also viel länger als der von privaten Anlegern. Seit 1926 haben Aktien eine jährliche durchschnittliche Rendite von acht Prozent erwirtschaftet». Ob das Sanierungskonzept für die RVKL aufgeht, hängt also mitunter von der Entwicklung der internationalen Finanzmärkte ab. Und wie sich diese entwickeln, ist bekannterweise reine Hellscheerei. **wek**

La caisse des fonctionnaires cartonne

La caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais a réalisé un très bon exercice 2006. Au terme de l'année son degré de couverture a passé, pour la première fois depuis 1977, au-dessus de 60% pour s'établir précisément à 61,6%. Sa fortune a progressé de 97,4 millions de francs et s'élève à 1,102 milliard de francs au 31 décembre, selon un communiqué de presse publié hier à Sion.

De leur côté, les engagements de prévoyance constitués des prestations de sortie, de la réserve mathématique des rentes en cours ainsi que des provisions de vieillissement et d'abaissement du taux technique ont augmenté de 81 millions de francs.

L'excédent de produits de 16,4 millions de francs a permis d'abaisser d'autant le découvert dit «technique» qui s'établit en fin d'année à 688,3 millions de francs, ce qui représente encore 38,4% (41,2% à fin 2005).

Performance de placement exceptionnelle. La caisse a réalisé une performance de placement de 8,4% en 2006 alors que son indice de référence s'est élevé à 6,72%. Ce résultat très positif, aussi bien en termes absolus que relatifs, est dû à l'excellent comportement des principales Bourses mondiales, en particulier la Suisse et l'Europe, ainsi qu'aux décisions concernant l'allocation tactique des capitaux, notamment le maintien d'une surpondération élevée en actions et un élargissement de la diversification des classes d'actifs au domaine de l'immobilier international ainsi qu'aux placements non traditionnels tels que les fonds de hedge-funds. Les produits de prévoyance se sont élevés à 110 millions de francs et les charges de même nature à 95,7 millions. Bien que le solde des flux de prévoyance soit toujours positif, la tendance à une constante dégradation de la relation, due au rapport démographique actifs/pensionnés, s'est poursuivie en 2006. Dès 2007, il faut s'attendre à une accentuation de ce mouvement. En effet, la baisse du taux de cotisation de 1,5% décidée à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance ainsi que le transfert au Réseau Santé Valais de plus de 400 assurés du Centre valaisan de pneumologie et des Institutions psychiatrique du Valais romand constituent des mesures qui sont de nature à fragiliser davantage encore le système financier en capitalisation partielle de la caisse.

Recapitalisation en cours

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les institutions étatiques de prévoyance, la caisse recevra de l'Etat du Valais, au 1er trimestre de l'année 2007, une somme de recapitalisation de 264 millions de francs. Son degré de couverture passera ainsi immédiatement de 61,6% à 75,7%.

L'objectif principal de la loi est le renforcement immédiat de la situation financière de l'institution, principalement l'atteinte d'un degré de couverture de 80% au 31 décembre 2009. Avec les autres mesures adoptées, notamment le relèvement de l'âge de la retraite pour certaines catégories d'assurés, cet objectif paraît réalisable. Toutefois, il ne pourra être atteint que moyennant l'obtention d'un rendement moyen des capitaux de 5% par année durant les trois prochaines années.

Pour mémoire, plusieurs recours de droit public ont été déposés au Tribunal fédéral contre la loi, tous demandant l'effet suspensif des nouvelles dispositions. La caisse applique déjà ces dernières tout en sachant qu'un retour au statu quo ante ne peut être complètement exclu. Des dispositions de sauvegarde des données ont été prises pour faire front à une telle éventualité. C/BOS

Simplon: Wieder mehr Camions!

Sieben Prozent des schweren Güterverkehrs gehen über den Simplonpass

Simplon. – Der alpenquerende Güterverkehr auf der Strasse hat in der Schweiz 2006 abgenommen. Am Simplon stieg die Zahl der Lastwagen auf 82 000 Fahrzeuge. Nur 2002 waren es mehr.

Zwei von drei Tonnen Güter, die in der Schweiz über die Alpen transportiert werden, fahren mit der Bahn. Im Jahr 2006 wurden 25,2 Mio. Nettotonnen Güter auf der Schiene über die Gotthard- und die Lötschberg-Simplon-Achse transportiert. Dies entsprach einem Anstieg um 6,5 Prozent. Der Modal Split, also der Anteil an den beförderten Gütern, erhöhte sich weiter zugunsten der Schiene, die nun auf 66 Prozent kommt.

Auf der Strasse blieb die Gütermenge stabil bei 12,9 Mio. Nettotonnen. Seit der Eröffnung des Gotthard-Strassentunnels im Jahre 1980 werden jedes Jahr Erhebungen über den Güterverkehr gemacht. Wie im Jahr 2005 betrug der Anteil der im Ausland immatrikulierten schweren Güterfahrzeuge fast 71 Prozent. 2006 waren es 832 000 im Ausland immatrikulierte schwere Güterfahrzeuge.

16 Prozent weniger als im Jahr 2000

Die seit der Sperrung des Gotthardtunnels nach dem Brand (2001) in Kraft getretenen Verkehrsregimes sowie die Einführung der LSVA mit den höheren Gewichtslimiten (34 t im Jahr 2001 und 40 t im Jahr 2005) haben zu einer Abnahme der alpenquerenden schweren Güterfahrzeuge geführt. Es verkehrten 2006 an den vier Alpenübergängen zusammen 1,18 Mio. schwere Güterfahrzeuge, 224 000 weniger als im Jahr 2000. Sie lag damit um 16 Prozent unter dem Referenzjahr 2000 mit 1,4 Mio. Fahrten. Gegenüber dem Jahr 2005 hat die Zahl der alpenquerenden schweren Güterfahrzeuge um

Jahresverkehr in 1'000 Fahrzeugen
Annual traffic in 1,000 vehicles

	G.S. BERNHARD		SIMPLON		GOTTHARD-TUNNEL		S. BERNARDINO		TOTAL	
	1000 Fz. 1000 veh.	Prozent Percent	1000 Fz. 1000 veh.	Prozent Percent	1000 Fz. 1000 veh.	Prozent Percent	1000 Fz. 1000 veh.	Prozent Percent	1000 Fz. 1000 veh.	Prozent Percent
1981	57	18%	11	4%	171	55%	73	23%	312	100%
1982	68	17%	15	4%	233	59%	79	20%	395	100%
1983	64	14%	23	5%	283	63%	79	18%	450	100%
1984	48	11%	14	3%	298	69%	72	17%	431	100%
1985	43	9%	19	4%	353	72%	75	15%	490	100%
1986	50	9%	16	3%	419	74%	80	14%	565	100%
1987	49	8%	20	3%	468	75%	86	14%	623	100%
1988	57	8%	20	3%	507	76%	84	13%	668	100%
1989	58	8%	21	3%	538	77%	82	12%	699	100%
1990	64	9%	27	4%	548	75%	94	13%	732	100%
1991	67	8%	28	4%	603	75%	101	13%	799	100%
1992	59	7%	20	2%	659	78%	109	13%	847	100%
1993	50	5%	11	1%	736	81%	109	12%	906	100%
1994	41	4%	19	2%	807	82%	119	12%	985	100%
1995	40	4%	21	2%	871	83%	115	11%	1046	100%
1996	39	3%	24	2%	935	83%	124	11%	1121	100%
1997	38	3%	25	2%	984	84%	119	10%	1145	100%
1998	44	4%	27	2%	1035	84%	129	10%	1235	100%
1999	48	4%	30	2%	1101	84%	138	10%	1318	100%
2000	52	4%	27	2%	1187	85%	138	10%	1404	100%
2001	61	4%	67	5%	968	70%	277	20%	1371	100%
2002	88	7%	98	8%	858	68%	205	17%	1250	100%
2003	71	6%	72	6%	1004	77%	144	11%	1291	100%
2004	65	5%	67	5%	969	77%	154	12%	1255	100%
2005	56	6%	73	6%	925	76%	150	13%	1204	100%
2006	58	5%	82	7%	856	72%	185	16%	1180	100%

Seit 2000 verdoppelt: 2006 passierten den Simplon 82 000 Lastwagen.

Statistik Bundesamt für Verkehr

zwei Prozent oder 24 000 abgenommen.

Mit Ausnahme des Jahres 2003, als eine Zunahme von drei Prozent gegenüber dem Vorjahr festgestellt wurde, nimmt der Güterverkehr seit 2000 ab, im Durchschnitt jährlich um fast drei Prozent.

Im Berichtsjahr belief sich die Abnahme auf zwei Prozent, was neben LSVA, Erhöhung der Gewichtslimite und flankierenden Verlagerungsmassnahmen auch auf die Sperrung der Gotthardachse infolge des Felssturzes zurückzuführen ist. Die Verkehrsbelastung am Gotthard hat im Vergleich zum Jahr 2005 um sieben Prozent abgenommen. An den übrigen Übergängen nahm die Zahl der Fahrzeuge hingegen zu. Am Grosse St.

Bernhard um drei, am Simplon um zwölf und am San Bernardino um sogar um 24 Prozent. Für die Beobachtung der Entwicklung der Verteilung über die Alpenübergänge sind deshalb vor allem die Daten der Jahre 2000, 2002, 2003, 2004 und 2005 von Interesse.

Simplon: Dreimal mehr als im Jahr 2000

Im Vergleich zum Jahr 2000 weist der Simplon (bei niedriger Gesamtmenge) bis 2005 einen Anstieg von mehr als 150 Prozent auf und steigert seinen Anteil von zwei auf sechs Prozent. Die Übergänge San Bernardino und Grosse St. Bernhard verzeichnen dagegen von 2000 bis 2005 nur leichte Zunahmen bei den Anteilen: San

Bernardino von zehn auf zwölf Prozent und Grosse St. Bernhard von vier auf fünf Prozent. Markant ist die Abnahme beim Gotthardtunnel: Der Anteil verringerte sich von 85 Prozent im Jahr 2000 auf 77 Prozent im Jahr 2005.

Ähnlich entwickelt sich auch der durchschnittliche Werktagsverkehr. Den Simplon passierten 2005 an Werktagen zwischen 5.00 Uhr und 22.00 Uhr 295 000 Fahrzeuge. Das waren 30 000 mehr als im Vorjahr, aber 65 000 weniger als im Rekordjahr 2002.

Keine Zahlen für Gefahrgut

Seit längerer Zeit werden die Gefahrguttransporte (Fahrzeuge versehen mit der orange-

farbigen Gefahrguttafel) bei der manuellen Stichprobenzählung erfasst. Durch den Grosse St. Bernhard Tunnel dürfen keine solche Transporte abgewickelt werden und seit 2005 wird am Simplon auf die Erfassung dieser Transporte verzichtet. Dies obwohl auf der Simplonstrecke Lastwagen mit den orangefarbenen Klebern allerdings oft unterwegs sind. Der Anteil der Gefahrguttransporte am Gesamtverkehr am Gotthard und San Bernardino beträgt 0,2 Prozent. Am Simplon dürfte er höher sein, auch wenn seit dem Beginn der Erfassung der Fahrzeuge mit Gefahrgut im Jahr 1999 die Anteile dieser Transporte am Gesamtverkehr leicht abgenommen haben. **hbi**

LETEMPS

Sur les hauts d'Hérémente,
l'Oasis de l'éternité n'aura eu qu'un temps

Valais. La commission des constructions déclare illégale la nécropole payante créée dans le val des Dix par un ressortissant allemand. Celui-ci annonce qu'il montera jusqu'au Tribunal fédéral

Laurent Nicolet



Dispersion de cendres à l'Oasis de l'éternité. Dans les Alpes valaisannes, la zone dévolue au dernier repos s'étend sur quelque 15 000 m². L'équivalent de 850 défunts y a été déposé.

Qu'on appelle ça une «Oasis de l'éternité», ou, plus prosaïquement, un «épandage de restes humains» n'y change pas grand-chose: l'activité qui consiste à disperser en pleine nature, contre paiements, les cendres de défunts l'ayant souhaité, n'est plus tolérée en Valais, après une décision de la Commission cantonale des constructions (CCC), rendue publique hier par Le Nouvelliste.

L'interdiction vise la nécropole créée en 2003 au-dessus du village d'Hérémente, dans le val des Dix, par un ressortissant allemand.

Au début pourtant le bien nommé Dietmar Kapelle et son Oasis de l'éternité avaient été relativement bien tolérés. Certes la commune voisine de Vex avait opposé une fin de non-recevoir à cette activité, jugée par le président Jean-Louis Rudaz «totalement indécente» et qualifiée de «commerce morbide».

Son homologue Joseph Dayer, à Hérémente, n'avait par contre rien trouvé à y redire, «parce que rien ne permettait d'interdire cette pratique». Et puis, les visites régulières des proches des défunts venus d'Allemagne rapportaient quelques nuitées bienvenues, comme en témoignait cet hôtelier du hameau touristique des Collons: «Les gens n'aiment pas trop ce que ce monsieur fait ici. Mais avant qu'il lance son cimetière, personne ne venait en été.»

Kapelle lui-même explique qu'au début, «les gens étaient plutôt en colère, parce que leurs vaches n'avaient plus le droit de venir brouter gratuitement mes prés. Mais ils ont fini par s'habituer à mon travail».

Disons que les Hérémentsards s'y sont habitués un temps. Car depuis, le business funèbre de Herr Kapelle a pris de l'ampleur: ils sont de plus en plus nombreux, les citoyens allemands désireux de reposer plus près de leur Dieu ou, au moins, du ciel valaisan toujours bleu et de ses neiges éternelles. On en dénombrerait aujourd'hui 850 dont les restes reposent sur les 15 000 mètres des champs en friches de l'Oasis, contre un paiement allant de 320 à 5000 euros, selon la formule choisie.

Certains propriétaires de mayens voisins, gênés notamment par les cérémonies qui se déroulent sous leur nez, ont fini par la trouver saumâtre et ont déposé l'an dernier, une dénonciation auprès de la CCC, accusant Dietmar Kapelle de faire monter artificiellement le prix des terrains agricoles.

Il y a quelques semaines, les députés de la vallée déposaient devant le Grand Conseil une interpellation plutôt modérée, qui demandait au gouvernement de préciser sur quelle base légale reposait «ce tourisme d'outre-tombe qui profite aussi au tourisme tout court, mais qui parallèlement inquiète les habitants de nos régions».

La députée suppléante Marie-Anne Levrand explique que «beaucoup de bruits ont couru, on a parlé de sectes. Ici la population est plutôt âgée, très pratiquante, et les vieux se plaignent, disent: «Nous, on a au moins le respect des morts.»

Le président Dayer a, de son côté, tourné casaque et constate maintenant que «les désagréments ne sont pas liés uniquement à l'épandage des cendres mais au mouvement créé par ceux qui se rendent sur place». La CCC motive son interdiction par une utilisation non conforme du sol, les emplacements de la nécropole étant classés en zone agricole: «De la même manière qu'on ne peut pas faire du golf sur un terrain agricole, on ne peut pas y répandre des cendres humaines.» Quant à Dietmar Kapelle il affirme être dans son bon droit et annonce son intention de recourir devant le Conseil d'Etat, puis jusqu'au Tribunal fédéral, et, s'il est débouté, «d'aller payer ses impôts ailleurs, dans un autre canton qui s'est dit très intéressé par notre démarche».

Jenseits des Alltagstrotts

Politisches Abschlusspodium am Walliser Aktionstag des Kollegiums «Les Creusets»

S i t t e n. – Während der Tag der Einheit an der Sittener Mittelschule am Freitagnachmittag in erster Linie der Befindlichkeit der Schülerinnen und Schüler und der Zweisprachigkeit gewidmet war, gab das Abendpodium über Einheit und Zerrissenheit des Kantons Vertretern von Politik, Verwaltung und Institutionen das Wort.

Die in einer ersten Runde von François Dayer und Luzius Theler über die Aktualität des Lötschbergausbaus und der Verfassungsrevision befragten Politiker vertreten die drei verfassungsmässigen Regionen: Peter Jossen das Oberwallis, Jean-René Fournier das Mittelwallis und Fernand Mariétan das Unterwallis. Dass diese Aufteilung bloss eine nebensächliche Wahlkreisfrage und formelle Sache ist, daran erinnerte die Diskussion bald einmal.

Längerer Schnauf

Die Überwindung der Grenzen, ob nun jene zwischen den Bezirken, Wirtschaftsregionen oder des Kantons, verursacht den drei Politikern in ihrem Alltag keine Probleme. Dies der erste Eindruck der Debatte. Dass dazu neue grosse Würfe und der stärkere Einbezug von Zivilgesellschaft und Kultur nötig sind, davon lassen sich die meisten überzeugen. Doch solange die gleichen Leute, die bereits in bestehenden Strukturen wie dem Parlament und den Verbänden zu Wort kommen, den Ton angeben, wäre die Übung in den Augen von Staatsrat Jean-René

Fournier vom Departement für Institutionen eine Alibitübung und ein Zeitverlust.

Dezidiert für die Neuformulierung der Territorialeinheiten und ein grundsätzlicheres, langfristigeres Planen der Zukunft setzten sich die radikalen Initianten der Verfassungsrevision und Ständeratskandidat Peter Jossen ein. Dabei könne, laut Jossen, durchaus eine Erneuerung der Selbst- und Fremdwahrnehmung eingeleitet werden. Konkret habe er dies als Präsident der Vereinigung der Schweizer Wanderwege erlebt.

Ein Haus mit vielen Türen

Die Vorreiterrolle in Bezug auf eine kreative Erneuerung der

Beziehungen zwischen den beiden Sprachenblocks, zu Wirtschaft und Kultur und allen gesellschaftlichen Schichten sahen die Podiumsteilnehmer nicht unbedingt in der Politik. Bernard Crettaz, Jacques Cordonier, Katja Gentinetta von Avenir Suisse, Brigitte Hauser-Süss und Urs Zenhäusern sowie Philippe Bender suchten die Lösung eher in der Mobilisierung bei gemeinsamen Zielen und Anlässen, für die idealtypisch ein kantonales Begrüßungsfest für alle Lötschbergtunnelbenutzer stehen könnte. Dort könne auch die Vielfalt der bereits bestehenden Identitäten, Kompetenzen und Facetten aufblühen.

Urs Zenhäusern als Pragmatiker wies darauf hin, dass in einem Hause meistens auch mehrere Türen und Fenster zur Benutzung bereitstehen und für den Austausch genutzt werden können, ohne dass dabei der Familienzusammenhalt verloren ginge.

Ein endloser Prozess

Deutsch und Französisch genügen allerdings zur Begrüßung der Gäste und zum Wirtschaften mit den Nachbarn nicht. Da brauche es schon noch das heute vernachlässigte Italienisch und natürlich Englisch, gab er nicht als einziger am Podium zu bedenken.

Die einzige Bemerkung aus dem Publikum stammte von

Landeshauptmann Albert Bétrisey. Er gab seinem Unverständnis über die mangelnde Begeisterung der Oberwalliser Medienverantwortlichen in Bezug auf eine gemeinsame Fernsehkonzession Ausdruck. Diese hätte er gerne als Rückgrat einer neuen Dimension der Geschichte der kantonalen Einheit gesehen.

Staatsrat Jean-René Fournier rundete diese Einschätzung mit dem Hinweis ab, dass man nicht als «globaler Walliser» auf die Welt komme, sondern sich die Eigenschaft eines Wallisers, der sich über seine Region und seinen Landesteil hinaus als Walliser versteht, in einem nie endenden kulturellen Prozess erst aneignen muss. **and**



Von den Podiumsteilnehmern/-innen waren Zukunftsvisionen gefragt (von links): Katja Gentinetta (Avenir Suisse), Urs Zenhäusern (Wallis Tourismus), die Ständeratskandidaten Peter Jossen und Jean-René Fournier sowie der Stadtpräsident von Monthey, Fernand Mariétan, und Brigitte Hauser-Süss vom Bundesamt für Migration.

Un premier rattrapage, enfin...

PASCAL GUEX

Après les turbulences causées par l'affaire des caisses de pension, l'heure est plutôt à l'apaisement du côté du service public. Réunis hier en fin de journée à Sion, les membres de l'Association des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat



Ariane Praz, présidente de l'AMFE.

LE NOUVELLISTE

du Valais (AMFE) ont ainsi vécu une assemblée générale... ordinaire, mais pas dénuée de bonnes nouvelles. La présidente Ariane Praz a ainsi pu confirmer que les salaires sont entièrement adaptés au renchérissement (0,6%). Autre annonce réjouissante: les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat se voient attribuer un 0,9% de rattrapage, soit 1,5% d'augmentation au total. «*On est certes loin des 3,5%, mais c'est un premier pas... encourageant.*» Tout au plus Ariane Praz a-t-elle relevé la suppression, dès cette année, de l'indemnité en capital pour départ à la retraite anticipée.

Vers la naissance d'un journal...

Ariane Praz a enfin évoqué la prochaine naissance d'un bulletin d'information appelé à remplacer le journal «La fonction publique». Le Valais a en effet choisi de démissionner de cet organe d'information. Un retrait qui n'est pas resté sans conséquence, comme l'a souligné Ariane Praz. «*La démission du Valais de «La fonction publique» a contraint les organes du journal à chercher des pistes pour réduire les coûts. Il est tout de même intéressant de constater qu'il a fallu la démission de l'AMFE – association la plus importante de l'Union romande avec ses 3000 membres – pour que tout à coup une possibilité d'économies soit étudiée. Or l'AMFE réclamait de tels efforts depuis six ans déjà.*» A l'avenir, le Valais soignera sa communication en publiant son propre bulletin d'information, à raison de quatre éditions par année. «*Avec la possibilité de sortir des numéros spéciaux, si le besoin s'en fait sentir.*»

Vers une scission?

L'assemblée d'hier soir l'a confirmé: le grand chantier de cette année 2007 pour les magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais consistera à régler le statut de leur association. Les explications de la présidente Ariane Praz: «*Il faut savoir que dès votre engagement à l'Etat, vous devenez automatiquement membre de notre groupement. Or nombre de collaborateurs ne sont même pas au courant de ce particularisme que certains aimeraient supprimer.*» Des députés sont ainsi déjà intervenus au Parlement pour demander la suppression de cette «obligation». Et le sujet reviendra sur les tables du Parlement la semaine prochaine. Et ce n'est pas là la seule pierre d'achoppement. Nombre de membres de l'AMFE souhaitent aujourd'hui que leur association sorte du giron de la bouillante Fédération des magistrats, enseignants et fonctionnaires (FMEF). «*Certains estiment en effet qu'il existe trop de différences au niveau des mentalités entre les enseignants et les fonctionnaires.*» Sous le manteau, certains membres avouent également ne plus supporter le ton et la manière cassants adoptés par la FMEF dans la gestion du dossier des caisses de pension. Ariane Praz et le comité AMFE se disent «*conscients de cette problématique qui sera discutée et analysée dans le courant de l'année 2007.*»

Non à l'initiative «Soins pour tous»

HÔPITAUX ► Sans surprise, le Conseil d'Etat a livré son rapport sur l'initiative déposée en 2005. Il demande au Parlement de la refuser et ne proposera, en cas de vote, aucun contre-projet.

VINCENT FRAGNIÈRE

Le Conseil d'Etat avait jusqu'au 13 avril 2006 pour remettre son message concernant l'initiative «Soins pour tous» déposée en fin 2005. Il aura attendu jusqu'au 7 mars 2007 pour le faire... «N'oubliez pas qu'entre-temps le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur les établissements sanitaires qui tient compte de certains éléments de l'initiative», souligne, pour se justifier, le président du gouvernement et ministre de la Santé Thomas Burgener.

Pour rappel, l'initiative «Soins pour tous» propose très clairement de reconnaître l'hôpital de Sion comme établissement cantonal, d'avoir trois hôpitaux de soins aigus (Brigue-Martigny-Chablais) regroupant toutes les disciplines de base et de trouver de nouvelles missions pour les établissements de Sierre et de Viège.

«La réalité représente le contre-projet»

Dans un rapport de dix-sept pages, le Conseil d'Etat a expliqué pourquoi il fallait refuser cette initiative ou, si elle était soumise au peuple, recommander son rejet sans contre-projet. «Le contre-projet, c'est tout simplement la restructuration entreprise depuis la mise en place du RSV», argumente Thomas Burgener.

Dans un premier temps, le rapport vante les bienfaits du RSV, à savoir le frein donné à la hausse de coûts «sans mettre en danger la qualité des soins et la sécurité des patients». En vrac, le nombre de lits aigus est passé de 1269 en 1990 à 700 depuis 2005. La stabilisation du nombre de cas s'est confirmée en 2006 après une baisse en 2004 (-6%) et 2005 (-3%) ou encore les coûts n'augmentent plus que de 2 à 3% par année contre 5% avant le RSV. Tout cela, sans aucune influence négative sur les soins selon le Conseil d'Etat. «De façon générale, la qualité des soins est bonne dans les hôpitaux du RSV. La sécurité des patients n'a pas été et n'est pas mise en danger. La transformation du système hospitalier ne menace pas la qualité des soins.» Le rapport relève aussi



Que l'on soit membre du Conseil d'Etat ou à la base de l'initiative «Soins pour tous», le bilan de l'introduction du RSV est très différent. MAMIN



que la planification réalisée jusqu'à aujourd'hui «a permis de sauver les hôpitaux actuels et leurs places de travail». Selon les chiffres avancés, le personnel a diminué de 18,7 unités entre 2004 et 2006 sans aucun licenciement à la clé...

Ensuite, le Conseil d'Etat a évoqué les conséquences évidemment négatives pour lui de l'application de cette initiative. «Il faudrait faire des investissements considérables à Sion, Martigny et Brigue tout en désaffectant les établissements de Sierre et Viège.» A la commission de la santé, puis au Parlement de trancher lors de sa session de juin 2007 en attendant une possible votation...

«AVANT SIERRE NOUS CRITIQUAIT, AUJOURD'HUI IL NOUS FÉLICITE !»

La radicale Fabienne Bernard, à la base de l'initiative «Soins pour tous», n'est pas surprise par le contenu du rapport du Conseil d'Etat. «Même l'absence de contre-projet ne me surprend pas. Par contre, ils ont plus peur de notre initiative que ce qu'ils veulent bien le laisser croire. Celle-ci n'est en tout cas pas rangée dans un tiroir dans l'attente d'être retirée.» Si le comité d'initiative se réunira une fois les travaux de la commis-

sion de la santé connus, Fabienne Bernard donne son appréciation du bilan actuel du RSV. «C'est simple. Juste après le lancement de notre initiative, lorsque je me rendais à Sierre, on me critiquait beaucoup. Aujourd'hui, on me félicite en me tapant sur l'épaule... Devant le peuple, notre initiative a une chance car les patients voient tous les jours les effets du RSV. En demandant de diminuer le nombre d'établissements de soins aigus, nous exigeons aussi que ceux qui le resteront en soient des vrais. Ce n'est pas du régionalisme, mais une restructuration qui va au bout de la réflexion.» Fabienne Bernard revient aussi sur les débats parlementaires qui ont précédé la création du RSV. «Je rappellerai simplement les propos du président de la commission des finances de l'époque le PDC Grégoire Luyet: «Cette restructuration n'a de sens que si elle permet une économie de 10 millions de francs». Aujourd'hui, on en est très éloigné puisque l'on se contente d'affirmer que sans le RSV, ce serait encore plus problématique.» Fabienne Bernard affirme encore qu'elle n'attend rien des travaux de la commission de la santé. «Ce n'est pas elle qui va se montrer critique face au Conseil d'Etat. Par contre, nous attendons du Parlement lors de la session de juin un vrai débat de fond sur le sujet.» VF



«Die wesentlichen Vorschläge der Initiative wurden integriert»

Der Walliser Staatsrat empfiehlt die Ablehnung der Volksinitiative «Pflege für alle»

Sitten/Oberwallis. – Der Walliser Staatsrat empfiehlt Parlament und Volk die Ablehnung der Volksinitiative «Pflege für alle». Er begründet seine Haltung damit, dass die Vorschläge der Initiative zum Grossteil in die seither erfolgte Gesetzesrevision betreffend die Walliser Krankenanstalten eingeflossen seien.

Die am 3. November 2005 eingereichte Volksinitiative trägt einen irritierenden Titel. Sie unterstellt zumindest indirekt, die Walliser Spitallandschaft würde dem Grundsatz der «Pflege für alle» nicht Genüge tun. So stimmt dies freilich nicht.

Brig statt Visp

Materiell verlangt die Initiative die Schaffung von drei kantonalen Spitalzonen mit der Zuweisung der Akutpflege (mit allen Disziplinen der Grundversorgung) auf je einen Spitalstandort pro Region. Dazu die Anerkennung des Spitals Sitten als Kantonsspital mit den dazugehörigen Disziplinen von kantonalem Charakter. Das entscheidende Kriterium bei der Festlegung der regionalen Akutspitäler ist die weiteste geografische Entfernung zum Kantonsspital.

Das würde bedeuten, die Standorte Brig und Martinach zu den Akutspitalern der Spitalzonen Ober- und Mittelwallis zu erklären. Jene von Visp und Siders würden ihre Tätigkeit im Akutbereich verlieren und müssten neue Aufträge erhalten, zum Beispiel durch die Betreuung betagter und/oder psychisch kranker Personen.

Das Projekt des neuen Spitalzentrums Riviera-Chablais in Rennaz, gemeinsam mit dem Kanton Waadt in Vorbereitung (300 Akutbetten plus 40 Betten als Tagesklinik), wird von den Initianten nicht infrage gestellt respektive würde zum Akutspital fürs Unterwallis.

Begehren unberechtigt

Der Staatsrat lehnt die Begehren der Volksinitiative ab. Er begründet seine Empfehlung an das Parlament in einer 17-seitigen Botschaft, die gestern veröffentlicht wurde, ausführlich.



Spitalstandort Visp. Für die Walliser Regierung macht es keinen Sinn, die hier in den letzten Jahren in die Akutpflege getätigten Investitionen durch einen Transfer dieser Disziplinen nach Brig rückgängig zu machen, respektive stillzulegen.

Foto wb

Grundtenor des Staatsrates: Die Vorhaben der Initiative verbessern die bei der Reorganisation der Walliser Spitallandschaft befürchteten Mängel nicht, zumal diese auch nicht dermassen signifikant auftraten. Bedenken waren in verschiedener Hinsicht geäussert worden. Per Ende 2006 zeige sich nun, «dass es die Vernetzung der Spitäler und die neue Aufteilung der Disziplinen gestattet haben, den Kostenanstieg einzudämmen, ohne die Pflegequalität und die Sicherheit der Patienten zu gefährden», hält die Botschaft fest. Diese beruft sich auf die Geschäftsberichte des GNV sowie externe Qualitätskontrollen, die im WB schon verschiedentlich dargelegt wurden. Sie stellen der Spitalorganisation gesamthaft gesehen ein gutes Zeugnis aus. Freilich bleibt auch massive Kritik nicht aus. Die Ziele der Initiative würden am Zustand nicht viel ändern können.

Nicht nochmals alles umkehren

Die Idee der Initianten, die

Akutpflege pro Spitalregion auf einen Standort zu konzentrieren und die spitzenmedizinischen Leistungen auf das Spital Sitten zu konzentrieren, wird laut Botschaft schon heute umgesetzt. Es mache wirtschaftlich und organisatorisch jedoch keinen Sinn, die in den letzten Jahren mit grossem Aufwand vorgenommene Zentralisierung der Kräfte und Einrichtungen jetzt wieder rückgängig zu machen. Gewisse Disziplinen müssten damit ein zweites Mal wechseln.

Viel unnütze Arbeit

Um die Spitäler Martinach, Sitten und Brig wieder in ihre Lage vor 2002 zurückzusetzen, wie es die Initiative verlangt, müssten erhebliche Investitionen vorgenommen werden. In Visp und Siders müssten die mit der Akutpflege zusammenhängenden Infrastrukturen stillgelegt werden. Die seit 2004 eingeführte Planung müsste aufgehoben werden. Die rasante Entwicklung im Spitalwesen hat die Anliegen der Initianten praktisch überholt, sieht man

von der Zuteilung der Akutpflege an andere Spitalstandorte ab.

Elf Millionen für Brig

Würde nun, auf Druck der Initiative, der Standort Brig zum einzigen Oberwalliser Akutspital deklariert, wäre die Kapazität seiner derzeitigen Operationssäle nicht ausreichend und es müssten neue, kostspielige technische Apparaturen zur Verfügung gestellt werden. Investitionen in den Standort Visp würden nutzlos. «Eine Zusammenlegung der Akutpflege in Brig würde Kosten von rund elf Millionen Franken verursachen», hält die Botschaft fest.

Konsolidieren und sich verbessern

«Die Annahme der Initiative würde erhebliche Nachteile mit sich bringen», heisst es im Antrag an den Grosse Rat. «Nach erheblichen Umstrukturierungen und Verlagerungen sei es nunmehr an der Zeit, mit dem vom 1. Februar 2007 in Kraft getretenen Gesetz über die Krankenanstalten und -institu-

tionen (GKAI) eine Stabilisierung des Walliser Gesundheitssystems herbeizuführen, damit es sich konsolidieren und man die Bemühungen bei der Verbesserung der Qualität und der Eindämmung der Kostenentwicklung fortsetzen kann», schreibt der Staatsrat.

Der Weg vors Volk

Er empfiehlt deshalb dem Grosse Rat, die Initiative abzulehnen. Falls sie dann nicht zurückgezogen werde, sei sie dem Volk mit der Empfehlung auf Ablehnung ohne Gegenvorschlag zu unterbreiten. Die Volksabstimmung muss laut Gesetz vor dem 3. November 2008, also spätestens drei Jahre nach ihrer Hinterlegung, durchgeführt werden.

Bevor sich der Grosse Rat im Juni mit dem Geschäft befasst, wird die thematische Kommission «Gesundheit-Soziales-Integration» Mitte April die Initiative während zwei Tagen behandeln und dabei auch ein Hearing mit den Initianten durchführen. **tr**

Identité en mal de projets

UNITÉ CANTONALE ▶ Le collège des Creusets a réfléchi toute une journée à l'unité cantonale. Si le bilinguisme doit à tout prix se développer en Valais, ce dernier est en manque de projets fédérateurs.

VINCENT FRAGNIÈRE

Une étudiante bas-valaisanne du collège de Brigue, Samanta Forte, qui réalise une démonstration «live» de dialecte haut-valaisan. Un entrepreneur, Jean-Pierre Bringen, qui affirme trouver plus facilement des employés bilingues en Alsace qu'en Valais ou en-

vendredi aux Creusets. «Il faudrait toutefois que l'Etat participe plus au financement de celui-ci», note Yves Fournier, professeur au collège de Saint-Maurice. Son collègue des Creusets Stéphane Albelda, enseignant à Brigue pendant cinq ans, reconnaît avoir découvert un Haut-Va-

Le collège des Creusets a thématisé l'unité cantonale à travers notamment des œuvres artistiques et symboliques de ses étudiants, comme celles de Camille Bornet qui a réalisé l'affiche de la journée.



«Etudier dans le Valais romand est une fierté pour un Haut-Valaisan. L'inverse...»

VALENTIN ZIMMERMANN

ÉTUDIANT HAUT-VALAISAN AUX CREUSETS

core un politicien, Christophe Darbellay, qui avoue avoir choisi d'étudier à Zurich grâce à sa prof d'allemand du collège et «malgré une langue que je n'aimais pas du tout»... La journée sur l'unité cantonale organisée vendredi dernier

lais très différent de ce qu'il imaginait. «J'ai eu une vraie chance de pouvoir vivre ce traumatisme culturel.» Toutefois, ce dernier ne se produit que trop rarement. «Je dois l'admettre. Pour trouver du personnel parfaitement bi-



«Souvent, je trouve plus facilement des employés bilingues en Alsace qu'en Valais»

JEAN-PIERRE BRINGEN

ENTREPRENEUR DANS LE HAUT ET LE BAS-VALAIS

par le collège des Creusets aura en tout cas permis de faire la vie dure à certains préjugés.

A commencer par la difficulté de suivre ses études dans l'autre langue du canton. «Au début, vous ne savez même pas dans quel cours vous êtes... mais après quelques mois, vous vous en sortez bien...», a estimé Samanta Forte lors du débat organisé durant l'après-midi, tandis que Valentin Zimmermann, aux Creusets depuis trois ans, avoue que «les parents haut-valaisans sont fiers de voir leur enfant étudier dans le Valais romand, alors que l'inverse ne me paraît pas forcément évident...»

Le développement du bilinguisme à travers des échanges à l'intérieur du canton n'a donc pas trouvé d'opposants

lingue, les annonces dans des journaux alsaciens sont souvent plus rentables», affirme même, sans langue de bois, le chef d'entreprise Jean-Pierre Bringen.

Un constat qui en a refroidi plus d'un dans le cadre de la consolidation d'une unité cantonale. «On doit se donner quinze ans pour devenir enfin un vrai canton bilingue», lance Christophe Darbellay. Mais ce bilinguisme ne suffira pas, selon l'historienne Elisabeth Joris, à renforcer l'identité valaisanne. «Pour donner une vraie identité, il faut avoir des projets en commun ou des enjeux à partager, sinon...» Des enjeux si possible différents du FC Sion ou d'une éventuelle nouvelle candidature au Jeux olympiques d'hiver...



«PARLER D'IDENTITÉ SANS SE RENCONTRER EST UN NON SENS !»

Benjamin Roduit (photo), recteur du collège des Creusets, ne pensait peut-être pas que cette journée sur l'unité déboucherait sur autant de nouveaux projets. «Depuis vendredi, ils fusent. Une journée de ce type est déjà prévue l'an prochain à Brigue. Ce matin, des étudiants de 4e année ont demandé à leur professeur comment faire un échange dans l'autre partie du canton. Nous voulons multiplier les déplacements notamment autour des créations culturelles des deux collèges...» En attendant la réalisation de tous ces projets, Benjamin Roduit porte un regard très pragmatique sur cette notion d'identité cantonale. «Il n'y aura pas plus d'unité cantonale avec une nouvelle Constitution. Par contre, il me paraît aberrant d'évoquer cette thématique sans se rencontrer. Cette notion a été le

fil conducteur de toute notre journée.» Pour le recteur des Creusets, la réponse en dialecte haut-valaisan d'une étudiante bas-valaisanne de Brigue a été l'un des moments forts du vendredi. «Les élèves en parlent encore aujourd'hui. La qualité de son dialecte a stupéfait beaucoup de monde. Par contre, on a pu constater aussi que les Bas-Valaisans ont vraiment de la peine à oser s'exprimer dans l'autre langue. Plus que les Haut-Valaisans. Il y a là peut-être quelque chose à revoir au niveau de l'enseignement de l'allemand. Au lieu d'exiger une grammaire quasi parfaite, développons plus la conversation...» VF



La force des minorités

En plus des différents débats, le collège des Creusets a voulu que cette journée sur l'unité cantonale ait une influence très concrète dans la vie d'une partie de ses étudiants. Ainsi vingt d'entre eux ont accueilli le jeudi soir dans leur famille respective des collégiens de Brigue.

«Notre prof d'allemand nous a demandé qui était intéressé à le faire. Je n'ai pas hésité, car c'est une occasion quasi unique de passer du temps avec une jeune de l'autre partie du canton», explique Catherine Fournier, 16 ans, de Nendaz, qui a accueilli chez elle Laura Berchtold de Stalden. Comme souvent, le français a largement prédominé dans les échanges entre les deux étudiantes, «parce que mon allemand n'est pas très bon et que les Haut-Valaisans connaissent bien mieux le français que nous l'allemand». Assise à ses côtés, Laure sourit. «Pourtant je n'ai pas appris le français ailleurs qu'à l'école...» Il faut croire que l'instinct minoritaire fait le reste... VF

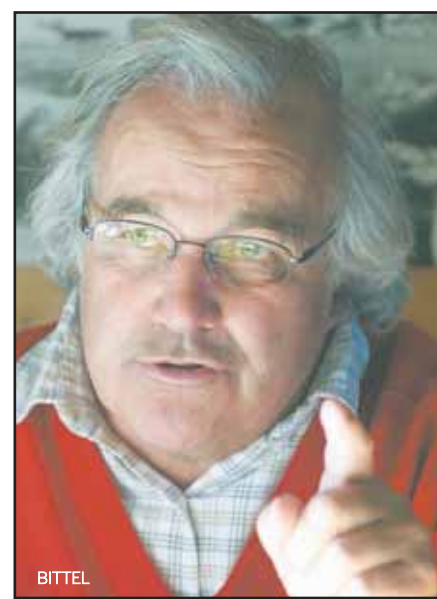


Laure Berchtold (à gauche) et Catherine Fournier ou l'unité retrouvée... LDD

«Les Valaisans se foutent de l'unité cantonale»

Le sociologue annivard Bernard Crettaz, qui participe depuis deux ans aux réflexions sur l'unité cantonale, réflexions lancées par le conseiller d'Etat Claude Roch lorsqu'il était président du gouvernement, a lâché une petite «bombe», vendredi soir lors du débat public:

«J'ai acquis une conviction: les Valaisans se foutent de l'unité cantonale! Il y a, chez nous, un problème d'identité et le Valais ne se réveillera que lorsqu'il y aura un clash... un putsch! Il ne prendra conscience de la richesse de cette identité que le jour où le ciel lui tombera sur la tête. Alors peut-être que la constituante amènera les Valaisans au sommeil du juste et ce, à tout jamais.» CHS



DÉBAT

**«VALAIS UNI - VALAIS DÉCHIRÉ»
Politique et
langue de bois**

CHRISTINE SCHMIDT

Le débat public du soir, organisé à Sion par le lycée-collège des Creusets dans le cadre de cette journée dédiée à l'identité et l'unité du Valais, devait être consacré aux préoccupations politiques. Mais il n'en fut rien, ou presque...

Les trois personnalités choisies pour représenter chacune l'une des trois régions constitutionnelles du canton, à savoir le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, l'ancien conseiller national Peter Jossen, et enfin l'ancien conseiller national et actuel président de la ville de Monthey Fernand Mariétan, n'ont guère apporté un regard nouveau sur la question. Tous trois ont préféré utiliser une langue de bois propre aux élus, plutôt qu'un discours personnalisé. Dommage...

Un goût de déjà-vu. Le public, aussi peu nombreux fut-il, est ainsi resté sur sa faim. On ne lui a en effet rien appris qu'il ne savait déjà, que ce soit «la grande diversité du canton» citée par Jean-René Fournier, «la mentalité qui distingue les deux régions linguistiques du Valais» abordée par le président de Monthey, ou encore «l'impression des Haut-Valaisans d'être considérés comme une minorité dans ce canton», comme l'a relevé Peter Jossen...

La Constitution au service de la politique. La révision de la Constitution du Valais n'a, elle, pas non plus débouché sur de grandes révélations, si ce n'est une entente PS-PDC. En effet, Peter Jossen et Fernand Mariétan furent tous deux d'avis que «le Valais a aujourd'hui besoin d'une révision pour créer un nouveau dynamisme», et que «notre système politique s'essouffle». Quant à Jean-René Fournier, il a également reconnu «la nécessité d'une nouvelle organisation territoriale du Valais», notamment en ce qui concerne sa gestion ou son économie. Mais ce dernier a aussi admis que cette Constitution ne sert, finalement, «que la circonscription électorale de notre canton».

Parlez-vous deutsch? Mais alors «quel soin apporter à l'unité cantonale? Que faire pour que ce Valais pluriel puisse se connaître? Et comment améliorer les relations entre le Haut et le Bas?», ont interrogé les animateurs de ce débat, l'ancien rédacteur en chef du «Nouveliste» François Dayer, et Luzius Theler, rédacteur en chef adjoint du «Walliser Bote». Les langues perdues! «C'est grâce à l'apprentissage des langues que l'on pourra vraiment se connaître!» Une réponse qui n'a toutefois pas été prononcée par les participants, mais par Albert Bétrisey, le président du Parlement valaisan, qui se trouvait dans le public, lui que l'on avait oublié d'inviter à cette soirée.

Voilà une anecdote qui ne va pas, elle, soigner notre unité cantonale!

Primaires radicales dans le Chablais

CONSEIL NATIONAL ► Deux candidatures seront présentées devant l'assemblée plénière des districts de Monthey et Saint-Maurice.

GILLES BERREAU

Les radicaux des districts de Monthey et Saint-Maurice auront à choisir entre deux noms pour désigner leur candidat à l'élection au Conseil national.

Outre l'Agaunois Raphaël Crittin, la Morginoise Brigitte Diserens se lance aussi dans la course à l'investiture régionale. «*Notre but est de créer une sorte de primaire très ouverte lors de l'assemblée des deux districts. Cela permettra de lancer un peu la campagne dans le Chablais, de mobiliser les gens. Cela évite qu'une personne soit choisie en petit comité et permet à toutes les candidatures de se manifester, notamment si des jeunes veulent tenter de convaincre une assemblée générale*», indique le Montheysan Claude Pottier, coprésident de l'Association radicale des deux districts. Ce dernier attend d'ailleurs une centaine de personnes le 24 avril au complexe polyvalent de Massongex.

Faire bloc

Car cette séance ne se contentera pas de réunir les délégués des sections locales. «*Tous les radicaux peuvent y participer pour montrer qu'il y a un mouvement populaire derrière ces candidatures. Il suffit d'être membre cotisant du Parti radical valaisan. Ensuite, quel que soit le nom choisi, les deux districts le soutiendront. Toute la région devra alors faire bloc*», ajoute Claude Pottier.



Raphaël Crittin, vice-président du Conseil général de Saint-Maurice. LDD



La Morginoise Brigitte Diserens, présidente de la commission de gestion du Grand Conseil valaisan. LE NOUVELLISTE

Sur le papier, la candidate morginoise fait figure de favorite. Propriétaire d'un hôtel à Morgins, Brigitte Diserens, âgée de 39 ans, dispose d'une grande expérience en politique parlementaire, puisqu'elle effectue son troisième mandat au Grand Conseil valaisan. Et surtout, la députée des Portes du Soleil y dirige notamment depuis deux ans la commission de ges-

tion. Sous sa présidence, des dossiers aussi brûlants que délicats ont été gérés avec fermeté. On citera les nouvelles mesures structurelles de l'Etat, le rapport d'enquête sur les malversations des travaux de l'A9, ou le rapport sur l'audit du Service des automobiles.

Raphaël Crittin peut mettre en avant sa vice-présidence du Conseil général de Saint-Maurice.

Ce manager chez Meda Pharma, âgé de 32 ans, veut donner une image neuve, fraîche et dynamique du Parti radical.

L'Agaunois André Vernay, coprésident des deux districts estime lui aussi bénéfique qu'un jeune puisse se présenter. Tout en espérant que cette candidature permettra «au petit district» de se placer dans la course vers Berne.

Services épinglés

«Le groupe démocrate-chrétien du Bas est déçu de l'attitude du Conseil d'Etat – qui joue la montre – et de la passivité de la Commission de gestion (COGEST) qui a trop tergiversé!» Fidèle à son habitude, Gabriel Luisier n'a pas mâché ses mots au moment de commenter l'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles. Il est vrai que le rythme adopté pour essayer notamment de «désenchevêtrer les tâches canton - communes» ou pour analyser prestations et organisation de l'administration n'a pas satisfait grand monde sous la coupole. En des termes plus arrondis, le PDC du Centre (par Jacques Melly) et celui du Haut (par Beat Abgottspon) ont ainsi également déclaré ne pas se satisfaire de l'avancement de ces travaux. Le Haut-Valaisan allant même jusqu'à inviter la COGEST à prendre ses responsabilités. «Forcez le Conseil d'Etat à établir un calendrier!»

Services sur la sellette. Des attaques et une supplique qui ont eu le don d'amener une réaction sèche de la présidente de la COGEST, Brigitte Diserens. «Nous rappelons aux députés que notre commission n'a pas une mission d'actions, mais de contrôle et que nous avons déjà dénoncé les retards.» La COGEST n'ayant pas de rôle exécutif, Brigitte Diserens a donc convié le Conseil d'Etat à intervenir sur les services. Plus particulièrement sur ceux qui ont refusé de se prêter à l'exercice de l'analyse, alors même que la COGEST a souligné la pertinence des grilles d'analyse, «comme base d'autocontrôle et d'outil de gestion». Las, le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SMBA) ainsi que le Service des transports (ST) – tous deux dépendants du conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet – ont invoqué une surcharge de travail et un manque de temps pour éluder cette opération. Une attitude jugée inacceptable par la COGEST. C'est donc à sa demande que le chef du département a décidé de reconduire l'analyse des prestations pour le SMBA et le ST.

Affaire à suivre. PG

Les millions de la BCVs «gelés»...

MOTION REFUSÉE ► Le canton ne pourra pas créer de fonds pour le tourisme avec l'argent que la Banque Cantonale du Valais va rembourser à l'Etat.

PASCAL GUEX

Les bénéficiaires de la Banque Cantonale du Valais ne profiteront pas au tourisme de ce canton! Pas directement en tout cas. Le Parlement a en effet refusé hier à une très large majorité – 86 non, 29 oui et 3 abstentions – une proposition du groupe radical-libéral visant à affecter le remboursement d'un prêt de la BCVs à la création d'un double fonds spécial de 50 millions de francs. Fonds qui aura servi aussi bien à l'acquisition de terrains destinés à accueillir de nouvelles entreprises qu'à favoriser la réalisation de projets à vocation touristique.

Favoriser les lits marchands!

Le député René Constantin a pourtant redoublé de persuasion pour défendre sa motion. «Celle-ci est le fruit d'une volonté durable de notre groupe. En 2005 déjà, nous avons dénoncé des insuffisances en matière d'investissements et d'offres touristiques.» Rebelote lors du débat sur le budget 2007 où le GRL était remonté au créneau pour réclamer une politique d'investissements plus soutenue. D'où le dépôt de cette motion demandant de créer deux fonds. «Forte de très bons résultats, la Banque Cantonale du Valais a annoncé vouloir rembourser une créance de 50 millions. Pourquoi ne pas affecter l'intégralité de ce remboursement à la création d'un fonds de 25 millions qui permettrait au canton d'acquérir les terrains nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises et un autre fonds de 25 millions destiné, lui, à encourager la réalisation de projets visant à

favoriser les lits marchands ou la modernisation de nos infrastructures sportives, de loisirs et d'hébergement?» Pour les radicaux et libéraux de ce canton, la constitution de ce double fonds aurait donné «de manière concrète un signal fort pour le développement économique et touristique du canton». Mais pas pour l'en-



«Tous les indicateurs étaient au vert pour investir de manière ciblée et durable»

RENÉ CONSTANTIN

DÉPUTÉ (GROUPE RADICAL-LIBÉRAL)

semble du Parlement qui n'a pas été du tout convaincu par «cette fausse bonne idée». A l'image de Claude Pernet et des démocrates-chrétiens du Centre qui ont combattu fermement cette motion non sans avoir complimenter – avec une pointe d'ironie – le groupe radical-libéral pour son imagination. «Le problème, c'est que ce remboursement n'améliore d'aucune façon la situation financière du canton. Ces 50 millions ont toujours figuré au bilan.» Et les radicaux de se voir accusés de réduire une action politique à un mauvais exercice comptable.

Des miettes de millions

Jean-Albert Ferrez (PDC du Bas) a, lui, dénoncé «un certain angélisme de campagne électorale». Avant de se demander quels seraient les critères

d'attribution pour ces 50 millions de francs et combien de sous-fonds seront nécessaires afin de satisfaire tout le monde. «Et puis pensez-vous que les investisseurs étrangers à la base de grands projets immobiliers et touristiques ou que les locomotives de nos remontées mécaniques vont attendre ces quelques miettes de millions pour

contribuer au développement de notre canton?»

La proposition formulée par René Constantin a suscité le même scepticisme ou presque dans les rangs de la gauche. Au nom du groupe socialiste - Alliance de gauche, Bernard Fauchère a ainsi combattu une motion bien trop floue. «Si le canton venait à disposer de moyens financiers supplémentaires, il devrait d'abord les utiliser pour finaliser ce que le Parlement avait appelé de ses vœux, mais qui n'a pu être encore concrétisé, faute de moyens.» Et le député de gauche de citer l'exemple du Tribunal des mineurs à qui le Parlement a attribué trois assistants sociaux mais qui doit continuer de se contenter d'un seul collaborateur ou de l'entretien des bâtiments qui attend trop souvent des jours meilleurs...

La FMEF attaquée sur sa droite

SYNDICAT ► Trois députés radical, d.c. et UDC interrogent le Conseil d'Etat sur le mode de recrutement de la Fédération des magistrats et fonctionnaires. Réponse de Jean-René Fournier.

VINCENT FRAGNIÈRE

Les députés Jean Rossier (PDC), Pierre-Olivier Bourban (PRD) et Jean-Luc Addor (UDC) n'acceptent plus le mode de recrutement de la Fédération des magistrats et fonctionnaires (FMEF). «*Il s'agit d'une association de droit privé qui bénéficie d'un privilège tout à fait extraordinaire: l'affiliation d'office – c'est-à-dire obligatoire – de tout le personnel de l'Etat du Valais alors que la FMEF devrait pouvoir trouver de nouveaux membres sur la base de son action*», relèvent-ils à travers deux interpellations séparées traitées hier matin au Grand Conseil.

1,8 million versé par l'Etat à la FMEF

De plus, toujours selon les trois députés, ce premier privilège n'est pas unique, puisque l'Etat du Valais s'occupe de prélever les cotisations syndicales directement sur le salaire des employés et de verser chaque année entre 1,7 et 1,8 million de francs à la FMEF. «*En plus, cette dernière reçoit directement de l'administration cantonale toutes les données personnelles de chaque employé ainsi que les adresses privées de toutes les personnes engagées par l'Etat*», argumentent, à travers leur interpellation, Jean Rossier et Pierre-Olivier Bourban.

Si le conseiller d'Etat Jean-René Fournier a jugé pertinentes les questions posées par les trois parlementaires, il a tenu aussi à préciser le rôle de l'Etat dans ce dossier. «*Comme il s'agit d'une association de droit privé, ce n'est pas l'Etat qui fixe les modalités d'affiliation à la FMEF qui regroupe 13 autres syndicats.*»

Le conseiller d'Etat a toutefois tenu à préciser que cette cotisation n'était pas obligatoire, mais automatique «*après que l'employé engagé eut été informé de cet état de fait. Il peut donc tout à fait déci-*



Le mode de prélèvement de la cotisation des membres de la FMEF est actuellement réexaminé par le Conseil d'Etat.



«La situation actuelle pose un problème en matière d'équité entre les différents syndicats»

JEAN-RENÉ FOURNIER

CONSEILLER D'ETAT

der de ne pas s'affilier à la FMEF» Par contre, Jean-René Fournier a reconnu que le prélèvement de la cotisation par l'Etat directement sur le salaire s'effectue sans aucune base juridique. «*C'est une coutume vieille de quarante ans qui se base sur une décision du Conseil d'Etat du 17 novembre*

1966.» Compte tenu notamment de l'évolution des rapports syndicaux, le gouvernement actuel reconnaît que cette situation peut aujourd'hui poser problème «*notamment sur le plan de l'équité de traitement entre les syndicats. C'est pourquoi nous avons décidé de réexaminer ce dossier avant de pren-*

dre une décision définitive», a confirmé Jean-René Fournier.

Une attitude critiquée

Reste que ce débat n'aurait peut-être jamais eu lieu si l'attitude de la FMEF n'avait pas irrité plusieurs députés en fin d'année passée. «*Je ne peux pas cacher que notre démarche soit intervenue après avoir constaté l'attitude très agressive de la FMEF. Si, désormais, elle veut agir avec les mêmes armes que n'importe quel autre syndicat, il faut aussi que les règles du jeu soient semblables. Quel autre syndicat n'a pas à gérer l'encaissement de ses cotisations, reçoit directement de l'Etat le montant de ses cotisations et n'a donc aucune stratégie à développer pour conquérir des membres?*», a argumenté Jean-Luc Addor.

«Diriger la HEP n'est pas comparable à enseigner dans un collège»

VINCENT FRAGNIÈRE

Hier, le député UDC Jean-Luc Addor, également candidat au Conseil des Etats, a déposé une interpellation urgente concernant l'autorisation du Conseil d'Etat délivrée à Patrice Clivaz, directeur de la HEP, pour sa candidature au Conseil national.

Il explique sa démarche.

Jean-Luc Addor, la campagne électorale a commencé avec cette première attaque...

Pas du tout. Je n'ai rien contre le candidat Patrice Clivaz. Par contre, je veux connaître le contenu de l'autorisation accordée par le Conseil d'Etat. On ne peut pas comparer la fonction actuelle de Patrice Clivaz à celle de l'enseignant au collège Oskar Freysinger. Un haut fonctionnaire comme l'est Patrice Clivaz doit tout son temps à l'Etat.

Autrement dit, en cas d'élection, il doit démissionner de son poste.

Ce n'est pas à moi de le dire ni au candidat Patrice Clivaz d'ailleurs. Mais je veux entendre la position du gouvernement sur le sujet. A l'époque, l'ancien conseiller national Jean-Jérôme Filliez, alors directeur du Centre de formation professionnelle, avait dû choisir entre sa fonction et la politique.

Pour vous, la fonction de directeur de la HEP ne peut donc être qu'à plein temps?

Encore une fois, c'est au Conseil d'Etat de répondre. Pour ma part, j'imagine mal que l'on puisse diriger une école de cette importante réputation en plus sur

deux sites à temps partiel. De plus, si l'on veut être un bon conseiller national, un engagement et un travail à mi-temps me paraît obligatoire.

Sur la liste du PDCv, on retrouve les deux sortants qui sont les grands favoris pour une réélection. Pourquoi ne pas attendre les résultats avant de demander des comptes au gouvernement?

Parce qu'il faut que les règles du jeu soient connues de tous dès le départ. Et puis je doute qu'une personnalité comme Patrice Clivaz s'engage dans une élection juste pour faire bonne figure.

CV

JEAN-LUC ADDOR

- ▶ Chef du groupe UDC
- ▶ Il profite de la session pour lancer la campagne des élections fédérales



Verschiedene Sachgeschäfte

Aus dem Walliser Grossen Rat

Sitten. – Der Grosse Rat hat gestern zahlreiche persönliche Vorstösse behandelt und einige Sachgeschäfte erledigt. Im Vordergrund standen die Modalitäten der Mitgliedschaft beim ZMLB und die 50 Mio. Franken, die bald schon von der Kantonalbank an den Kanton zurückfliessen sollen.

Keine Erhöhung der Eigenmietwerte
Philipp Schnyder (CSP Oberwallis) verlangt einen höheren Ansatz für ausländische Zweitwohnungsbesitzer. Diese gut betuchten Zweitwohnungsbesitzer können sich eine höhere Steuer leisten. Die SVP und die Radikalen bekämpfen das Postulat. Sie argumentieren mit der Rechtsgleichheit und dem Imageschaden für den Kanton. Die Zweitwohnungsbesitzer könnten vom Kanton abgeschreckt werden. Der Rat lehnt das Postulat mit 53 zu 49 Stimmen (6 Enthaltungen) ab.

Die Pflichtmitgliedschaft im ZMLB
 Jean-Luc Addor (SVP) befasst sich mit dem, was er als die Pflichtmitgliedschaft beim Zentralverband der Magistraten, Lehrer und Beamten (ZMLB) nennt. Diese «Einheitsgewerkschaft» kennt eine Mitgliedschaft sozusagen «von Amtes wegen». Die Beamten haben nicht die Wahl, ob sie dem ZMLB angehören wollen oder nicht. Welches Statut soll der ZMLB als privatrechtlicher Verein, der er ist, schliesslich erhalten?
 Staatsrat Jean-René Fournier betont, dass der ZMLB die Dachorganisation von 13 Unterverbänden ist. Es handelt sich um eine automatische Mitgliedschaft, aber keine obligatorische. Für die Erhebung der Mitgliederbeiträge durch den Kanton gibt es keine Rechtsgrundlage. Dieser Modus soll geändert werden. Jeder neue Mitarbeiter kann wählen, ob er



Wann soll der Grosse Rat jeweils in der Kantonshauptstadt (unser Bild) tagen? Diese Frage ist gestern im Parlament kontrovers diskutiert worden. Grundsätzlich lehnte der Rat eine Rückkehr zu den früheren fixen Sessionen ab. Der Grosse Rat soll bei seinem Beratungsrhythmus flexibel bleiben, damit der Ratsbetrieb aktuell bleibt. Foto wfb

dem ZMLB angehören will oder nicht.

Wohin mit den 50 Millionen der WKB?
 Was soll mit den 50 Millionen Franken geschehen, welche die Kantonalbank nächstens aus einem früher erhaltenen Darlehen an den Kanton zurückbezahlt? René Constantin (freisinnig-liberal) will sie für die Entwicklung der Wirtschaft (durch den Kauf von Grundstücken) und des Tourismus (über die Schaffung eines Fonds) verwenden; dies im Sinne einer langfristigen und nachhaltigen Lösung. Angesichts der erfreulichen Finanzlage kann sich der Kanton diese Investition leisten. Die SP-Linksallianz bekämpft den Vorstoss. Der Kanton hat aus Spargründen viele wichtige Postulate hintangestellt, etwa beim Jugendgericht oder bei den Gefängnissen. Die CVP Mittelwallis und die CVP Unterwallis lehnen die Motion auch ab, denn es ist ein schwa-

cher Vorschlag: Wir haben bald Ostern, nicht Weihnachten. Susanne Hugo Lötscher (SP Oberwallis) will dieses Geld lieber für Projekte für einen klimaneutralen Tourismus verwenden. Der Rat lehnt die Motion mit 86 zu 29 Stimmen (6 Enthaltungen) ab.

Das Parlament in eigener Sache
 Die Organisation der Räte und die Beziehung zwischen den Gewalten ist nach einem Bericht einer Arbeitsgruppe Gegenstand der Beratungen. Die Zweckmässigkeit der Teilrevision bleibt unbestritten. Es geht auch um Grundsätzliches, wie zum Beispiel die Zahl der Abgeordneten oder dann um die Transparenz bei der Offenlegung der Interessenbindungen. Die Zweckmässigkeit wird einstimmig bestätigt. Mehrere persönliche Vorstösse zum Thema werden behandelt. Es entspinnt sich eine kurze Diskussion um den Sessionsrhythmus. Claude-

Alain Schmidhalter möchte nur einige wenige fixe Sitzungen anberaumen und die übrigen Sessionen nach Bedarf abhalten. Die Motion wird von German Eyer (SP Oberwallis) bekämpft. Eine monatliche Sitzung ist grundsätzlich richtig, sie erlaubt gegenwartsbezogene parlamentarische Arbeit. Die Motion Schmidhalter wird mit 72 zu 35 Stimmen (10 Enthaltungen) abgelehnt.

Die strukturellen Reformen versanden
 Der Bericht zur Umsetzung der strukturellen Reformen in der Verwaltung der Geschäftsprüfungskommission (GPK) stösst auf ein geteiltes Echo. Auf der einen Seite ist eine gewisse Re-

formmüdigkeit festzustellen, anderen gehen die Reformbemühungen zu wenig weit. Die sogenannten strukturellen Massnahmen, die eine Reform der Verwaltung nach sich ziehen sollten, sind ein Kind der sei-nerzeitigen Sparpolitik. Und diese gehört bekanntlich zu den politischen Ladenhütern. Und ihnen erwächst auch verwaltungsinterner Widerstand, der vom Staatsrat geduldet wird.

Vom Zeitgeist und von der Sprache
 Susanne Hugo Lötscher (SP Oberwallis) erläutert bei der Entwicklung einer Motion, dass die Sprache den Zeitgeist verkörpert. In den Gesetzen herrschen männliche Sprachrege-

lungen vor; Frauen werden nur am Rand erwähnt. Was, wenn immer nur die weibliche Form gewählt würde? Sie fordert eine Anpassung an das dritte Jahrtausend. Frauen sollen auch in der Sprache sichtbar werden, sie sollen auf Gesetzebene gleichwertig behandelt werden. Jacqueline Bovier (SVP) bekämpft die Motion. Sie wendet sich gegen eine Feminisierung der Sprache. Margrit Picon-Furrer (CVP Unterwallis) wendet sich ebenfalls gegen Änderungen; in den meisten Gesetzen wird einleitend erwähnt, dass die Bezeichnungen für beide Geschlechter gemeint sind. Die Motion wird mit 79 zu 22 Stimmen (7 Enthaltungen) abgelehnt. lth

Betreibungsämter: Wie gehabt!

Die Walliser Betreibungs- und Konkursämter werden künftig verstaatlicht und zum Teil auch zusammengelegt

Sitten. – Die **Betreibungs- und Konkursämter des Kantons Wallis werden künftig verstaatlicht; kleinere Ämter werden zusammengelegt. Die bescheidene Zentralisierung trifft allerdings nur das Oberwallis. Darauf ist im Rat verschiedentlich hingewiesen worden. Eintreten wurde mit 110 zu 7 Stimmen (der SVP) beschlossen.**
 Die CVP Mittelwallis zeigt sich kritisch gegenüber der administrativen Anbindung der Betreibungs- und Konkursämter an das Kantonsgericht. Dieses soll nur die juristische Oberaufsicht ausüben; die Verwaltung soll Aufgabe der Regierung bleiben.

Die Reformen bleiben bescheiden
 Die radikal-liberale Fraktion beklagt die langsame Gangart in der Reform der Institutionen im Kanton, so auch der Betreibungs- und Konkursämter. Es fehlt dem Entwurf der Mut zu tiefgreifenden Reformen, vor allem bei der Konzentration der Ämter. Alles wird der Bewahrung der faktisch 14 Bezirke untergeordnet. Dennoch sprechen sich die Radikal-Liberalen für Eintreten aus. Auch die CVP Unterwallis möchte, dass die administrative Leitung dem Staatsrat und nicht dem Kantonsgericht unterstellt wird. Rolf Eggel (SP Oberwallis) begrüsst die Verstaatlichung als

Schritt in die Richtung einer dringend nötigen Gesundung der Lage der Betreibungs- und Konkursämter. Die zweite Kommission bringt Verbesserungen an. Unbefriedigend gelöst ist die Zahl der Ämter. Es braucht weitere Strukturveränderungen. Das Gesetz soll 2008 in Kraft treten. Franz Ruppen (SVP) wendet sich wie schon in der ersten Lesung gegen eine Verstaatlichung der Ämter. Dieser Schritt führt zu keiner Verbesserung und ist daher abzulehnen.

Die CVPO ist nur teilweise zufrieden
 Marcel Mangisch (CVP Oberwallis) freut sich über einige Vorschläge der zweiten Kommission, so vor allem die verwaltungstechnische Anbindung der Ämter an die Kantonsverwaltung. Die CVP hatte sich schon in erster Lesung für diese Lösung ausgesprochen. Es gibt nun eine klare Aufteilung zwischen der administrativen und der juristischen Verantwortlichkeit. Mühe hat die CVPO hingegen damit, dass ein Vorsteher und sein Stellvertreter zwei Ämter führen können. Das führt zu blossen «Antennenämtern». Die CVPO bedauert dies. Unklarheit herrscht über den Zeitplan. Die Verwalter der beiden Ämter stehen kurz vor der Pensionierung. Wie soll der Übergang gelöst werden? Graziella Walker-Salzmann (CSP Oberwallis) hofft, dass die Neurege-

lung Bestand haben wird und dass sie auch Rechtssicherheit bringt. Die CSPO begrüsst den Grundsatz einer Beibehaltung eines Amtes pro Bezirk. Die Schaffung des Postens eines Betreibungs- und Konkursdelegierten ist richtig, denn die administrative Aufsicht ist nicht Sache des Kantonsgerichts, sondern vielmehr der kantonalen Verwaltung.

Eine massvolle und vernünftige Reform
 Staatsrat Jean-René Fournier erinnert daran, dass die Diskussion um die Organisation der Betreibungs- und Konkursämter seit Jahrzehnten andauert. Er zeigt sich erfreut über die ziemlich breite Zustimmung zur nun vorgeschlagenen Reform. Bei der Frage der Verstaatlichung hat sich der Rat mehrmals und sehr deutlich für diesen Weg ausgesprochen. Es geht darum, endlich die interne Verwaltung der Ämter in den Griff zu bekommen. Die Ämter haben auf dem Terrain aber gute und professionelle Arbeit geleistet. Die zweite Kommission bringt nun eine klare Aufgabenteilung zwischen der Kantonsverwaltung und dem Kantonsgericht. Die Regierung schliesst sich diesen Vorschlägen an. Die Neuregelung soll dann in Kraft treten, wenn die gemeinsame Informatiklösung funktioniert. Am 1. Januar 2009 oder 2010 dürfte dies der Fall sein. lth

Parlaments-Splitter

Das ausgezeichnete Rechnungsergebnis des Kantons und die Tatsache, dass die Nettoverschuldung praktisch bei Null liegt, dürfte verschiedene Begehlichkeiten wecken: Für die Linke wird es darum gehen, das eine oder andere sozial- oder umweltpolitische Anliegen einzubringen, die Rechte wird weitere Steuererleichterungen einfordern.

Vor allem dann, wenn in diesem Jahr noch das eine Darlehen, das der Kanton der Walliser Kantonalbank gewährt hatte, zur Rückzahlung gelangt, dürfte in der Republik endgültig der Wohlstand ausbrechen. Herrliche Zeiten!

Wer wird im Mai 2. Vizepräsident des Grossen Rates? Gute Frage. Und die Antwort darauf: Ein Mann sicher, ein Oberwalliser auch sicher. Sein Name: Gilbert Loretan. Der Kandidat der SP Oberwallis, Grossrat German Eyer, wird aus «geostrategischen» Konstellationen heraus chancenlos bleiben. Denn die Radikalen wollen nach dem amtie-

renden Grossratspräsidenten im nächsten Jahr einen Kandidaten für den 2. Vizepräsidenten stellen. Und dann wird wieder die CVP an der Reihe sein.

Damit ist die SP wohl bis auf Weiteres aus dem Rennen um das Ehrenamt. Auch die SVP dürfte noch während Jahren nicht zum Zuge kommen. Dem Vernehmen nach ist auch Staatsrat Thomas Burgener ziemlich sauer über die sich abzeichnende Machtdemonstration. Die Radikalen haben sich in den letzten vier Jahren weiter an die Mehrheitspartei, die CVP, angenähert und fordern nun ihre Belohnung für das Wohlverhalten ein.

German Eyer ist ein aktiver und guter Grossrat. Es wäre eigentlich schade, wenn er für drei Jahre praktisch «auf Eis gelegt» würde, um dann für ein Jahr ein Ehrenamt zu übernehmen, das sich weitgehend auf die Leitung des Rates und auf die Wahrnehmung unzähliger Repräsentationspflichten beschränkt. Denn wer als 2. oder als 1.

Vizepräsident im Büro des Rates sitzt, äussert sich in der zweijährigen «Warteschleife» kaum mehr.

Eine Delegation des Parlamentes des Aostates unter Präsident Ego Peron stattete dieser Tage dem Kanton und dem Kantonsparlament einen Besuch ab. Dabei wurden ausgiebig die engen historischen und aktuellen Gemeinsamkeiten auf fast allen Gebieten unterstrichen und gefeiert.

Es wehte also gestern Vormittag ein kleiner Hauch von Aussenpolitik in den sonst eher auf kantonale Aspekte fixierten Hallen des Kantonsparlamentes. Und wer weiss: Vielleicht ergeben sich aus diesen eher informellen Kontakten tatsächlich noch engere Bande zwischen den beiden Bergtälern.

Die Sicherheitsmassnahmen im Parlamentsgebäude sollen nicht so ausgebaut werden, dass die Gesetzesschneiderei einer Festung gleicht. Die Massnahmen bleiben zum Glück verhältnismässig. lth

Reformen: Luft ist draussen

Reformen in Institutionen und Verwaltung, vom Grossen Rat vor Jahren gefordert, sind nicht in Sicht



Der Grosse Rat beklagt sich darüber, dass der Reformprozess in Verwaltung und Institutionen praktisch zum Erliegen gekommen ist. Dramatisch verbesserte Finanzen und eine Rückbesinnung der Regierung auf ihre Zuständigkeiten haben das Parlament teilweise kaltgestellt.

Foto wb

Sitten. – Es scheint schon eine halbe Ewigkeit her: Unter dem Eindruck einer hohen Verschuldung hat der Grosse Rat von der Regierung umfassende Reformen gefordert. Doch die Erneuerung «an Haupt und Gliedern» fand nicht statt. Der Hauptgrund ist einfach: Dem Kanton geht es finanziell gut.

Es tönte am Dienstag im Kantonsparlament aus mehreren Fraktionen der CVP und der Freisinnigen fast ein wenig so, als trauere man den finanziell schlechteren Zeiten nach: Wie aus einem Munde wurde die Tatsache beklagt, dass die Reformen im Kanton und in seinen Institutionen nicht vorankommen. Auch die Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates hat in ihrem Bericht zum Stand der Reformen festgehalten, dass die Regierung doch wenigstens einen Zeitplan für weitere Erneuerungsbemühungen vorlegen möge. Das hört sich beinahe wie ein Flehen nach unerhörten Bitten an.

Die Finanzpolitik als Reform-Hebel

Die Kantonsfinanzen, die noch vor ein paar Jahren keineswegs gut aus der Staatsrechnung guckten, sind damals vom Parlament und vor allem von der Finanz- und der Geschäftsprüfungskommission als wichtig-

ter, ja einziger Hebel für den geforderten Reformprozess eingesetzt worden. Dabei wurde tüchtig in den Topf mit der schwärzesten Farbe gelangt: Es schien manchmal fast, als würde der Kanton nächstens am Bettelstab sein. Doch eingetroffen ist nun genau das Gegenteil von dem, was die Finanz-Propheten vor allem in der CVP Oberwallis und der CVP Mittelwallis immer und immer wieder weissagten: Der Kanton hat sich keineswegs halb oder total ruiniert, sondern steht finanziell sehr gut da. In der Westschweiz ist das Wallis gar der Musterknabe, sogar im deutschschweizerischen Vergleich lässt sich seine Finanzlage sehen.

(K)ein hausgemachtes Wunder

Die nachhaltige und spektakuläre Verbesserung der Walliser Finanzlage ist teils auf externe Faktoren zurückzuführen, teils aber durchaus auch eigenen Anstrengungen zu verdanken. Die Eigenleistung besteht darin: Nach hohen Defiziten in den Neunzigerjahren ist in einem ersten Schritt der Rechnungsausgleich erreicht worden. Dann kamen sogar ausgesprochen fette Jahre. Sie führten zu exzellenten Ergebnissen in der Staatsrechnung. Der Kanton hat massive ordentliche und ausserordentliche Abschreibungen getätigt und baute seine Verschuldung konsequent

ab. Auf der andern Seite flossen – und das sind die externen Faktoren – die Bundesmittel und auch andere Erträge (Nationalbank, Steuern) reichlicher als geplant. Aber vor allem die satte Milliarde aus dem überschüssigen Nationalbankgold, die praktisch diskussionslos und vollständig in den Schuldenabbau floss, hat die Finanzdaten des Kantons gründlich verändert. Das Wallis steht auf Ende 2006 mit einer höchstens noch symbolischen Nettoverschuldung von 632 000 Franken da.

Bei den Funktionskosten gespart

Dazu kommt: Der Kanton hat in den letzten Jahren seine Ausgaben in den Griff bekommen. Obwohl er eine Reihe von ausgezeichneten Ergebnissen verzeichnete, sind die «Funktionskosten» praktisch eingefroren oder wie im letzten Jahr sogar zurückgefahren worden. Das ist nach allen finanzpolitischen Richtschnüren eine bemerkenswerte Leistung. Im laufenden Jahr kann der Kanton zu einem guten Wirtschaftsgang und damit zu reichlich sprudelnden Steuereinnahmen erst noch mit einem ausserordentlichen «Zustupf» von 50 Mio. Franken rechnen. Die Walliser Kantonalbank bezahlt ein Darlehen zurück, das ihr vom Kanton gewährt worden war. Dazu haben sich Eventualrisiken wie die Pensionskassen und vor allem

die Walliser Elektrizitätsgesellschaft nicht als die riesigen Fässer ohne Boden erwiesen, als die sie immer dargestellt wurden.

Nun rächt sich die einseitige Ausrichtung

Nun rächt es sich, dass die Reformpolitik fast ausschliesslich unter Hinweis auf die vermeintlich oder tatsächlich katastrophale künftige Finanzentwicklung eingefordert worden war. Heute kann eine wieder selbstbewusster auftretende Regierung sogar darauf verweisen, dass sie keine neuen Stellen geschaffen hat – ausser dort, wo Beschlüsse des Grossen Rates zwingend eine Personalaufstockung nach sich zogen. Dies hält denn der Staatsrat dem Grossen Rat immer wieder genüsslich unter die Nase. Die Reformpolitik, wie sie von der seinerzeitigen Kommission des Grossen Rates gefordert worden war, hat noch einen weiteren Schwachpunkt: Die Tenöre, die damals die Reformpolitik zur Hauptsache trugen, sitzen schon seit einigen Jahren nicht mehr im Parlament. Die damaligen Einschätzungen zur Entwicklung der Kantonsfinanzen sind Schnee von gestern, die Reformforderungen auch.

Von einzelnen Dienststellen missachtet

Stellungnahmen zu den sogenannten «strukturellen Mass-

Ganz grosse Brocken

Finanzausgleich und Subventionen

lth) Der Neue Finanzausgleich (NFA) mit einer anderen Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen bedingt auch eine Neudefinition der Aufgaben zwischen dem Kanton und den Gemeinden. Hier ortet die Geschäftsprüfungskommission (GPK) des Grossen Rates einigen Rückstand. Darum fordert die GPK die Regierung auf, ihren Fahrplan in der Sache festzulegen. Die Regierung will bei der Umsetzung des Neuen Finanzausgleichs nun in zwei Etappen vorgehen: Auf den 1. Januar 2008 soll der Neue Finanzausgleich ohne Lasten-transfer auf die Gemeinden in Kraft gesetzt werden. In einer zweiten Etappe wird die Aufgabenteilung zwischen Kanton und Gemeinden an die Hand genommen. Die GPK verlangt ihrerseits, dass die kantonalen Subventionen nach einer umfassenden Analyse in einem revidierten Gesetz neu geregelt werden.

nahmen», wie sie von der Geschäftsprüfungskommission zur Bewertung des Standes der Reformprozesse verlangt wurden, sind nicht von allen Dienststellen in vollem Umfang abgeliefert worden. In einzelnen Zweigen der Verwaltung wurden diese vom Parlament geforderten «Hausaufgaben» unter dem Hinweis ausdrücklich nicht oder nur teils gemacht, es fehle an der nötigen Zeit. Ohne zumindest stillschweigende Duldung seitens der zuständigen Departementsvorsteher wäre eine solche Haltung nicht denkbar. Aber selbst dann, wenn augenfällig Missstände von den Aufsichtskommissionen des Grossen Rates angeprangert werden (wie im Falle der Automobilkontrolle in Sitten), will die Regierung lieber selber Remedur schaffen und blockt die parlamentarischen Einmischungen ab. Der Staatsrat hat sich nach einem kurzen «Schwächeanfall» vor einigen Jahren inzwischen wieder auf eine strikte Gewaltentrennung besonnen, die ja ihm die operative Führung der Kantonsverwaltung überträgt. Die Zeiten, da sich das Parlament nach Lust und Laune in die Aufgaben der Exekutive einmischen konnte, sind offenbar vorbei. lth

POLITICAILLES

Aujourd'hui
Le Valais

Devant

Invité mardi soir à débattre à «Infrarouge» sur l'expansion de l'immobilier dans les Alpes, **Gabriel Luisier** a surpris.

Ayant habitué ses collègues parlementaires à son vocabulaire parfois, disons, assez fleuri, et à quelques citations qui resteront dans les annales, on pouvait redouter le pire.

Il n'en fut rien. Calme, clair, précis dans ses réponses, le PDC était méconnaissable. Hormis peut-être cette déclaration pleine de bon sens «Les résidences secondaires sont moins occupées que les principales.» Ouf, on a bien failli ne pas le reconnaître...



Derrière

Invité de la même émission,

Jean-Michel Cina devait ronger son frein. Lui qui adore être sous les projecteurs des médias avait été cantonné derrière les deux débatteurs, dans le public.

Prié de s'exprimer sur le moratoire, le conseiller d'Etat a tout de même eu cette déclaration fracassante: «Si on veut vendre du lait, il ne faut pas vendre sa vache.» Mouais, n'est pas Gabriel Luisier qui veut...



Galant

Peter Jossen-Zinsstag

vient d'être désigné comme le candidat PS haut-valaisan au Conseil des Etats. Pourquoi accoler le nom de son épouse au sien?

Parce que selon lui elle lui apporterait de nombreuses voix.

Tiens, un homme politique qui n'hésite pas à mettre une femme en avant? Ça pourrait faire réfléchir ceux qui avaient promis de laisser leur place à une dame. N'est-ce pas Messieurs Constantin et Rossini?



Thomas Burgener, le député libéral Pierre-Christian de Roten s'inquiète de la forte hausse du coût des séjours hospitaliers en Valais lors du dernier trimestre 2006. A-t-il raison?



LA QUESTION VACHE A...



THOMAS BURGNER

Conseiller d'Etat en charge de la santé

«Non, il n'a pas raison, car il se base sur les chiffres publiés semestriellement par l'OFAS qui ne correspondent à aucune réalité. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, notamment lorsque le Valais s'est retrouvé avec une augmentation complètement farfelue de 51% des coûts liés au stationnaire.

Ces chiffres ne peuvent selon mes services être fiables, car ils se basent uniquement sur les factures payées. Il suffit qu'il y ait un décalage dans le paiement de celles-ci pour que les comparaisons par rapport à l'année précédente n'aient pas une réelle pertinence. Concernant les coûts hospitaliers évoqués par le député Pierre-Christian de Roten, je vous donne une seule comparaison. Entre 1997 et 2005, ils ont augmenté six fois plus sur le plan Suisse qu'en Valais. Ensuite, depuis l'introduction du Réseau Santé Valais, l'évolution des charges totales a été la suivante: plus 2,5% en 2004, plus 2,7% en 2005 et plus 1,6% en 2006, ce qui est tout à fait correct.» VF

Il faut «bouger» les apprentis...

ÉCOLES PROFESSIONNELLES ▶ L'appel lancé par Freddy Philippoz a été entendu: le canton du Valais prêt à rattraper son retard en matière d'infrastructures sportives.

PASCAL GUEX

Le Valais ne veut plus de son étiquette de mauvais élève! Claude Roch l'a affirmé hier: notre canton va tout mettre en œuvre pour rattraper son retard en matière d'infrastructures sportives dans les écoles professionnelles. «Nous avons convenu avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) d'une procédure qui doit nous permettre de respecter les délais.» Et le chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport s'est engagé hier à présenter au Grand Conseil un message sur le sujet «dans la 2e partie de 2007.»

Quatre communes appelées à contribution

Il est vrai qu'il y a urgence en la matière. Le député Freddy Philippoz (PDC du centre) l'a rappelé hier en défendant une interpellation qui a fait l'unanimité au sein du Parlement. «Nous disposons d'infrastructures sportives remarquables. Il nous manque uniquement des salles de gymnastique. Or, le projet de construction de salles rattachées aux centres professionnels de Brigue, Viège, Sion et Martigny doit être présenté à l'OFFT, avant la fin 2007.»

Car notre canton a pris du retard sur ce dossier. «Selon la planification semestrielle des objets que le Conseil d'Etat a programmés, le Parlement aurait dû se prononcer sur le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement en faveur de ces infrastructures sportives à aménager sur les sites des écoles professionnelles lors de la session de mars 2007.» Or ce pro-

jet de décision a été reporté. D'où l'inquiétude de Freddy Philippoz qui attend aujourd'hui que le Valais réagisse. Et vite, s'il entend pouvoir bénéficier des 37% de subventions fédérales garantis par Berne.

En 2005 déjà, l'OFFT s'était dit déterminé à sanctionner notre canton pour son non-respect de ces exigences, par une diminution de ces sub-

la réalisation de ces salles de gymnastique, puisque les communes doivent fournir le terrain et participer au financement de ces projets.

C'est donc l'automne prochain que l'on en saura plus sur ces projets de salles et que Freddy Philippoz pourra être pleinement rassuré. «Notre jeunesse attend un signe clair de la part des autorités.» Le député démo-



«Les jeunes apprenants constituent un groupe à risques au niveau de la santé»

FREDDY PHILIPPOZ

DÉPUTÉ DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DU CENTRE



«Les communes devront fournir les terrains et participer au financement»

CLAUDE ROCH

CONSEILLER D'ÉTAT

jet de décision a été reporté. D'où l'inquiétude de Freddy Philippoz qui attend aujourd'hui que le Valais réagisse. Et vite, s'il entend pouvoir bénéficier des 37% de subventions fédérales garantis par Berne.

crate-chrétien rappelle que la pratique sportive en scolarité obligatoire donne de beaux fruits. Il serait à ses yeux vraiment regrettable que ces efforts s'arrêtent là, abruptement. «Nous devons tout mettre en œuvre pour que ces activités physiques continuent, en optant pour une politique du sport aux apprentis.»

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Roch pique Addor

VINCENT FRAGNIÈRE

Le conseiller d'Etat Claude Roch a parfaitement réussi sa «réponse politique» au député UDC Jean-Luc Addor quant à l'autorisation délivrée au directeur de la HEP Patrice Clivaz d'être candidat au Conseil national. «Selon vos propos dans la presse, un bon conseiller national se doit d'y consacrer la moitié de son temps de travail. J'en prends acte, mais je tiens à vous signaler que l'actuel conseiller national qui est sous mes ordres (ndlr: Oskar Freysinger) ne doit consacrer officiellement que le tiers de son temps à sa fonction politique. Il faudra donc peut-être revoir son statut...» Le Parlement sourit, sauf les élus UDC. La pique du ministre radical a parfaitement fonctionné.

Patrice Clivaz répond. Par contre, les députés ne savent toujours pas si, en cas d'élection, Patrice Clivaz devra démissionner de son poste de directeur de la HEP. Claude Roch, en tout cas, ne l'a pas affirmé. «Nous avons constaté une incompatibilité partielle de fait entre les deux fonctions. En cas d'élection de Patrice Clivaz, des mesures devront donc être prises notamment au niveau du temps de travail et du traitement du directeur de la HEP. Mais ces éléments feront l'objet d'une décision ultérieure du Conseil d'Etat.» A la fin de la séance, dans la salle des Pas Perdus, Jean-Luc Addor ne démorait pourtant pas. «Pour moi, un haut fonctionnaire doit tout son temps à l'Etat.» Joint au téléphone, Patrice Clivaz se montre, lui, agréablement surpris de l'intérêt que «ma modeste candidature suscite. En cas d'élection, des aménagements naturels s'imposent, comme ceux trouvés pour Oskar Freysinger qui a des horaires fixes et doit être remplacé. A contrario, une direction d'école, qui fait partie des enseignants, et pas des fonctionnaires, jouit d'une grande marge de manœuvre d'organisation. Dans le cadre de la HEP et de ses sites, j'agis de toute façon à distance. Enfin, et pour l'humour, je constate qu'aujourd'hui déjà, la gestion d'une HEP, dans l'intérêt du Valais, me conduit déjà souvent... à Berne.»

Une matinée à oublier...

CAISSES DE PENSION ▶ Alors qu'il était prêt à se frotter à Jean-René Fournier quant à la responsabilité du Conseil d'Etat en la matière, le député UDC Edmond Perruchoud a dû déchanter...

VINCENT FRAGNIÈRE

Le député UDC Edmond Perruchoud était prêt. Prêt à en découdre avec tout le Parlement et Jean-René Fournier au sujet du rapport de la commission de justice concernant la responsabilité du Conseil d'Etat dans la gestion des caisses de pension.

Il avait même été jusqu'à rencontrer le fameux avocat et professeur lucernois Aepli qui a osé affirmer, à travers un avis de droit, que sans dommage on ne peut pas poursuivre qui que ce soit, même un conseiller d'Etat.

Débat reporté

Bref, la session d'hier matin devait être un peu la sienne... à tel point qu'il y a débarqué avec quelques minutes de retard, le temps pour le Parlement de... repousser en mai le débat attendu, «la faute» à une prise de position écrite du Conseil d'Etat au sujet de ce rapport de la commission de justice.

Heureusement pour Edmond Perruchoud, son collègue Jean-Luc Addor, auteur d'une interpellation urgente sur le même sujet, lui a laissé le perchoir au moment de la défendre. «*Le Parlement a voulu repousser le sujet dans la foulée du bureau. Pour moi, la messe est dite. Reste que les citoyens de ce canton ont payé une partie des 600 millions qui servent à réparer un acte illicite d'autrui alors qu'aujourd'hui certains, comme Ponce Pilate, s'en lavent les mains...*» L'attaque d'Edmond Perruchoud en restera là. Comme riposte, Jean-René Fournier a d'emblée annoncé que le fameux professeur Aepli avait confirmé, dans une lettre du 2 avril, les conclusions de son premier rapport. Une information très surprenante pour l'élu UDC qui a avoué «*ne pas être au courant de cette lettre.*»

Le «gouverneur» s'est ensuite chargé de répondre à l'interpellation urgente UDC. Il a notamment annoncé que la caisse de pension



Hier, au Grand Conseil, Jean-René Fournier a critiqué l'attitude de l'UDC dans le cadre du dossier des caisses de pension. BITTEL



«Je ne répondrai qu'avec l'accord de mon chef de groupe...»

ÉDMOND PERRUCHOUD

DEPUTÉ UDC,

APRÈS LA SESSION DANS LA SALLE DES PAS PERDUS

des enseignants avait effectivement demandé à plusieurs organes en fonction entre 1997 et 2002 de renoncer à invoquer la prescription. «*Il s'agit de la commission de gestion, du directeur, de l'organe de contrôle et des réviseurs internes. Cette démarche a été entreprise suite au dépôt du rapport de l'Inspection des finances du 24 mars 2004 qui faisait notamment appa-*

raître une insuffisance de performance de la caisse de l'ordre de 110 millions en six ans.» Le conseiller d'Etat s'est enfin attaqué à l'attitude de l'UDC dans ce dossier. «*Les problèmes intervenus entre 1997 et 2002 dans la gestion de la caisse des enseignants et le processus de renforcement des deux caisses sont deux choses bien distinctes. Or, à travers cette interpellation et*

déjà une ancienne motion, l'UDC ne respecte pas cette distinction. Une telle attitude est manifestement dénuée de tout fondement. La preuve, le groupe UDC se fonde essentiellement sur le rapport de la commission d'enquête parlementaire du 18 janvier 2005 pour soutenir une demande d'introduction d'action contre les membres du Conseil d'Etat en relation avec la gestion de la caisse de pension des fonctionnaires (CPPEV), alors que ce rapport ne concerne en aucune façon cette caisse...» Edmond Perruchoud a préféré ne pas répondre. Dans la salle des Pas Perdus, le député n'a même pas voulu nous confirmer avoir rencontré le professeur Aepli. «*Je ne parlerai qu'avec l'accord de mon chef de groupe...*» Dur, dur, certaines matinées parlementaires...

1 ENFANT, 1 ALLOCATION?

Pas une obligation

Le principe «un enfant = une allocation» ne s'appliquera pas aux indépendants! Le Parlement a refusé hier à une large majorité - 79 non contre 32 oui et 4 abstentions - une motion défendue par Georges Darbellay (PS/Alliance de gauche) et qui réclamait que les enfants de patrons bénéficient, eux aussi, du «*droit aux allocations familiales*». Une proposition fermement combattue par la droite... unie. Elus de l'UDC, du groupe radical-libéral et du PDC sont ainsi montés au créneau pour dire tout le mal qu'ils pensaient d'une motion au titre certes «*aguicheur*», mais injuste dans le fond. Aux yeux de la droite, cette mesure aurait en effet généré des charges sociales supplémentaires sans améliorer de façon notable la situation des petits artisans ou des agriculteurs par exemple...

AVERTISSEURS DE GIBIERS

Pour plus de sécurité

Sur le seul tronçon Randa-Täsch, une douzaine de cerfs et plus de trente chevreuils ont été impliqués dans des collisions ces trois dernières années. Des accidents de la circulation qui ont même coûté la vie à un automobiliste en 2005. Face à ce danger, Markus Truffer (PDC du Haut) et Fabrice Ançay (GRL) ont invité l'Etat à agir. Par voie de postulats, les deux députés ont ainsi demandé au gouvernement de favoriser l'installation «*de dispositifs avertisseurs de gibier*». Ces panneaux électroniques se mettent à clignoter et à signaler un danger aux usagers de la route dès qu'un animal passe devant l'un des senseurs installés à proximité. «*Les cantons des Grisons, d'Uri, de Schwytz et d'Oberwald sont équipés de tels appareils électroniques et les résultats y sont concluants*», a plaidé Markus Truffer. Avec succès, puisqu'aucun parlementaire ne s'est opposé à ces deux postulats qui ont donc été transmis au gouvernement pour traitement. L'élu démocrate-chrétien a estimé qu'il faudrait investir 500 000 francs pour équiper l'ensemble du canton de 20 de ces dispositifs. «*Mais combien vaut une vie humaine?*»

ISOLATION DES BÂTIMENTS

Centimètres en plus

A partir de 2008, obligation pourrait bien être faite aux Valaisans désireux d'ériger une nouvelle construction d'appliquer en matière de protection thermique les valeurs cibles des normes professionnelles plutôt que les valeurs limites actuellement en vigueur. «*En clair, cela signifie de 4 à 6 centimètres d'isolation en plus que le minimum actuel*», précise Narcisse Crettenand (GRL), l'auteur de la motion qui a été transmise au gouvernement pour traitement. Une majorité de députés - 74 oui contre 16 non et 5 abstentions - a en effet soutenu une proposition surtout combattue par l'UDC. Qui estimait qu'avant de vouloir imposer de nouvelles normes, il serait préférable de faire respecter les exigences actuelles. Ce qui n'est pas le cas pour plus de 40% des constructions nouvelles.

PORT DE CROIX GAMMÉES

Un vide juridique...

Arborer un emblème nazi et effectuer le salut hitlérien ne sont pas, en soi, punissables. Au moment de répondre à une question urgente de Bernard Rey (GRL), Jean-René Fournier a reconnu hier qu'il existait là un vide juridique. «*La justice ne peut intervenir que si la personne ajoute à ces symboles des propos racistes.*» Pas question en tout cas pour le canton de prendre des mesures. «*C'est l'affaire de la Confédération qui planche d'ailleurs sur ce problème.*» PASCAL GUÉX

Après 25 ans de débats et 7 projets de loi...

VINCENT FRAGNIÈRE

Il aura donc fallu attendre vingt-cinq ans et sept projets de loi pour voir le Parlement valaisan étatiser tous les offices de poursuites et faillites du canton. Et à une très large majorité puisque seuls le groupe UDC et les radicaux du Haut-Valais se sont montrés opposés à ce principe d'étatisation. «*Il permettra d'éviter les trop nombreux rapports de l'Inspection des finances sur le sujet*», a expliqué la socialiste Marcelle Monnet qui relève pourtant, comme le groupe radical, «*le côté frileux du projet qui n'a pas intégré le principe de réunification des petits offices.*» A ce sujet, la radicale Laeticia Massy a déclaré que «*la rengaine est toujours la même, que l'on s'occupe de district, de tribunaux ou d'office de faillites. Mais un jour, ce discours jugé par certains blasphématoire correspondra à la réalité.*»

Le conseiller d'Etat Jean-René Fournier partage peut-être cet avis, mais en tout cas pas le chemin choisi pour y ar-

river. «*En plus d'étatiser 10 offices qui emploient 80 personnes, vous voudriez qu'au même moment l'on force le regroupement de certains d'entre eux. Ce serait placer la barre trop haut avec, au final, de nombreuses déceptions. Par contre, cette étape devra évidemment se réaliser à moyen terme.*»

«**Grâce à deux femmes...**». Lors du débat de détail, les radicaux ont finalement retiré leur proposition de supprimer le nouveau poste de préposé auprès de l'Etat. «*C'est une bonne chose, car sinon la coordination entre les offices et une certaine unification du travail serait impossible à mettre en place*», dira la PDC Magrit Picon-Furrer, présidente de la deuxième commission qui, selon Jean-René Fournier, va entrer dans l'histoire tout comme la rapporteuse Graziella Walker Salzmann. «*En favorisant le choix du gouvernement et non pas du tribunal comme organe de direction des offices, elles ont permis à cette loi d'exister*»



L'étatisation de tous les offices de poursuites et faillites devrait être effective au plus tard en 2010. MAMIN

OFFICES FUSIONNÉS

En plus d'adopter la loi permettant l'étatisation des offices de poursuites et faillites, le Grand Conseil a également entériné la réunion des offices de Loèche et de Rarogne occidental ainsi que ceux de Conches et de Ra-

rogne oriental. «*A travers ces deux fusions, on officialise simplement ce qui s'est passé sur le terrain, puisque les personnes concernées travaillent déjà sous un même toit et une même responsabilité*», a expliqué Jean-René Fournier.

VF

Un déficit qui ne concerne pas l'Etat

Hier, au Grand Conseil, le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet a pris position au sujet du «fiasco de l'usine de Compost Chablais-Riviera». Il répondait à une question du député socialiste Claude-Alain Richard qui demandait que les responsabilités politiques «de la gestion calamiteuse» de cette affaire soient déterminées puisque l'Etat du Valais et des communes valaisannes y sont actionnaires.

Dans un premier temps, le conseiller d'Etat a tenu à recadrer le rôle du canton dans cette affaire. *«L'Etat du Valais est en possession de 2,5% du capital-actions de 50 000 francs de cette société contre 11,5% pour Monthey et 1,8% pour Port-Valais. Nous ne siégeons pas non plus au conseil d'administration composé de huit membres vaudois et d'un représentant de Monthey. De plus, le siège social de cette société se situe non pas en Valais, mais sur le canton de Vaud. Enfin, si les communes sont proportionnellement responsables d'un déficit de l'entreprise, il a été décidé que ni le canton de Vaud ni celui du Valais n'étaient concernés par cette mesure.»*

Jean-Jacques Rey-Bellet a ensuite évoqué les problèmes actuels. *«L'audit externe demandé doit permettre de trouver des solutions pour consolider la situation financière de la société. Concernant le rôle de l'ancien directeur, le dossier est en main de la justice vaudoise, et non pas valaisanne.»* Le conseiller d'Etat a toutefois précisé que le canton allait veiller, à travers les solutions d'avenir évoquées pour cette société, aux intérêts des employés de Compost Chablais. VF

Il faut légiférer sur l'Eternité

VACANCES ÉTERNELLES ▶ La dispersion de cendres humaines dans la nature doit être réglementée, estiment des députés d.c. d'Hérens et Conthey. Motion déposée.

«Le Conseil d'Etat n'a pas cerné l'inquiétude de la population concernant les activités de l'Oasis de l'Eternité.» Le député PDC d'Hérens André Quinodoz ne cachait pas son agacement hier en session parlementaire lors de la réponse du Gouvernement au postulat déposé sur le sujet controversé des «vacances éternelles». La société allemande en question, qui vend des parcelles de ses terrains - en zone agricole - sur la commune d'Hérémece, comme dernier lit, contrevient aux règles d'utilisation du sol, selon la Commission cantonale des constructions. Les activités de l'Oasis de l'Eternité n'ont rien d'agricoles, elles. De quoi interrompre temporairement ce commerce, mais pas suffisant pour régler la pratique au niveau cantonal, estiment les députés d.c. à l'origine du postulat. «La société a acquis des terrains en zone mayens. Les allemands sont de plus en plus nombreux à être incinérés, puis déversés là-haut. Nous insistons pour que le Conseil d'Etat légifère sur ce tourisme d'outre-

tombe. Il existe une base légale sur laquelle nous pouvons intervenir», a précisé M. Quinodoz, évoquant l'Ordonnance sur la constatation des décès et les interventions sur les cadavres humains. Le député a également insisté sur la valeur de «mémorial social» des cimetières communaux.

Il est vrai que la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé était très succincte. Thomas Burgener a évoqué la possibilité d'inclure un article lors de la prochaine révision de la loi sur la santé, invitant la commission thématique à mener une réflexion à ce sujet. «Il est vrai que pour l'heure, ces questions se traitent au cas par cas, et c'est aux communes de légiférer. Il existe des situations similaires dans le Haut-Valais. Le processus est compliqué. Il serait souhaitable de régler la question au niveau cantonal», a reconnu Thomas Burgener.

Pour inciter le Gouvernement à agir concrètement, les députés André Quinodoz, Marie-Anne Levrard et consorts ont déposé hier une motion dans ce sens. XF



La question des cendres humaines enfouies ou dispersées dans la nature devra être réglementée au niveau cantonal. BITTEL

Verschiedene Sachgeschäfte

Der Grosse Rat verabschiedete die Reorganisation der Betriebsämter und behandelte viele Vorstösse

Aus dem Walliser Grossen Rat

Sitten. – Die Walliser Betriebsämter werden nach einer Übergangsfrist verstaatlicht. Dabei werden die Ämter von Goms/Östlich Raron und Westlich Raron/Leuk faktisch zu zwei Ämtern zusammengezogen. Die Vorlage ist mit klarer Mehrheit verabschiedet worden. Der Walliser Grosse Rat behandelt die Einzelregelungen im Einführungsgesetz zum Bundesgesetz über Schulbetriebe und Konkurs. **Doris Schmidhalter Näfen** (SP Oberwallis) will die Zahl der Betriebs- und Konkurskreise auf sechs beschränken. Es muss eine Strukturbereinigung stattfinden. Die Kommission und die Regierung lehnen dies ab; jeder Bezirk soll weiterhin einen Betriebs- und Konkurskreis bilden. Der Antrag wird mit 74 zu 38 Stimmen (1 Enthaltung) abgelehnt. Die Kompetenz für die Inkraftsetzung des Gesetzes wird vom Grossen Rat beim Staatsrat belassen. **Staatsrat Jean-René Fournier** zeigt sich befriedigt. Das Gesetz bringt bedeutende Neuerungen. Die SVP lehnt das Gesetz ab, weil sie grundsätzlich gegen Verstaatlichungen eintritt. In der Schlussabstimmung wird das Ausführungsgesetz mit 113 zu 8 Stimmen (2 Enthaltungen) verabschiedet.

Konzentration im Oberwallis

Irmina Imesch-Studer (CSP Oberwallis) stimmt den Beschlüssen für die Zusammenlegung der Betriebsämter von Goms/Östlich Raron und Westlich Raron/Leuk zu. Sie ver-



Eine Gruppe von Jugendlichen der OS von Ayent hat sich gestern für die Arbeit der Parlaments-Berichtersteller und der Parlaments-Berichterstellerinnen interessiert. Die jungen Leute arbeiten regelmässig mit einer Lokalzeitung ihres Heimatortes zusammen. Foto wb

langt aber, dass im ganzen Kanton mit gleichen Ellen gemessen wird. **Staatsrat Fournier** verweist darauf, dass diese Kreise im Oberwallis bereits zusammengelegt sind; auch in anderen Bezirken soll so verfahren werden. Der Rat verabschiedet beide Vorlagen einmal ohne Gegenstimmen und einmal mit zwei Gegenstimmen bei einigen Enthaltungen.

Besserer Wärmeschutz für Gebäude

Narcisse Crettenand (freisinnig-liberal) setzt sich über eine Motion und zwei Postulate für einen besseren Wärmeschutz (Isolation) bei Gebäuden durch. Die SVP bekämpft die Motion. Dies darum, weil zu stark iso-

lierte Gebäude ungenügend belüftet werden und diese Massnahmen zu teuer sind. **Staatsrat Thomas Burgener** akzeptiert die Motion und bezeichnet sie als sinnvoll. Energiesparen entspricht einer Notwendigkeit. Gerade im Bereich der Gebäudeisolation lässt sich mehr erreichen als mit Regelungen für den Stand-by-Betrieb und bei der Beleuchtung. Die SVP wechselt die Begriffe und die Grössenordnungen. Der Rat überweist den Vorstoss mit 74 zu 16 Stimmen (5 Enthaltungen) zur Behandlung.

Umstrittene Naturbestattungen
André Quinodoz (CVP Mittelwallis) zeigt sich beunruhigt

über die Naturbestattungen in Collonges bei Hérémece, Val d'Hérens. Die kantonale Baukommission hat vorderhand ein Verbot gegen diese Art von Naturbestattungen und der Verstreuerung von Asche in der Natur und im Wasser ausgesprochen; dies gestützt auf den Umstand, dass sich das Grundstück, auf dem

diese Bestattungsformen durchgeführt werden, in der Landwirtschaftszone befindet. Nun hat aber der deutsche Betreiber der Naturbestattungsstätte einerseits einen Rekurs gegen den Entscheid der KBK angekündigt. Sodann befindet er sich im Besitz von Grundstücken in der Maiensässzone. Er wird seine Aktivitä-

ten dorthin verlegen. Die Bevölkerung akzeptiert diese Bestattungsformen nicht. Es gilt daher, diesen Aktivitäten über ein Gesetz einen Riegel zu schieben. **Staatsrat Thomas Burgener** verweist darauf, dass auch in andern Gemeinden ähnliche Aktivitäten vorgesehen sind. Die Regierung wird eine gesetzliche Grundlage schaffen.

Wildwarnanlagen sind dringend nötig

Markus Truffer (CVP Oberwallis) betont die Bedeutung der Wildwarnanlagen. Die Kosten belaufen sich auf 25 000 Franken pro Warnanlage. Im Kanton braucht es rund 20 Anlagen; die Kosten belaufen sich also auf rund 500 000 Franken. Die Versicherungen beteiligen sich jeweils grosszügig daran. In Graubünden werden sehr gute Erfahrungen gemacht. Allein auf der Strecke Randa-Täsch kommt es jährlich zu mehr als zwei Dutzend Wildunfällen. Das Postulat wird zur Behandlung überwiesen.

Wintersicherheit im Goms

Klaus Russi (CSP Oberwallis) umreißt die Bedeutung des Tourismus im Goms. Die Region Aletsch/Goms ist hochgradig vom Tourismus abhängig. Der Staatsrat soll eine langfristige Planung zur Eliminierung der Gefahrenstellen für die nächsten zehn bis fünfzehn Jahre vorlegen. Das Postulat wird überwiesen; die Regierung nimmt es also zur Verwirklichung entgegen. **lth**

Parlamentarische Fragestunde

Die Umfahrung von Turtmann

Erno Grand (CVP Oberwallis) befasst sich mit der Umfahrung von Turtmann. **Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet** erläutert, dass nun eine Variante vorgestellt und ausgeschrieben worden ist. Es gingen 19 Rekurse dagegen ein; diese wurden vom Kantonsgericht abschliessend behandelt und abgelehnt. Das Projekt ist damit seit Januar 2007 in Rechtskraft. Nun muss noch das Bundesamt für Strassenbau seinen Segen geben. Die Strasse soll ab 2008 und in den folgenden Jahren realisiert werden.

Hochwassersicherheit im Goms

Die Gommer Abgeordneten **Klaus Russi** und **Hans-Ulrich Weger** sorgen sich um den Hochwasserschutz im Goms. **Staatsrat Rey-Bellet** verweist auf die öffentliche Auflage des Projekts im Obergoms. Es handelt sich um ein 3,2-Mio.-Projekt. Nun zeichnen sich Mehrkosten ab, so dass sich die Schere zwischen den möglichen Schäden und den Kosten des Projekts schliesst. Der Faktor Aufwand/Schaden liegt bei unter 2. Um Beiträge zu erhalten, müsste der Schaden mindestens das Zweifache der Investitionen betragen. Um prioritär behandelt zu werden, braucht es einen Faktor Aufwand/Schadenfaktor von 5; es muss also der Investition ein zu verhindernder Schaden in fünfmaliger Höhe gegenüberstehen.

Das Inventar der Trockenwiesen

German Eyer (SP Oberwallis) wirft die Frage nach dem Inventar der Trockenwiesen auf. Der Bund ist im Begriff,

dieses Inventar zu erstellen. Wie Staatsrat Rey-Bellet erläutert, soll das Inventar Anfang 2008 in Kraft gesetzt werden. Es geht um den Schutz dieser ökologisch wichtigen Trockenwiesen. Der Kanton will aber eine eigene Schutzkonzeption vorlegen, die möglichst wenig wirtschaftliche Einbussen verursacht und die Landschaften berücksichtigt, die touristisch wichtig sind.

Kriterien für Sprachdiplome

Luzia Näfen (CVP Oberwallis) befasst sich mit den Anforderungen für Sprachdiplome. **Staatsrat Claude Roch** erläutert die Praxis und geht auf die geforderten Kriterien gegenüber Lehrpersonen und Schülern ein.

Hakenkreuz und Hitlergruss

Bernard Rey (freisinnig-liberal) prangert rechtsextreme Umtriebe an. **Staatsrat Jean-René Fournier** verweist darauf, dass die Rechtsgrundlagen für ein Verbot des Hitlergrusses und das Tragen von Hakenkreuzen in der Schweiz noch nicht gegeben sind. Zurzeit befindet sich aber die Gesetzgebung auf Bundesebene in Überarbeitung.

Voreilige Schliessung von Schulklassen?

Maria Oester-Ammann (CSP Oberwallis) kritisiert die voreilige Schliessung von Schulklassen bei vorübergehend sinkenden Schülerzahlen. **Staatsrat Claude Roch** sichert zu, dass jeder Fall von Klassenschliessungen eingehend und einzeln geprüft wird. Es geht darum, in Grenzfällen vernünftige Lösungen zu finden. Die Regierung hat eine neue und flexiblere Regelung für die Aufhebung von Klas-

sen verabschiedet. Auch auf das neue Schuljahr hin sinkt die Schülerzahl im Oberwallis erneut um 300 bis 400 Schüler.

Walliser Schilder für Jurassier?

Franziska Lutz-Marti (CVP Oberwallis) wirft die Frage nach der Abgabe von Nummernschildern für Motorfahrzeuge an ausserkantonale Automobilisten auf. **Staatsrat Fournier** bekräftigt, dass der Standortkanton eines Fahrzeugs der ist, in dem ein Fahrzeug während der Nacht steht. Es darf nicht mehr als zweimal im Monat ausserhalb des Kantons nächtens stationiert werden. Walliser Nummernschilder darf also nur ein Fahrzeug tragen, das auch im Kanton stationiert ist. Die Walliser Nummernschilder sind darum begehrt, weil hier die Motorfahrzeugsteuern niedrig sind. Es werden nun von beiden Kantonen Kontrollen vorgenommen, um abzuklären, ob alle 66 Jurassier mit VS-Nummernschildern diese Kriterien auch erfüllen.

Einsatzfahrzeuge zu schwer?

Jean-Luc Addor (SVP) und **Narcisse Crettenand** (freisinnig-liberal) befassen sich mit übergewichtigen Einsatzfahrzeugen der Feuerwehr. **Staatsrat Jean-René Fournier** erläutert, dass in mehreren Gemeinden zu schwere Fahrzeuge im Einsatz sind. Lösungen werden gesucht. Unter anderem will man die Fahrzeuge neu zulassen, die dieses höhere Gewicht aushalten. In andern Fällen soll ein Teil der Ausrüstung auf einen Anhänger verladen werden. Wenn man das Gesamtgewicht auf über 3,5 Tonnen erhöht, muss der Fahrer den Lastwagenführerausweis besitzen. **lth**

Parlaments-Splitter

Soll ein Parlament jeweils bei seinen Beratungen einen gewissen Abstand zur Aktualität haben oder dieser Aktualität möglichst nahe auf den Fersen sein? Beide Denkschulen haben im Parlament querbeet durch die Fraktionen ihre Anhängerinnen und Anhänger.

Fakt ist: Die monatlichen Sitzungen sind oft äusserst dürftig mit Sachgeschäften ausgestattet. Und viele Fragen in der Fragestunde könnten genauso gut einen oder zwei Monate später beantwortet werden. Manchmal ist es gut, wenn ein Parlament einen gewissen Abstand zu den Tagesgeschäften hat und wenn es sich den Aufreglichkeiten der Aktualität entzieht.

Der Rat gab sich gestern Vormittag fröhlich, ja fast ausgelassen. Die Damen und Herren spüren offenbar den Frühling. Wie schön! Und bald gehen wir ja alle, alle Ostereier suchen. Wie schön!

«Jetzt ist alles und noch mehr gesagt», hielt Margrit Picon-Furrer, die Präsidentin der grossräthlichen Kommission, zur Beratung des Einführungsgesetzes zum Bundesge-

setz über Schulbetriebe und Konkurs fest. Parlamente sagen oft mehr als alles, was zu sagen wäre. Das liegt in der Natur dieser Institution, deren fast einzige Raison d'être eben das Reden ist.

Obwohl sich die Bannerträger der französischen Sprache immer wieder gegen das sogenannte «Français» wenden, schleichen sich die angelsächsischen Begriffe auch im Französischen immer wieder ein. So wird oft von «Challenge» gesprochen, also von der Herausforderung. Auf Französisch würde Herausforderung «défi» heissen. O tempora o mores...

Allerdings gibt es auch die seltenen Exoten, die auf Ausflüge ins Englische verzichten und sich der andern Landessprache bedienen, um ein besonders trübes Votum abzuschliessen. So hat der radikale Abgeordnete Marcel Delasoie gestern im Zusammenhang mit einer Vorlage davon gesprochen, dass «der Teufel im Detail liege». Wie wahr und wie schön gesagt.

Die französischsprachigen Abgeordneten und die Berichterstatter auf der Medi-

entribüne pflegten früher darüber zu klagen, dass die Oberwalliser Abgeordneten zu viele Vorstösse hinterlegten. Gestern wurden mehr als zwei Dutzend Motionen, Interpellationen und Postulate behandelt. Davon stammten genau zwei von deutschsprachigen Oberwalliser Abgeordneten. Also – oder: et alors?

Die Erklärung ist einfach: Früher war die SP Oberwallis die neue oppositionelle Kraft im Rat. Heute ist es die Unterwalliser SVP. Die Aktivitäten der «Neuen» beflügelt erfahrungsgemäss auch die «Alteingesessenen».

Die SVP sorgte sich darum, ob die Kandidatur des im Erziehungswesen tätigen Patrice Clivaz für den Nationalrat nicht ein Problem mit der Gewaltentrennung aufwirft. Es geht darum, dass Staatsrat Claude Roch der SVP in Erinnerung. Man neige aber zur Grosszügigkeit, wie das Beispiel von SVP-Nationalrat Oskar Freysinger zeige. Im Saal brandete Gelächter auf. **lth**

«Nous combattons cet impôt inique»

NOUVELLE LOI SUR LE TOURISME ► La proposition de taxer les entreprises pour donner plus de moyens au tourisme fait bondir Jacques-Roland Coudray. Les milieux économiques sont prêts à lancer un référendum.

PASCAL GUEX

«Nous utiliserons tous les moyens pour nous opposer à la nouvelle loi sur le tourisme, si cette mouture devait faire passer à la caisse toutes les entreprises du canton!» Le président de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CVCI) n'en démord pas: vouloir introduire un impôt touristique et ainsi taxer l'ensemble de l'économie valaisanne pour donner plus de moyens à Valais Tourisme est «une mesure inique et inacceptable». Jacques-Roland Coudray n'en fait ainsi pas un secret: si le Parlement venait à accepter un texte «contraignant», incluant cette obligation de taxer toutes les entreprises – Jean-Michel Cina espère le présenter en première lecture lors de la session de juin prochain – alors celles-ci lanceront un référendum populaire. Interview.

On vous sent remonté contre ce projet de loi?

Et ce n'est pas nouveau! L'an passé déjà, lors de la procédure de consultation, nous avions écrit à M. Cina pour lui signifier que la CVCI s'opposait catégoriquement à toute extension de la parafiscalité valaisanne. Et cela même si la majorité des entreprises actives dans le tourisme soutenait le principe d'une nouvelle taxe.

Pourquoi dès lors vouloir à tout prix s'opposer à une taxe globale?

Parce que la fiscalité actuelle est déjà suffisamment lourde pour les entreprises qui payent un impôt foncier néfaste pour l'innovation et l'investissement. Et ensuite parce qu'elle ne prend pas suffisamment en compte les nuances de la dépendance à l'indépendance économique en regard du tourisme.

Concrètement que reprochez-vous à cette proposition?

Ce texte ignore totalement la mobilité des entreprises. Qu'en est-il ainsi des agents opérant en Valais depuis l'extérieur? La

«Le canton doit recourir au budget ordinaire pour financer les activités de promotion de la marque Valais»

JACQUES-ROLAND COUDRAY

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE VALAISANNE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



taxe va les favoriser au détriment de leurs concurrents valaisans. Autre interrogation importante: qu'advient-il des entreprises valaisannes qui réalisent tout ou grande partie de leur chiffre d'affaires hors canton? A nos yeux elles seront lourdement pénalisées.

Un exemple pour illustrer votre propos?

Prenez le cas de la fabrique d'eau minérale SEBA à Aproz qui exporte plus de 95% de sa production. L'éventuelle application de cette taxe touristique agirait comme une double imposition: une première fois à la production et une deuxième à la distribution puisque le point de vente est aussi taxé sur son chiffre d'affaires. Une incohérence

pour une entreprise qui subit déjà sur les marchés une forte pression sur les prix. De manière plus générale, il nous semble aberrant de vouloir dynamiser un secteur économique tout en le grevant d'impôts...

Vous êtes donc opposé à cette révision?

Pas du tout. La CVIV reconnaît la nécessité de revoir une loi sur le tourisme inique à l'endroit de certains acteurs économiques appelés seuls – et de façon arbitraire – à financer infrastructures et promotion.

Quelle est alors votre solution?

Nous estimons qu'une nouvelle loi sur le tourisme doit bien séparer les tâches de la promotion de celles de la politique et les

compétences qui en découlent. A Valais Tourisme la charge de faire la promotion de l'image du Valais au-delà des frontières cantonales!

Aux associations professionnelles (hôteliers, remontées mécaniques, spécialistes de l'immobilier) de traiter les éléments de politique d'infrastructures, d'implantation territoriale et de formation.

Et en ce qui concerne le financement?

Il nous apparaît comme tout à fait justifié que le canton ait recours au budget ordinaire pour financer les activités de promotion de la marque Valais, car une image positive du canton est un bien public qui profite à l'ensemble de la population.

«En 2007, la FMEF sera des plus discrètes»

INTERVIEW ▶ Attaquée au Grand Conseil, remise en question par certains fonctionnaires, la Fédération des magistrats et fonctionnaires (FMEF) a vécu une semaine agitée. Pourtant, son secrétaire Michel Perruchoud a choisi de jouer la carte de l'apaisement.

VINCENT FRAGNIÈRE

Des fonctionnaires qui veulent revoir leur place au sein de la FMEF (Fédération des magistrats et fonctionnaires). Trois députés qui ne cautionnent plus le mode d'affiliation à ce syndicat. Il y a quelques mois, en plein conflit autour du mode d'assainissement des caisses de pension, Michel Perruchoud, secrétaire de la FMEF, aurait certainement recherché la confrontation. Aujourd'hui, il préfère miser sur l'apaisement. Mais toujours sans langue de bois. Explications.

Michel Perruchoud, si l'on en croit la présidente de l'association des fonctionnaires (AMFE), certains d'entre eux ne cautionnent plus l'attitude jugée agressive des leaders de la FMEF. Est-ce vrai?

C'est vrai pour une minorité d'entre eux, comme nous l'a confirmé la présidente Ariane Praz. Par contre, la grande majorité nous a soutenus dans notre combat au sujet de l'assainissement des deux caisses de pension.

La preuve? Lors de notre dernière assemblée générale, mon président a été réélu à l'unanimité et la lecture de mon rapport d'activité a suscité une salve d'applaudissements.

Maintenant, peut-être bien que des fonctionnaires proches du pouvoir n'ont pas compris notre attitude durant toute l'année 2006...

Le pouvoir, non plus, ne semble pas l'avoir compris puisque, après votre décision de faire recours au Tribunal fédéral contre la loi votée par le Parlement, Jean-René Fournier a déclaré publiquement avoir des craintes pour la paix du travail à l'Etat...

C'était une réaction à chaud, épidermique. Ce recours, 90% des personnes présentes à l'assemblée extraordinaire l'ont voulu. Jean-René Fournier doit simplement l'accepter.

Mais cette procédure ne remet pas en cause la paix du travail. D'ailleurs, sur le plan politique et administratif, ce dossier est clos à nos yeux. Nous avons simplement demandé à la Haute Cour d'y apporter son jugement.

Il ne faut donc pas s'attendre à voir, à nouveau, Michel Perruchoud, monter aux barricades en 2007?

Je ne le pense pas. Notre attitude de 2006 était due au traitement du dossier des caisses de pension qui touche directement au patrimoine de nos membres. C'est un peu notre crue centennale et il a fallu que ça tombe



Michel Perruchoud, secrétaire de la FMEF, n'est pas prêt à remonter aux barricades.

BITTEL

RÉACTIONS

MICHEL PERRUCHOU D ET...

▶ LE RECOURS AU TF

«Pour l'instant, le TF ne s'est pas encore prononcé sur l'effet suspensif. Je pense qu'on pourra avoir une décision quant au fond avant la fin de l'année.

Dans tous les cas, nous l'accepterons. J'espère que tout le monde en fera de même.»

▶ LA RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ÉTAT

«Je refuse d'entrer dans leur jeu d'amalgames fait par l'UDC, mais je refuse aussi de m'exprimer sur le sujet avant de connaître les considérants du TF quant à notre recours.»

▶ L'AFFAIRE «IGNACE REY»

«Je trouve effectivement bizarre que, d'un côté, on se plaint de la lenteur de la procédure et que de l'autre on entreprend des démarches qui ne peuvent que la ralentir.»

«Pour la FMEF, le prélèvement sur le salaire est automatique. Au RSV, il est obligatoire»

sur moi. Mais vous verrez que je peux aussi me faire nettement plus discret...

Vous n'êtes donc pas en conflit avec le gouvernement?

Non, sinon celui-ci n'aurait pas accordé une augmentation de salaire de 1,5% au total à toute la fonction publique. Une première en dix ans...

Par contre, plusieurs parlementaires ont profité de votre attitude en fin d'année 2006 pour pointer du doigt certains dysfonctionnements comme l'affiliation automatique qui, selon ceux-ci, n'existe nulle part ailleurs...

Ces interpellations ont effectivement été déposées juste après notre déci-

sion de faire recours contre le choix du Parlement. Mais aujourd'hui, de l'avis de plusieurs chefs de groupe, ils arrivent un peu comme un cheveu sur la soupe. D'ailleurs, mis à part l'UDC, les autres partis de droite n'ont pas «appuyé» sur le sujet...

Tout de même... cette affiliation automatique et les tracasseries pour quitter la FMEF posent de réels problèmes d'équité de traitement entre tous les syndicats, non?

La FMEF est prête à envisager de recruter ses membres d'une autre manière, si cela pose véritablement problème. Mais le député UDC Jean-Luc Addor ne dit pas la vérité lorsqu'il pré-

«Je me suis senti trahi par les propos de Jean-Luc Addor»

tend qu'il y a plus de six mois de délai pour quitter la FMEF.

Pourquoi cela?

Parce que je ne suis pas quelqu'un de procédurier. Lorsqu'un membre m'appelle pour annoncer son départ, dans le mois qui suit ce dernier est effectif. J'ai rencontré Me Addor pour lui expliquer notre manière de procéder. Je me sens donc aujourd'hui quelque peu trahi par ses propos en plénum. Surtout que nous ne sommes pas les seuls à connaître ce genre de pratique. Au RSV, par exemple, la cotisation n'est pas automatique, mais bien obligatoire. Tous les employés doivent s'acquiescer d'un prélèvement de 0,2% ré-

«Peut-être bien que des fonctionnaires proches du pouvoir n'ont pas compris notre attitude en 2006»

parti ensuite en fonction des forces syndicales en présence.

C'est donc «pire» au RSV qu'à la FMEF... (Rires) ... Mais vous retrouvez ce type de scénario également dans le privé.

Prenez l'Association des entrepreneurs valaisans... Tous les membres doivent aussi payer une contribution professionnelle qui sert à financer les différents syndicats.

La FMEF n'est donc pas une exception... Effectivement. Mais, encore une fois, si ça pose trop de problèmes, nous sommes prêts à changer notre mode d'affiliation. Nous pouvons nous montrer très coopératifs.